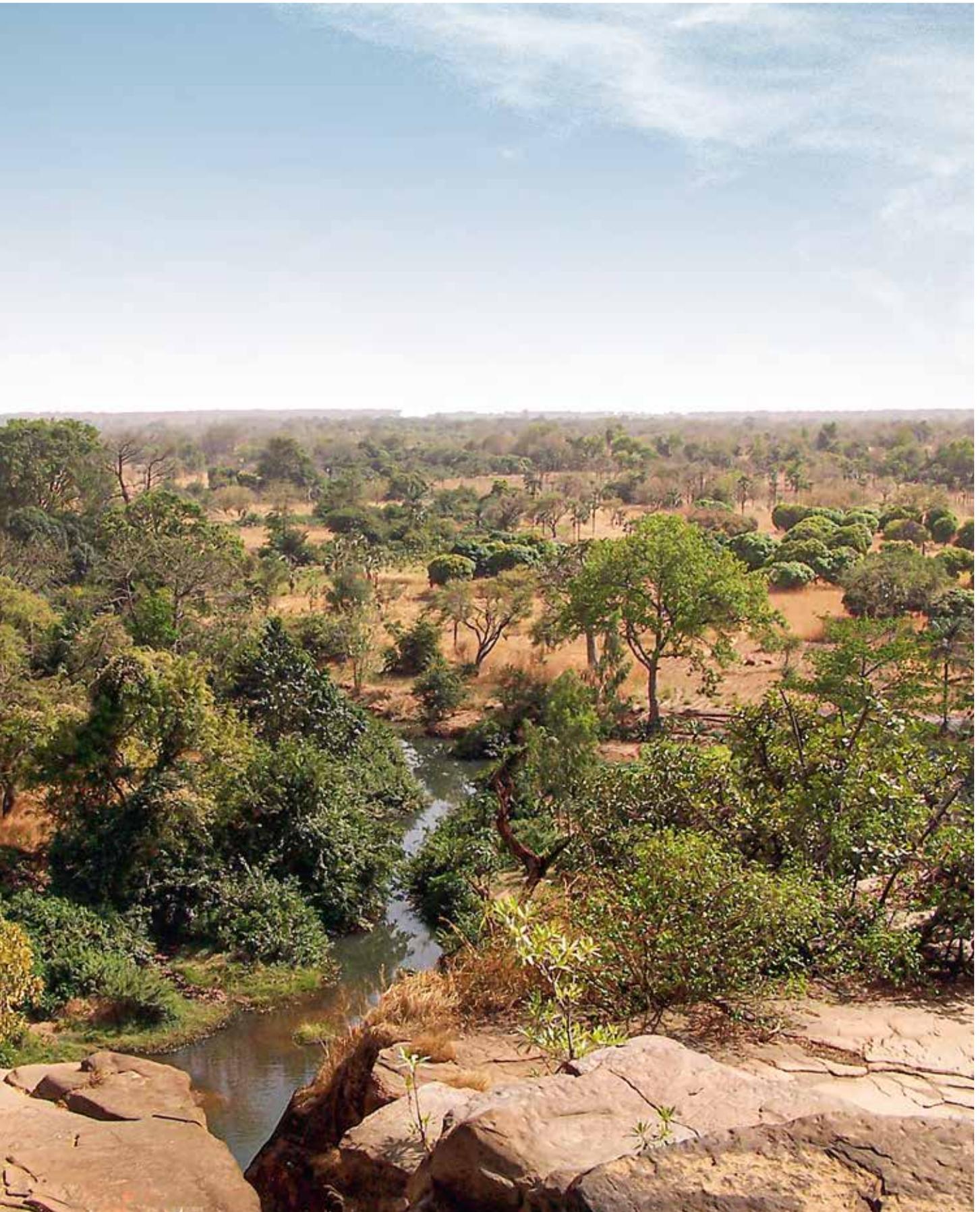




CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

Avec le soutien du
partage des savoirs

FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION
Mettons le monde en mouvement



.01	Introduction	3
	Origine du projet « Faune et Développement »	4
.02	Evolution du partenariat	7
	Dispositif de mise en œuvre du projet	10
	Un soutien financier sur la durée	12
	Création de l'AFAUDEB	14
	Evolution du partenariat	15
	Enseignement tirés de cette expérience	17
.03	Etablissement de Zones Villageoises d'intérêt Cynégétique - ZOVIC	19
	Contexte	22
	Cadre légal et juridique des ZOVIC	23
	Le GVGF – l'acteur central de la gouvernance à base communautaire des AP et des ZOVIC	24
	Processus de création d'une ZOVIC	26
	La gestion d'une ZOVIC	29
	Les acquis des ZOVIC créés	33
	Facteurs déterminants dans la réussite d'une ZOVIC	35
	Principales difficultés	37
	Conclusion	38
.04	Programme d'alphabétisation	39
	Origine et historique du programme d'alphabétisation	42
	Insertion dans le cadre légal et politique national	44
	Acteurs de l'éducation non formelle	45
	Approche pédagogique	46
	Approfondissements de l'apprentissage	48
	Organisation d'une campagne d'alphabétisation	49
	Principaux résultats	54
	Enseignements tirés du programme d'alphabétisation	56
.05	Valorisation de produits forestiers non ligneux	57
	Origine et historique du volet PFNL	60
	Cadre juridique et politique	62
	Processus d'organisation et de structuration des acteurs des filières de PFNL	63
	Résultats atteints	68
	Enseignements tirés de cette expérience	70
.06	Conclusion	73

ACRONYMES & ABRÉVIATIONS

A3F	Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel	PDSEB	Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (2011-2015)
ADAP	Association pour le développement des aires protégées	PFNL	Produits forestiers non ligneux
ADELE	Projet Appui au Développement Local à l'Est	PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
AENF	Alphabétisation et éducation non formelle	PNSR	Programme National du Secteur Rural
AFAUDEB	Association faune et développement au Burkina	PONASI	Parc National de Pô, Ranch de Gibier de Nazinga, Forêt classée de la Sissili
AG	Assemblée Générale	PROGEREF	Projet de gestion durable des ressources forestières
AI	Alphabétisation Initiale	PRONAA	Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation
AP	Aire Protégée	RAF	Loi portant Réorganisation Agraire et Foncière
APRG	Association pour la promotion rurale du Gulmu	SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
CBN	Centre Banma Nuara	SDR	Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015
CEP	Certificat d'études primaires	UC/GVPFNL	Union Communale de Groupement Villageois de valorisation des PFNL
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	UE	Union Européenne
CVD	Conseil Villageois de Développement	UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
DDC	Direction du Développement et de la Coopération	WAP	Continuum transfrontalier de parcs W-Arly-Pendjari
DPENA	Direction provinciale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	ZOVIC	Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique
ECOPASS	Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-Sahélienne		
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne		
Faudeb	Projet Faune et Développement de Boumoana (partenariat ADAP-AFAUDEB)		
FCB	Formation Complémentaire de Base		
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine		
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial		
FGC	Fédération genevoise de coopération		
FONAENF	Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle		
FTS	Formation technique et spécifique		
GVGF	Groupement Villageois de Gestion de Faune		
GV-PFNL	Groupement Villageois de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux		
IHEID	Institut de Hautes Études Internationales et du Développement		
IUéD	Institut Universitaire d'études du Développement		
MAN	Man and Nature (ONG)		
ONG	Organisation non gouvernementale		
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (2001-2010)		

INTRODUCTION

TEXTES :

- ▶ EZRA RICCI
- ▶ CHRISTIAN CHATELAIN

La création de l'ADAP – Association pour le Développement des Aires Protégées – à la fin des années 90, a été motivée par le constat des limites des dispositifs classiques de conservation, émanations de pouvoirs centraux ou de pressions internationales visant à préserver une nature inaltérée par les activités humaines. Centrés sur la gestion d'aires protégées – parcs naturels et autres types de réserves – ces dispositifs sont directement gérés par les Etats, des concessionnaires privés ou des ONG de conservation, et considèrent la plupart des activités anthropiques comme des dégradations des milieux naturels. Les populations riveraines, vivant pourtant dans ces régions depuis des générations (et qui sont souvent des peuples indigènes¹), se trouvent généralement exclues de la gestion des aires protégées et surtout privées des nombreuses ressources qu'elles recèlent et dont l'exploitation fait partie de leur mode de vie traditionnel. Restreintes dans leurs opportunités de développement, elles s'opposent donc aux aires protégées et entrent souvent en conflit avec leurs gestionnaires. Lorsqu'à cela s'ajoute un manque chronique de moyens des pouvoirs centraux pour réellement contrôler et gérer les aires protégées, cela conduit à une gestion défailante et corrompue des espaces naturels. Ces dispositifs de conservation résultent ainsi souvent en des espaces de conservation « sur le papier », sans réelle gestion sur le terrain, dans lesquels l'exploitation des ressources naturelles a lieu de manière clandestine, par les communautés locales voire, le plus souvent, par des acteurs extérieurs. Au bout du compte, ces dispositifs classiques se sont souvent révélés inefficients en termes de conservation, tout en entravant les possibilités de développement local de régions périphériques.

Face à ce constat, la nécessité de remédier aux injustices du passé et d'enfin prendre en considération les besoins et savoirs des communautés locales dans les dispositifs de conservation

a progressivement émergé à partir de la fin des années 80. Cette nouvelle approche entend concilier les objectifs de conservation et de développement à l'échelle régionale, avec la participation des communautés. Cela implique notamment d'ouvrir la gouvernance et la gestion des aires protégées existantes à la participation effective des communautés riveraines, auxquelles des droits d'usage et de gestion sont reconnus. Les acteurs locaux acquièrent ainsi un rôle central dans les processus de gouvernance et de gestion de ces espaces et peuvent générer légalement des revenus issus de la gestion des ressources. Par ailleurs, ces dispositifs de conservation sont complétés par des activités de soutien aux initiatives de développement local et l'établissement de zones protégées d'un nouveau type, dans lesquelles des formes durables d'exploitation bénéficiant aux communautés locales contribuent directement à la conservation de l'écosystème et des ressources (cueillette, apiculture, maraîchage, ...). Cela a pour but de gagner l'adhésion des populations locales aux objectifs de conservation et de valoriser leurs compétences, longtemps négligées par les acteurs de la conservation, en matière de gestion durable de l'environnement. En outre, cela contribue à maintenir la connectivité écologique entre les différents écosystèmes classés en aires protégées strictes, gérés par des acteurs privés, gouvernementaux ou non-gouvernementaux.

La mise en œuvre de ces approches intégrées de conservation et développement a été initiée en Afrique australe dès la fin des années 80, et mobilise une multitude d'acteurs du territoire ainsi que de nombreux champs de compétences : écologie, sociologie, anthropologie, économie, droit, politique, etc. Ce changement de paradigme en matière de conservation correspond également à une période de mise en place progressive de la décentralisation et donc l'émergence des collectivités locales comme nouveaux acteurs du territoire.

¹ Il n'existe pas de définition faisant autorité de ce que sont les peuples autochtones ou indigènes, mais le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies leur reconnaît des droits, cf. [Fiche d'information sur les droits de l'homme n° 9/Rev.2, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève.](#)

Origine du projet « Faune et Développement »



C'est dans ce contexte global qu'a émergé le projet «Faune et Développement» dans la région Est du Burkina Faso, région dans laquelle se concentrent plus de 75 % du cheptel de faune sauvage du pays et près d'un million d'hectares de réserves de faune. Au Burkina Faso, l'échec des politiques de gestion monopolistique et exclusive par l'Etat avait conduit le ministère chargé de la faune à initier, dès 1985, un nouveau cadre institutionnel qui est allé en s'étoffant au fil du temps (législations, documents de stratégie, nouvelles responsabilités assignées aux agents forestiers). L'approche dénommée «gestion villageoise de la faune», visant à inclure les populations concernées à la prise des décisions et aux retombées financières relatives aux activités d'exploitation de la faune (chasse, tourisme, vente de venaison) a ainsi pris forme sur le papier. Cependant, sa mise en œuvre est restée longtemps timide et n'a pas déployé les impacts espérés sur la conservation de la faune et le développement communautaire. Les bénéfices rétrocédés aux populations, de l'ordre d'au mieux 300 000 FCFA par village (environ

700 CHF) aux débuts des années 2000, ont été trop maigres pour contrebalancer les coûts de la conservation de l'environnement et de la cohabitation avec la faune sauvage assumés par les populations locales. De plus, l'appui technique et organisationnel des services forestiers étatiques, souvent réticents à céder leurs prérogatives aux villageois, était insuffisant pour permettre aux populations de maîtriser leurs droits et devoirs et prendre elles-mêmes des initiatives légitimes de gestion et de valorisation des ressources naturelles. Or, la dégradation de l'environnement, due notamment à la pression des activités agro-pastorales, au braconnage et à l'expansion agricole, remettait en cause non seulement l'avenir des ressources fauniques et végétales mais aussi la subsistance des communautés locales qui en dépendent au quotidien.

C'est ce constat que fit, en 1995, Alexis Kaboré, en parcourant les villages situés en bordure des réserves de faune de la région de l'Est, dans le cadre de ses recherches pour l'obtention de son mémoire de maîtrise en sociologie. Il remarque par ailleurs en ces temps-là une communauté particulièrement entreprenante qui se mobilise pour la constitution d'une forêt villageoise dans le terroir de Boumoana, qu'il aide à accéder à un premier financement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour entamer la mise en place d'une «zone villageoise d'intérêt cynégétique» (ZOVIC)².

Une rencontre

Quelques années plus tard, en 2000, Alexis Kaboré est à Genève pour effectuer un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Etudes du Développement à l'Institut Universitaire d'études du Développement. C'est dans cette enceinte, lors d'une soirée de soutien organisée par l'ADAP, qu'il fait la connaissance de Yves Hausser, fondateur de l'association, et des autres membres de cette jeune organisation qui prône une gestion participative des ressources naturelles. Des liens d'amitié prennent rapidement forme et, suite à des

² Les ZOVIC visent à préserver l'environnement naturel au sein de terroirs villageois tout en valorisant la faune et les produits forestiers non ligneux au bénéfice des populations. Il s'agit d'une forme institutionnelle mise en place par le Burkina Faso suite aux réformes mentionnées précédemment et fortement soutenues par les bailleurs de fonds, en particulier l'UE et l'AFD.



nombreux échanges et débats passionnés, Alexis décide d'une part d'adhérer à l'association et, d'autre part, de réorienter ses études vers l'approfondissement de la thématique centrale de l'ADAP pour laquelle il s'enthousiasme³. C'est ainsi que, de fil en aiguille, le projet intitulé «Faune et Développement de Boumoana» (FAUDEB) prendra forme au sein de l'ADAP. Alexis Kabore, qui assurera la coordination du projet sur le terrain, rentrera en 2003 au Burkina Faso pour affiner et valider le projet avec les Groupements Villageois de Boumoana et le Comité Villageois de Gestion de la Faune (CVGF), avant que l'ADAP ne dépose le projet à la Fédération genevoise de

coopération (FGC). Cette dernière, qui avait déjà accepté en 2002 de financer un projet de l'ADAP en Tanzanie conciliant lui aussi protection de l'environnement et développement, octroiera le financement d'une première phase de deux ans du projet, qui sera lancé en 2004.

Une approche transversale

Dès le départ et tout au long de ses cinq phases consécutives, le projet FAUDEB a visé la mise en œuvre d'une approche intégrée de conservation de l'environnement et développement local, afin de contribuer à l'amélioration de la situation économique, environnementale et sociale des populations bénéficiaires.

Dans cette optique, trois domaines d'activités découlant des préoccupations de développement exprimées par les populations elles-mêmes ont été soutenus et consolidés au fil du temps :

A. D'une part, le renforcement des capacités des populations bénéficiaires, visant principalement l'amélioration de leurs compétences techniques, d'organisation et de négociation ;

³ Etudes qui le mèneront jusqu'à l'obtention d'un doctorat en 2010, avec une thèse portant le titre : «Brousse des uns, aire protégée des autres – Histoire du peuplement, perceptions de la nature et politique des aires protégées dans le Gourma burkinabè: l'exemple de la Réserve partielle de faune de Pama» Thèse n° 847, IHEID, Genève, 2010.

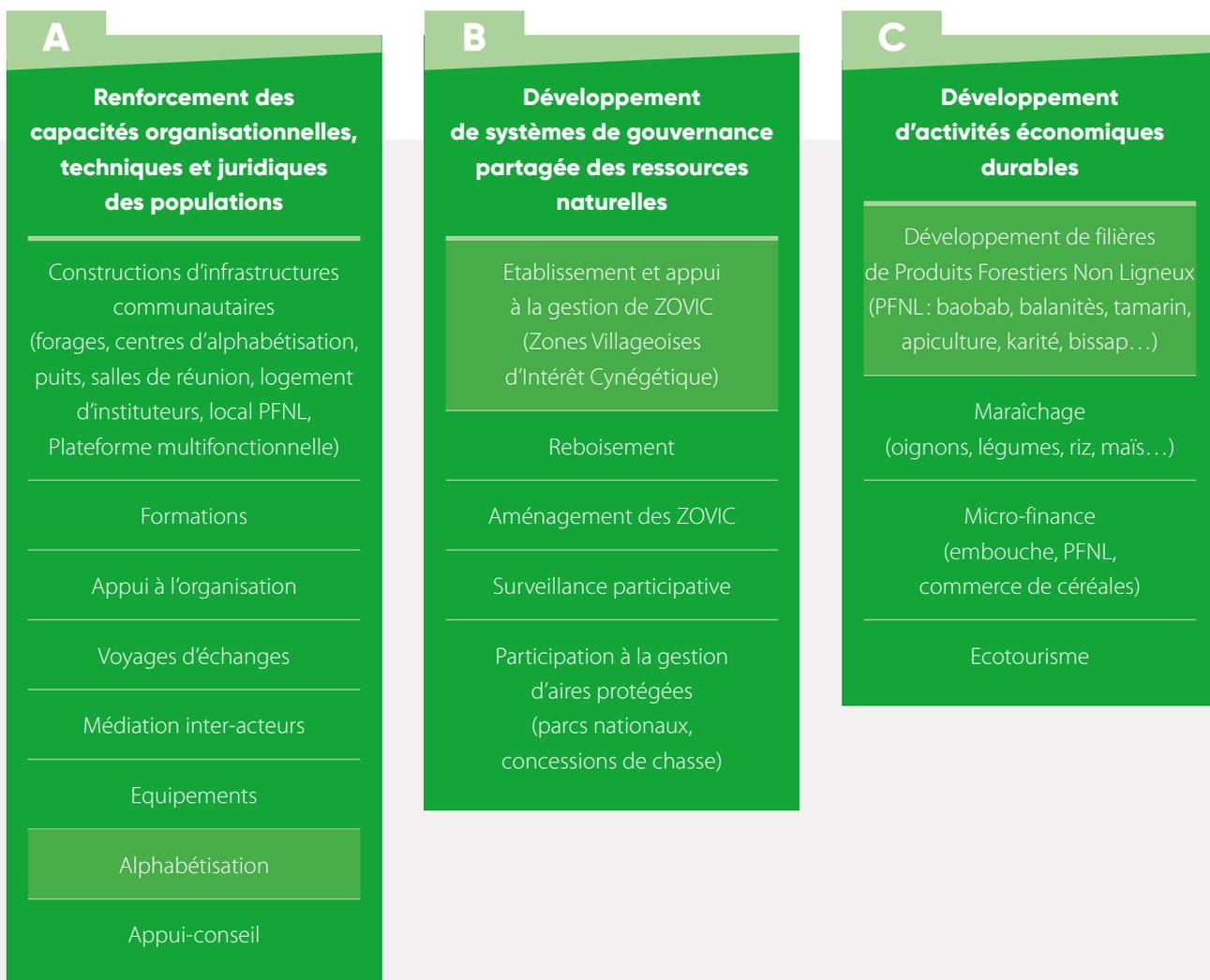
B. D'autre part, **l'appui à la mise en œuvre de systèmes de gestion participative des ressources naturelles**, passant notamment par la restauration et la valorisation des zones villageoises d'intérêt cynégétique ;

C. Enfin, **l'augmentation et diversification des sources de revenus** des populations.

La réalisation de ces trois objectifs spécifiques a donné lieu à une variété d'activités dont les principales sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Cette étude de capitalisation se propose d'analyser plus en détail une activité par domaine d'intervention, afin de donner

un aperçu de la stratégie d'ensemble mise en œuvre dans le cadre de ce projet. En particulier, l'établissement et la gestion de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC) illustreront la mise en œuvre de systèmes de gestion participative des ressources naturelles, tandis que le programme d'alphabétisation rendra compte des activités menées pour renforcer les capacités locales. Enfin, le développement d'alternatives économiques durables sera illustré par une analyse du développement de filières de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). L'objectif est de tirer les principaux enseignements de ces expériences afin d'illustrer leur complémentarité et en faciliter leur reproduction. Outre ces études de cas, l'évolution du partenariat pour la mise en œuvre de ce projet a fait l'objet d'une analyse spécifique et constitue la première partie de ce rapport.





CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES
DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

EVOLUTION DU PARTENARIAT

TEXTES :
▶ EZRA RICCI

PHOTOS :
▶ ADAP
▶ AFAUDEB

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



EVOLUTION DU PARTENARIAT

Le projet Faudeb (Faune et Développement de Boumoana) a été l'un des premiers projets alliant développement et protection de l'environnement que la Fédération genevoise de coopération (FGC) ait financé. Ce projet a en outre eu la particularité d'avoir été en un premier temps mené directement par une équipe de l'Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) composée de personnel national (de 2004 à 2008), pour ensuite être repris en main par une association nationale de droit burkinabè, l'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB), créée par l'équipe de projet et des représentants des bénéficiaires.

La gestion directe par une organisation non gouvernementale (ONG) suisse fait exception aux principes de la FGC, qui veulent que les associations membres établissent des partenariats avec des organisations locales qui mènent les projets sur le terrain. Or, le domaine de la gestion des ressources naturelles exige des compétences spécifiques qu'aucune organisation burkinabè active dans la région de l'Est ne détenait à l'époque du lancement du projet. En effet, les premières expériences de gestion participative des ressources naturelles venaient juste de voir le jour autour des parcs du W au sud-est du pays, dans le cadre du projet ECOPASS (Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-Sahélienne) de l'Union Européenne, et au sud du Burkina, à l'initiative de chercheurs académiques belges autour du ranch à gibier de Nazinga. De ce fait, il n'y avait au début des années 2000 aucune ONG locale capable d'appréhender cette problématique complexe, ce qui est essentiellement toujours le cas aujourd'hui. Ainsi, l'ADAP est intervenue directement en appui aux groupements villageois sur la base d'une convention signée avec le Gouvernement burkinabè lui donnant l'autorisation d'exercer comme ONG dans le pays.

La mise en œuvre du projet a démarré en mars 2004. L'intervention dans la Région de l'Est d'une ONG étrangère méconnue et prônant une gestion totalement inédite des ressources naturelles par les communautés ne s'est pas faite

sans rencontrer des résistances. En particulier, les services forestiers et les autorités locales voyaient avec scepticisme cette intervention qui, à première vue, remettait en question leurs prérogatives. Un long travail de sensibilisation et de persuasion a ainsi été nécessaire, au fil des années, pour convaincre de nombreux acteurs de la pertinence de cette nouvelle approche, qui se basait pourtant sur le cadre légal existant et était réclamée par les communautés. L'ADAP a ainsi dû faire preuve de détermination et de persévérance pour faire évoluer les mentalités à tous les niveaux, des villages aux ministères, en passant par les autorités traditionnelles, les autorités locales et régionales, et les acteurs privés du milieu de la chasse.



Dispositif de mise en œuvre du projet

L'équipe de terrain ADAP a été initialement composée d'Alexis Kaboré, Coordinateur du projet et sociologue de formation, et de Moumouni Lankoande, Chargé d'Appui Conseil diplômé en gestion forestière. Contrairement à Alexis Kaboré qui est issu de l'ethnie dominante du Burkina Faso, les Mossis originaires du centre du pays, Moumouni Lankoande ainsi que le chauffeur Handi Tankoano étaient des autochtones gourmantché, parlant le gulmancéma et parfaitement intégrés dans le tissu social de la Région de l'Est du Burkina. La complémentarité de compétences techniques et sociales de cette petite équipe a fortement facilité l'insertion du projet dans le contexte spécifique de la région. Les recrutements ultérieurs d'un responsable administratif et financier et d'animateurs spécialisés en alphabétisation, produits forestiers, maraîchage, et établissement de ZOVIC, ont progressivement amené à la constitution d'une équipe de six personnes en 2008 puis de huit à partir de 2010 et de onze de 2013 à 2015. Le projet a principalement puisé dans la main d'œuvre locale pour ainsi constituer une équipe essentiellement gourmantché aux compétences complémentaires.

Appuyée par le comité bénévole de l'ADAP à Genève, l'équipe de projet a entrepris un minutieux travail de sensibilisation et de lobbying pour faire reconnaître les droits des populations sur la gestion des ressources naturelles tout en secondant les initiatives de développement des communautés. L'ADAP Genève a constamment soutenu l'équipe de projet dans ses démarches et a échangé régulièrement avec le Coordinateur du projet, pour le moins mensuellement et plus quand nécessaire. Des missions de suivi sur le terrain ont été réalisées tous les deux ans et le Coordinateur ainsi que le Chargé d'Appui Conseil ont en outre effectué des longs séjours en Suisse pour parfaire leur formation à l'Institut Universitaire d'études du Développement (IUÉD, devenu IHEID en 2008), ce qui a permis d'affiner ensemble la stratégie d'intervention mise en œuvre par le projet. Bien qu'un suivi plus fréquent sur le terrain aurait été souhaité aussi bien par l'équipe de terrain que par l'ADAP Genève, les ressources financières de l'association n'ont pas permis de le réaliser. Cela n'a cependant pas empêché d'avoir des

relations très solides entre l'équipe de Genève et celle de terrain, qui avaient une vision commune bien établie sur les objectifs du projet et la manière de les atteindre. Le soutien technique et moral apporté par les membres genevois de l'ADAP a été très important pour permettre à l'équipe de terrain de tenir le cap en dépit des résistances du système en place et des difficultés à surmonter. Le fait que l'équipe ADAP de Genève travaillait de manière bénévole, que le projet soit soutenu financièrement par les citoyens Suisses – à travers la FGC – et qu'il répondait aux aspirations d'autonomisation des populations locales, constituait en outre autant de motivations pour l'équipe de terrain qui s'est investie sans se ménager pour la réussite du projet.

Cet engagement marqué de tous les partenaires de la mise en œuvre de ce projet se retrouve clairement dans les mots-clés, dont la taille illustre l'importance relative, choisis par les membres de l'équipe de terrain pour définir le partenariat entre la FGC, l'ADAP, et eux-mêmes¹ (questionnaire réalisé en mai 2015). Cet engagement partagé a été la base de la confiance et de la compréhension mutuelle entre les trois maillons de la chaîne reliant la Suisse aux villages burkinabé.

La capacité d'écoute entre partenaires a motivé et responsabilisé l'équipe de projet, qui s'est sentie soutenue dans ses initiatives et a pu affronter les adversités avec courage. Cela a en outre permis à ce projet d'évoluer et de s'adapter en continu aux circonstances et aux besoins des populations.

Sur le terrain, l'équipe de coordination a assumé un rôle d'accompagnement des groupements villageois bénéficiaires du projet. Elle a notamment suppléé à des manques avérés d'expérience, d'instruction et d'information des villageois pour leur permettre de revendiquer leurs droits et d'améliorer leurs compétences techniques et administratives. Des partenariats avec les structures privées, communales et étatiques ont été établis, et les assemblées générales de village ont constitué le principal cadre regroupant tous ces acteurs à la fois pour débattre des priorités de développement à mettre en œuvre et évaluer les réalisations.

¹ Réponses à la question : « Quels sont selon vous les 3 mots clés qui qualifient le partenariat entre la FGC, l'ADAP et l'AFAUDEB ? ». Questionnaire réalisé en avril 2015 avec tous les membres de l'équipe de projet.

L'exécution des actions (constructions, formations, consultations,...) qui ne pouvaient pas être réalisées par l'équipe de coordination ont été préférentiellement confiées à des prestataires locaux de la région, dans la mesure du possible, afin de contribuer au développement local. Les villageois ont par ailleurs pris une part active dans chacune des activités (exécution des chantiers, participation modique aux frais de formations, programmation par quartier ou par village pour les activités communautaires), et ont été impliqués dans les séances de réception des ouvrages et les évaluations du projet. La participation des villageois aux prises de décisions concernant le développement de leurs communautés et la préservation de leur environnement a été très appréciée des populations, et a permis une forte acceptation et adoption sociale des solutions que le projet a permis de réaliser. La présence régulière et sur la durée des animateurs du projet dans les villages a en outre contribué à maintenir une forte mobilisation des communautés.

L'équipe de projet se réunissait quant à elle chaque lundi pour mettre au point la mise en œuvre et le suivi des activités et assurer une synergie d'action entre les agents, sur la base de la planification établie en phases de deux ou trois ans. De ce fait, chaque agent avait une bonne compréhension de tous les volets du projet ainsi qu'une connaissance approfondie du contexte social, économique et environnemental de la zone d'intervention. Les agents du projet pouvaient ainsi répondre aux sollicitations des villageois même lorsque celles-ci ne concernaient pas spécifiquement leur propre domaine de compétence. Cette collaboration étroite entre tous les agents du projet et leur participation à la planification des activités les

a fortement responsabilisés, et a fait qu'ils se sont tous investis pleinement dans la réalisation de ce projet, dont la réussite a fait leur fierté.

La collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'état, une fois la confiance établie, a par ailleurs été très active et particulièrement bien appréciée par la direction provinciale de l'environnement du Gourma, pour laquelle le projet a considérablement suppléé aux insuffisances de moyens en matière de protection de la faune. Cette administration publique, de même que d'autres, a souvent utilisé le réseau d'animateurs du projet et le programme d'alphabétisation pour véhiculer des messages de sensibilisation aux populations.

Ce montage organisationnel illustre le modèle de coopération promu par FGC, qui se base principalement sur la force des liens directs entre les Associations Membres de la FGC et les acteurs de terrain, qui eux-mêmes sont au plus près des populations bénéficiaires. Grâce à cette connaissance et confiance mutuelle

entre tous les acteurs du projet, les fonds provenant de la FGC ont eu une forte valeur morale et affective.

Les activités qu'ils ont permis de réaliser étaient chargées d'un sens partagé par tous les acteurs du projet, ce qui a garanti un impact plus durable que des activités réalisées grâce à de l'« argent froid », provenant d'acteurs de la coopération distants et davantage soucieux du rythme de l'exécution des activités et des décaissements selon la planification initialement prévue plutôt que de leur bonne insertion dans le contexte socio-économique des bénéficiaires.



Un soutien financier sur la durée

Le soutien financier continu de la Fédération genevoise de coopération a été essentiel pour permettre l'évolution de ce projet. Ventilé en cinq phases entre 2004 et 2015, il s'est élevé à un total de Frs 2 233 126.-, soit Frs 186 094.- en moyenne par année. La part des différentes collectivités publiques ayant financé ce projet est illustrée dans le graphique ci-après. Il est à relever qu'au cours de ses deux dernières phases, c'est-à-dire depuis juin 2010, ce projet a bénéficié du soutien marqué de la Ville de Carouge, qui en a fait le projet phare de sa politique de soutien à la coopération, et de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération.

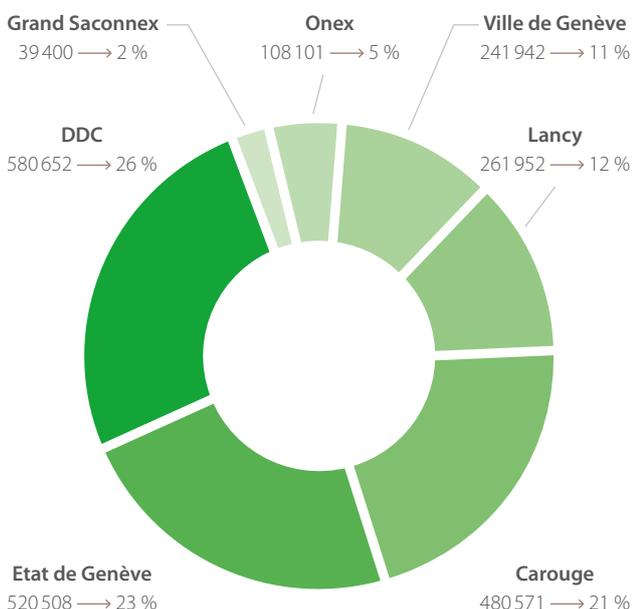
Ce soutien continu de la FGC a permis de réaliser un travail minutieux sur le terrain, au plus près des besoins des populations locales, avec lesquelles les agents du projet ont pu établir des relations de confiance sur la durée, ce qui n'est pas toujours le cas avec des grands projets mis en œuvre par des acteurs de coopération multi- et bi-latéraux, selon des approches top-down et sur des durées assez brèves. Ce travail de proximité déployé par l'ADAP, basé sur les besoins des populations et sur une approche transversale qui ne se limite pas à compenser les efforts en matière de protection de

l'environnement par l'appui ponctuel à des actions de développement, mais plutôt à favoriser un développement local intégral prenant en compte la protection de l'environnement, a rapidement gagné en reconnaissance.

En premier lieu, ce sont les communautés locales qui ont manifesté leur appréciation du travail accompli par l'ADAP, ce qui s'est reflété par l'expansion progressive de l'aire d'intervention du projet. En effet, alors qu'initialement le projet était conçu pour concerner essentiellement le village de Boumoana, la mise en place de la zone de faune a recommandé la prise en compte des villages voisins, car la zone forestière appartenait coutumièrement à plusieurs villages et tous les villages limitrophes y exercent donc des droits d'utilisation des ressources. Ainsi, les huit autres villages qui entourent la forêt communautaire ont été englobés dans le projet comme parties prenantes à part entière, et ont établi au bout de quatre ans la ZOVIC intervillageoise de Boumoana, première expérience de ce genre dans la Région de l'Est. Les résultats obtenus en matière de développement et de protection de l'environnement dans les 9 villages concernés sont rapidement parvenus aux oreilles des villages environnants, se trouvant aussi en bordure de zones de faune. Ces derniers ont ainsi sollicité l'intervention du projet pour répliquer l'expérience menée dans la région de Boumoana, si bien que la zone d'intervention du projet est dès 2008 passée de 9 à 20 villages repartis sur deux communes, puis, à partir de 2012, à 10 communes sur trois provinces de la région de l'Est (Gourma, Tapoa, Kompienga). Le modèle de gestion communautaire des ressources naturelles proposé par le projet a ainsi séduit la plupart des communautés disposant d'espaces forestiers propices à leur mise en place, ce qui a entraîné une expansion continue de la zone d'intervention du projet.

L'appréciation des communautés de base pour l'apport du projet en matière de développement local et de protection de l'environnement a été rapidement suivie de celle des institutions burkinabé. Ainsi, le 25 janvier 2008, l'ADAP s'est vu décerner la distinction de « Chevalier de l'ordre du mérite du développement rural, avec agrafe environnement » lors de la Journée Nationale du Paysan, le principal événement agricole du pays. Par la suite, le prix de « Première association écociroyenne de la région de l'Est » de l'année 2009 a été décerné à l'ADAP par le ministère chargé de l'environnement, tandis

Bailleurs du projet
Financements FGC 2004-2015



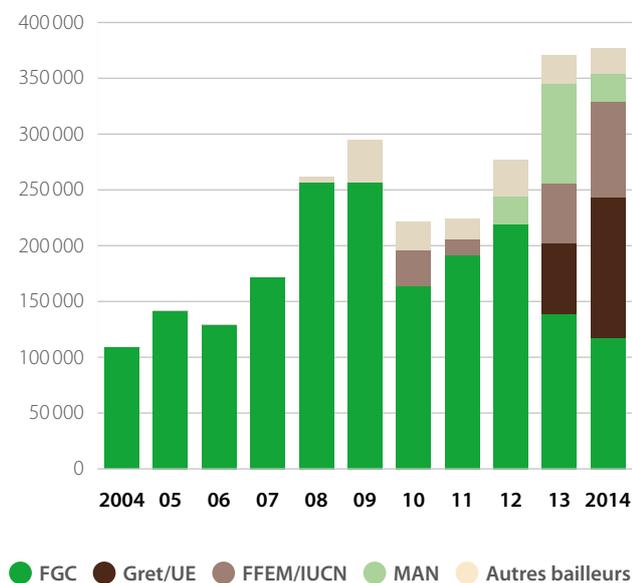
que le Gouverneur de la Région de l'Est a, pour sa part, dédié à l'association un «Certificat de reconnaissance». Plusieurs autres distinctions ont succédé, et cette reconnaissance s'est en outre traduite en des collaborations plus étroites avec les institutions gouvernementales, notamment pour tout ce qui avait trait à la gestion de l'environnement, la promotion économique et l'alphabetisation.

En dernier lieu, le succès de ce projet a aussi été remarqué par les acteurs de la coopération, qui se sont intéressés à rejoindre la dynamique. Comme l'illustre le graphique suivant, grâce au financement de la FGC, ce projet a pu faire la preuve de la pertinence de son approche (de 2004 à 2008), ce qui a ensuite permis de lever des fonds complémentaires et d'établir des nouveaux partenariats techniques et financiers pour démultiplier l'impact du projet. La part de financement de la FGC a ainsi pu être progressivement réduite en vue d'un désengagement prévu à la fin de la cinquième phase du projet, en 2015.

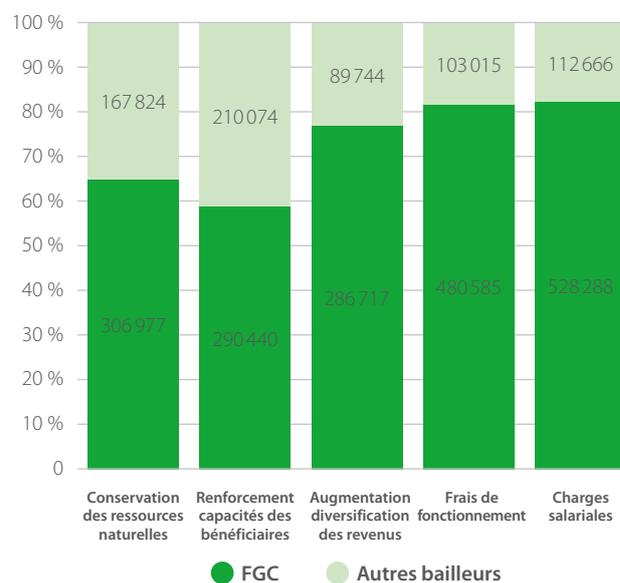
Le financement de la FGC a ainsi permis le démarrage de ce projet et sécurisé son fonctionnement pendant ses dix premières années. Comme il en ressort du graphique suivant,

la FGC a couvert plus de 80 % des frais de fonctionnement et des charges salariales de l'équipe de projet, garantissant à cette dernière la sécurité et les moyens de base pour réaliser ses objectifs. L'équipe de projet a ainsi pu obtenir des financements complémentaires auprès d'autres bailleurs pour réaliser les activités prévues en faveur des bénéficiaires. Cette évolution illustre le fait que les financements de longue durée de la FGC sont cruciaux pour pailler les limites du financement par projets. Ce dernier s'étale généralement sur deux à quatre ans et privilégie principalement le financement de réalisations concrètes, sans prendre en charge les frais de fonctionnement des structures porteuses des projets. Le financement par projets introduit ainsi souvent une compétition entre ONG, qui doivent agir de manière opportuniste et saisir les opportunités de financement offertes par les bailleurs afin d'assurer la pérennité de leur organisation, au détriment parfois de leur mission initiale. Grâce au financement de la FGC, ce projet a par contre pu se focaliser sur son champ de compétences, la gestion communautaire des ressources naturelles, asseoir sa réputation dans ce domaine et obtenir des financements complémentaires pour mener à bien sa mission.

Évolution des financements



Part de financement des bailleurs par domaine (2004-2014)



Création de l'AFAUDEB

Comme évoqué plus haut, ce projet a initialement été mené par une équipe de l'ADAP agissant directement en appui aux communautés locales. Par la suite, cette équipe s'est constituée en une association locale portant pratiquement le même le nom que le projet, l'Association Faune et Développement au Burkina – AFAUDEB. Cette évolution, qui constitue un cas intéressant de transfert de compétences, répond au modèle de coopération encouragé par la FGC qui veut qu'un projet soit mené en partenariat avec une organisation locale en charge du soutien aux organisations bénéficiaires.

La création de l'AFAUDEB a été réalisée à l'initiative de l'équipe de projet burkinabè, en association avec les représentants des premiers villages concernés par le projet. Ses objectifs étaient sensiblement les mêmes que ceux du projet de l'ADAP, et l'association visait à devenir le lieu de collecte d'idées et de définition des activités à entreprendre pour répondre aux aspirations des populations, dont elle se voulait la représentante. L'équipe de coordination de l'Association, composée de membres de l'équipe de projet de l'ADAP et de leaders villageois, continuait à jouer un rôle d'accompagnateur des populations en suppléant à leur manque d'expertise, afin de garantir les meilleurs

aboutissements possibles aux initiatives souhaitées par les villageois. Ainsi, elle formulait des suggestions et proposait des compléments aux initiatives des populations pour assurer les meilleures chances de réussite auprès des bailleurs de fonds et partenaires techniques, vis-à-vis desquels l'équipe de coordination constituait une garantie quant à la bonne gestion et exécution des activités de terrain.

Cette approche a rencontré l'adhésion des populations qui y voyaient une marque de confiance en leurs capacités intrinsèques à définir leurs priorités de développement et surtout la manifestation d'une transparence en matière de gestion de projet. Cela avait en outre l'avantage d'accroître la légitimité de l'équipe en même temps que leur autonomie dans les prises de position sur les questions internes au Burkina et dans le développement de leur réseau partenarial. Ce montage institutionnel permettait aussi d'établir les bases pour la pérennisation, au-delà du temps du projet financé par la FGC, des dynamiques soutenues par celui-ci.

L'ADAP Genève a pris acte de la création de l'AFAUDEB une fois que celle-ci eut été créée. Si cette évolution correspondait bien à une des solutions possibles pour pérenniser le projet et reflétait la forte appropriation du projet de la part de l'équipe de terrain et des premiers bénéficiaires, l'ADAP aurait néanmoins trouvé légitime et souhaitable d'être associée à la démarche. Cela d'autant plus que, dès que l'ADAP Genève a eu accès aux documents constitutifs de l'AFAUDEB, elle a immédiatement relevé et signalé des erreurs fondamentales dans la conception de la nouvelle association burkinabè. En particulier, la composition des organes de l'association comportait des conflits d'intérêts manifestes: d'une part, les employés de l'association faisaient en même temps partie de son Conseil de Gestion et des organes de contrôle interne et, d'autre part, les représentants des bénéficiaires, censés représenter les communautés burkinabè, étaient tous issus d'un seul village dont ils étaient les leaders traditionnels. En outre, les membres fondateurs disposaient d'un droit de veto sur les décisions concernant l'association. Ainsi, tout en acceptant – non sans des intenses débats internes – la création d'une ONG locale par l'équipe de projet, l'ADAP a néanmoins aussitôt incité ces derniers à rectifier les principales failles constitutives de l'association nouvellement créée en demandant notamment la démission des employés des organes de l'association.



Evolution du partenariat

L'association AFAUDEB a été formellement constituée en mai 2008. Au cours de ses premières années d'existence, son fonctionnement associatif est toutefois resté au second plan derrière les activités du projet FGC, qui constituait le cadre conceptuel, la stratégie de développement ainsi que le principal moyen de mise en œuvre de cette dernière. Le renforcement de la vie associative de l'AFAUDEB ne constituant pas une activité à part entière du projet financé par la FGC, celle-ci n'a que peu évolué à ses débuts et ce développement dépendait en fin de compte essentiellement de la volonté des dirigeants de l'association. Ainsi, durant les premières années d'existence de l'AFAUDEB, les assemblées générales n'ont pas été tenues et les concertations avec les bénéficiaires, que la structure associative entendait intégrer en son sein, ont continué à être réalisées dans le cadre du projet FGC à travers les structures villageoises et inter-villageoises (assemblées villageoises, groupements de producteurs, comités de gestion de la faune, ...), poursuivant ainsi la pratique initiée par l'ADAP pour garantir l'adéquation du projet avec les besoins des communautés. Ce n'est qu'en 2012 qu'une première Assemblée Générale des membres de l'AFAUDEB a eu lieu et que le fonctionnement associatif de l'organisation a commencé à réellement prendre forme.

Sur le terrain, dans les villages qui ont participé aux premiers développements du projet, les agents du projet étaient connus comme membres de l'équipe ADAP et cette affiliation leur a été attribuée sans changements jusqu'en 2015. Ce n'est que lors d'interventions dans de nouveaux villages, notamment à partir de 2010, que le personnel du projet a commencé à se présenter au nom de l'AFAUDEB. L'identité visuelle de l'AFAUDEB, similairement, a pris forme progressivement et a commencé à être affichée sur le matériel de communication petit à petit, en fonction des nécessités, jusqu'à devenir clairement reconnue dans la région de l'Est à partir de 2012. Ainsi, ce n'est que progressivement que l'identité de l'AFAUDEB s'est affirmée et que la distinction entre l'association et le projet mené en partenariat avec l'ADAP a été clarifiée.

Le mode de collaboration entre l'ADAP Genève et l'équipe de projet n'a lui non plus pas connu de changement significatif suite à la création de l'AFAUDEB, les personnes restant les mêmes et leur préoccupation principale étant toujours l'accomplissement des objectifs du projet. Les premiers

financements additionnels, obtenus directement au Burkina par le personnel du projet à partir de 2008, concouraient en général à la mise en œuvre des activités initiées par le projet et permettaient de renforcer l'impact de ce dernier. Ainsi, rien ne s'opposait à ce que les ressources du projet FGC (personnel et moyens matériels) soient utilisées pour mettre en œuvre des activités financées par d'autres bailleurs, comme par exemple la réalisation de forages (soutenue par le PROGEREF – Projet de gestion durable des ressources forestières dans les régions sud-ouest, centre-est et est) ou l'élargissement du programme d'alphabétisation (soutenu par le FONAFEN - Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle), ce d'autant plus que la plupart du temps ces financements étaient obtenus au nom de l'ADAP. En effet, l'AFAUDEB étant nouvellement créée, il lui était difficile d'obtenir des financements en son nom propre à ses débuts. L'existence en parallèle d'une organisation déjà bien établie comme l'ADAP a donc permis d'accompagner l'émergence de l'AFAUDEB jusqu'à ce que sa réputation soit établie et qu'elle puisse accéder directement à des financements consistants de bailleurs internationaux.

Cela a été le cas à partir de la deuxième moitié de 2012, lorsque le projet a étendu son activité dans deux provinces de la région de l'Est avec l'apport, en sus du soutien FGC, de nouveaux financements obtenus directement par l'AFAUDEB de la part de l'ONG Man and Nature (MAN) ainsi que du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). L'activité de l'AFAUDEB a ainsi pris d'emblée une envergure régionale et lui a permis de rapidement s'élever au statut d'ONG nationale avec, dès 2014, l'extension de son activité à 3 régions (Est, Centre-Sud et Centre-Ouest) soutenue par des financements de l'Union Européenne.

Cette rapide croissance de l'AFAUDEB s'illustre par le volume financier géré qui est passé de 150 mio de FCFA en 2004 à 1 milliard environ en 2014, ainsi que par l'augmentation du personnel qui est passé de 3 personnes en 2004 à environ 80 personnes en 2014 (tous types de contrat confondus).

Cette croissance fulgurante a imposé une importante et rapide mise à niveau du fonctionnement de l'AFAUDEB. En effet, le passage d'une équipe d'une douzaine de personnes, comme l'était l'AFAUDEB jusqu'en 2012, à une structure



d'envergure nationale avec des dizaines d'employés déployés sur différentes régions, impliquait de revoir de fond en comble le système de gouvernance interne de l'association. Or, les employés de la petite équipe initiale qui avaient fait la réussite de l'association par leur investissement sans réserve et leur participation aux prises de décisions, ont mal reçu le fait d'être soudainement relégués à un rôle moins important et d'être mis devant des faits accomplis par le Secrétaire Exécutif. En effet, ce dernier, sollicité par des importants bailleurs – en particulier l'Union Européenne – pour étendre considérablement le rayon d'intervention de l'AFAUDEB, n'a pu résister à ces opportunités de financement trop alléchantes pour être ignorées et a mené sans assez de concertation interne l'association vers un déploiement d'envergure nationale. Cela a conduit à

une révolte interne des membres fondateurs de l'AFAUDEB qui, en exploitant les failles constitutives de l'association, en particulier le droit de veto des membres fondateurs et la participation des employés au Conseil de Gestion de l'association, ont amené à un blocage de l'organisation qui s'est cristallisé jusqu'à paralyser totalement l'AFAUDEB, laquelle a fini par cesser ses activités courant 2016.

Sans entrer dans les détails à propos des multiples facteurs et événements qui ont conduit à ce dénouement, nous nous proposons ci-après de relever les mesures qui, selon nous, auraient pu le prévenir et couronner de succès le transfert de compétences vers une organisation locale d'un projet initié avec un fort appui externe.

Enseignement tirés de cette expérience

Comme évoqué plus haut, l'évolution d'un projet de coopération en une organisation locale chargée de prendre en main et de pérenniser les activités initiées par le projet est considérée comme l'aboutissement d'un projet réussi. Cela représente le couronnement d'une conception et gestion de projet minutieusement réalisées en adéquation avec les besoins et les réalités locales, contribuant à l'autonomisation des partenaires locaux et à l'appropriation, par les bénéficiaires finaux, des solutions techniques et organisationnelles élaborées dans le cadre du projet.

Le transfert des compétences de gestion du projet d'un acteur de la coopération internationale à une organisation locale devrait en principe être effectué au bénéfice d'une organisation émanant directement des communautés bénéficiaires du projet. Or, dans la pratique, le manque de compétences des communautés locales constitue un obstacle difficilement surmontable pour qu'elles puissent prétendre, à brève échéance, assumer seules la planification et la conduite de projets complexes. En effet, généralement peu alphabétisées et mal équipées pour évoluer de manière autonome dans les contextes socio-économiques, juridiques, politiques et technologiques qu'il est indispensable de maîtriser pour traiter de problématiques complexes comme la gestion des ressources naturelles et le développement local à moyen-long terme, les communautés bénéficiaires ont généralement besoin d'un appui conseil externe sur une longue durée.

Il est ainsi fréquent que les organisations locales de conservation soient formées, comme dans le cas ici présenté, à l'initiative de cadres locaux et d'experts de la conservation qui interviennent comme facilitateurs de projets dans une région donnée. Bien qu'ayant un ancrage historique important dans la zone géographique concernée, ces organisations créées à l'initiative d'experts ne représentent malgré tout pas les communautés et ont leurs intérêts et motivations propres qui sont plus ou moins convergents avec ceux des communautés. Ainsi, il convient d'avoir un regard lucide sur la légitimité de ces organisations vis-à-vis des communautés et la convergence de leurs intérêts avec ceux des communautés qu'elles accompagnent. Ce point est essentiel quant à la réflexion sur la participation et le renforcement de capacités des communautés dans le domaine de la conservation et du développement.

Dans les cas ici exposés, le transfert de compétences d'une ONG internationale au niveau local s'est effectué sous l'impulsion première de l'équipe de projet locale, qui s'est constituée en association sans profonde réflexion à long terme et sans concertation de ses principaux partenaires. Cette manière de procéder, consistant à amorcer un changement pour ensuite trouver et affiner des solutions pour le rendre effectif, peut parfois s'avérer très opportune et fructueuse, notamment pour faire émerger du bas de nouvelles réalités (comme cela a été le cas pour ce qui concerne la commercialisation de Produits Forestiers Non Ligneux, illustrée au chapitre 3). Cependant, cette même méthode ne s'est pas révélée opportune quand il s'est agi d'amorcer des évolutions institutionnelles comme la création de l'AFAUDEB ou la conclusion de partenariats avec l'UE pour étendre l'aire d'intervention de l'association. Ces évolutions ayant une portée temporelle et spatiale de bien plus grande envergure, elles se doivent d'être conçues dès le départ avec le plus grand soin et en suivant une concertation élargie des parties prenantes, quitte à progressivement amender ou élargir le cadre institutionnel afin de garantir l'efficacité de manœuvre de l'organisation.

La création de l'AFAUDEB a ainsi été le fruit de l'initiative des cadres de l'équipe de projet. Bien que la base d'adhérents composant l'Assemblée Générale de l'AFAUDEB fut constituée de villageois bénéficiaires du projet, et que des représentants villageois fissent partie du Conseil de Gestion censé contrôler les activités du Secrétariat Exécutif, ce dernier était en fait l'âme et le moteur de l'association, en charge de concevoir et de mener les opérations de l'AFAUDEB. Il est à relever que ce genre de fonctionnement, dans lequel un individu ou un groupe d'individus particulièrement compétents et motivés dirigent et font vivre une association, est particulièrement difficile non seulement en Afrique mais aussi en Europe, notamment dans les premières années d'une organisation. Le fonctionnement associatif idéal, dans lequel un Conseil bénévole et compétent fixe les orientations stratégiques et effectue une veille sur leur mise en œuvre par l'équipe de Gestion est dans la réalité plutôt rare, même en Suisse. Les scandales bancaires qui ont affecté plusieurs des principales banques suisses ces dernières années (BCGE, UBS, Raiffeisen,...) montrent que ce problème ne se limite pas au secteur associatif, et que les tâches d'orientation stratégique et de contrôle du Conseil requièrent des compétences et une diligence considérables.

À défaut de cela, le moteur principal d'une ONG est le plus souvent le dirigeant exécutif ou l'équipe de direction, qui incarne la vision de l'association, maîtrise les activités, l'environnement socio-politique, et donne l'impulsion pour le développement de l'organisation.

Dans le contexte burkinabè, les personnes compétentes dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles sont rares et occupent généralement des postes de dirigeants dans des projets internationaux ou opèrent en tant que consultants. Ces personnes, qui seraient qualifiées pour occuper des postes de membres du Conseil d'une association comme l'AFAUDEB, n'ont généralement pas le temps de remplir consciencieusement ce rôle, qui plus est à titre gracieux et dans une région périphérique du pays. L'AFAUDEB a ainsi pensé bien faire en constituant un Conseil de Gestion composé de membres du personnel et de vénérables représentants villageois. Les premiers étaient compétents pour endosser ces rôles mais en manifeste conflit d'intérêts, alors que les seconds, malgré leur sens des responsabilités et leur sagesse, ne pouvaient pas pleinement appréhender l'envergure des activités de l'association faute de compétences, et n'étaient par ailleurs non plus exempts d'intérêts propres. De ce fait, le contrôle interne que le Conseil est censé opérer sur le Secrétariat Exécutif a été déficient et n'a pas permis de garantir la poursuite des objectifs d'intérêt général de l'association par-delà les jeux de pouvoir internes.

Le rôle des partenaires techniques et financiers des organisations locales, dans un tel contexte, devrait être d'accompagner le développement de ces dernières et de veiller, en particulier dans les projets qui se veulent participatifs, à la bonne gouvernance et à la transparence dans les prises de décisions et les opérations. Or, du fait du système de financement par projets, les partenaires techniques et financiers ont tendance à ne se soucier que de la bonne gouvernance dans la mise en œuvre des activités en faveur des bénéficiaires planifiées dans le cadre du projet dont ils ont la charge, et négligent généralement de s'intéresser de près au fonctionnement de l'organisation d'appui local elle-même.

Au vu des faits et constats relatés ci-dessus, et en considérant que plusieurs des membres et employés de l'AFAUDEB ont souligné que la situation de blocage interne qui a amené à la dissolution de l'AFAUDEB ne se serait pas produite si l'ADAP avait toujours été en charge des opérations, comme

au commencement du projet et dans la pratique jusqu'en 2012, nous indiquons ci-dessous les mesures qui à notre sens auraient permis la réussite du transfert de compétences d'une ONG internationale à une organisation locale :

- ▶ Planifier la création de l'organisation locale en concertation avec toutes les parties prenantes
- ▶ Affecter un Chargé d'appui à l'organisation locale nouvellement créée, répondant au partenaire technique et financier. Sa principale fonction, outre le suivi du projet pour le compte du partenaire technique et financier, serait l'appui à la mise en place de mécanismes de gouvernance interne de l'organisation locale. Il veillerait notamment sur la transparence des prises de décisions au sein de cette dernière, à la bonne tenue des Assemblées Générales, et aurait un rôle de médiateur pour prévenir l'émergence de conflits internes à l'association. Cette fonction devrait être maintenue jusqu'à ce que les membres et les différents organes de l'organisation locale aient intégré des bonnes pratiques de gouvernance, définies de manière consensuelle.
- ▶ Réaliser des missions de terrain annuelles depuis la Suisse pour non seulement effectuer le suivi du projet mais aussi maintenir le lien de confiance et de responsabilité solidaire qui constitue un facteur déterminant de réussite d'un projet.
- ▶ Prévoir une campagne de communication visant en particulier les bénéficiaires et les partenaires du projet afin d'annoncer et rendre effective la création de la nouvelle organisation locale.
- ▶ Créer dès le départ une cellule de coordination de tous les partenaires techniques et financiers soutenant l'organisation locale. Outre à permettre une bonne complémentarité des activités et des appuis apportés, cette cellule devrait amener les partenaires techniques et financiers à mettre en commun leurs ressources pour réaliser des évaluations et des audits sur l'ensemble des activités de l'organisation partenaire et non seulement sur les domaines qui ont été financés par le partenaire technique et financier en question.
- ▶ Formaliser clairement dans la convention de partenariat le dispositif de mise en œuvre des projets et des activités d'appui à l'organisation locale.



CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES
DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

L'ÉTABLISSEMENT DE ZONES VILLAGEOISES D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE, ZOVIC

Description d'expérience
et leçons apprises

TEXTES :

- ▶ OMAR KABORÉ
- ▶ ALEXIS KABORÉ
- ▶ RENÉ EMMENEGGER
- ▶ MARION TRÉBOUX
- ▶ EZRA RICCI

PHOTOS :

- ▶ ADAP
- ▶ AFAUDEB

DESSINS :

- ▶ GABRIEL MORIN

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



L'ÉTABLISSEMENT DE ZOVIC

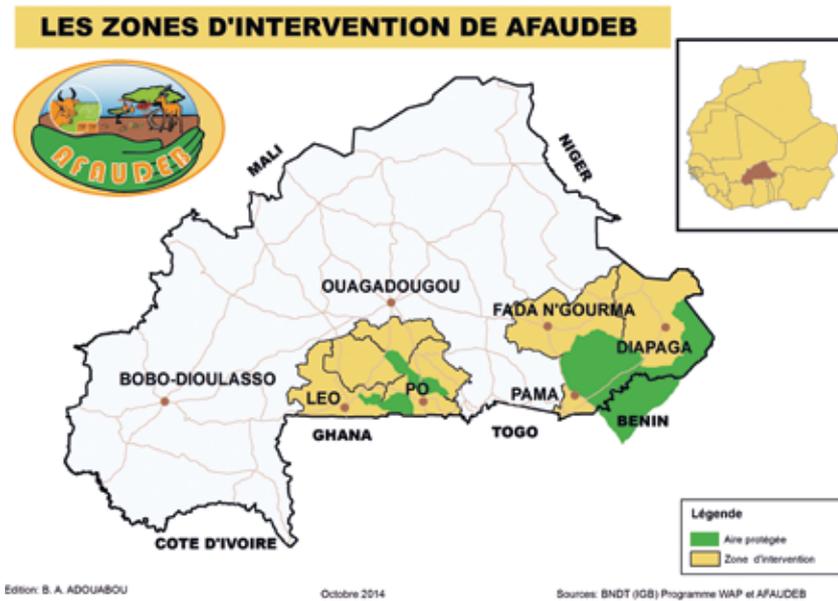
Partant du constat de la faible implication des populations dans la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles, l'ADAP a démarré en 2004 un projet dans le village de Boumoana, situé au sein de la commune de Fada N'Gourma dans la Région de l'Est du Burkina. Considérant que la conservation de la nature et le développement local sont des objectifs indissociables, le projet a soutenu fortement le renforcement des compétences organisationnelles, techniques et juridiques des structures villageoises afin qu'elles tiennent leur place dans la gouvernance des aires protégées. Ce projet, initié à la demande des leaders du village de Boumoana, a ainsi abouti à la création par les villageois d'une première ZOVIC, une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique.

La fondation de l'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB) en 2008 par l'équipe du projet et des représentants des villages bénéficiaires a eu pour objectif de reproduire dans d'autres zones du pays l'expérience réalisée à Boumoana. En un premier temps, en partenariat avec l'ADAP et le soutien financier principal de la FGC, l'élargissement de la zone d'intervention s'est focalisé sur la périphérie de la partie

burkinabè du continuum transfrontalier de parcs dénommé WAP (parcs nationaux WARlyPendjari) en vue de constituer un réseau d'aires protégées communautaires (ZOVIC) servant de zones tampons autour des ces aires protégées.

Dès 2014, avec l'appui de plusieurs partenaires financiers et techniques, l'AFAUDEB a étendu sa zone d'intervention autour de l'autre grand continuum écologique du Burkina, le complexe PONASI (Parc National de Pô, Ranch de Gibier de Nazinga, Forêt classée de la Sissili) situé dans la partie sud du pays. La présente capitalisation concerne cependant uniquement l'expérience menée dans la région de l'Est avec le soutien de l'ADAP et de la FGC ainsi que des autres partenaires financiers et techniques qui ont rejoint au fil du temps l'AFAUDEB dans la mise en œuvre de son programme.





Contexte

Les notions d'utilisation durable des ressources naturelles, de participation et d'équité dans les aires protégées sont au cœur du plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 fixé dans les objectifs d'Aïchi en 2010 lors du sommet de la Convention sur la biodiversité. En Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso en particulier, la conservation fait face à une forte croissance démographique, avec l'essentiel de la population vivant de l'agriculture et de l'élevage mais dépendante aussi des ressources de la brousse pour sa sécurité alimentaire, ce qui conduit à une forte pression foncière qui grignote progressivement les réserves naturelles. Au niveau écologique, on peine ainsi à préserver les parcs des pressions anthropiques (extensions agricoles) et à maintenir des continuums écologiques suffisants pour le maintien des populations animales et végétales dans leur diversité.

La région de l'Est se caractérise par la présence de plusieurs aires classées (parcs nationaux de l'Arly et du W, réserves de chasse) avec, pour mode d'administration dominant, la gouvernance étatique et la gouvernance privée. La participation des communautés riveraines et des collectivités décentralisées est très faible et l'appropriation des enjeux de la conservation par les communautés demeure le défi majeur. Cela est dû notamment au fait que la désappropriation des espaces coutumiers des peuples autochtones pour créer des aires protégées a, dès la période coloniale, généré une forte méfiance des peuples indigènes envers les gestionnaires des aires protégées. En outre,

le dénigrement des modes traditionnels de gestion des ressources, par les autorités coloniales d'abord puis par les agents de l'Etat qui leur ont succédé après les indépendances, a affecté le sens des responsabilités des peuples indigènes vis-à-vis de leur environnement. Ainsi, ces derniers ont adopté des comportements de « pillage de ressources » sur les territoires qui leur avaient été confisqués et dont la gestion était désormais du ressort « des autres ».

L'introduction du principe de la gestion tripartite, Etat-populations-privés, date du début des années 1990. Des réserves de faune nationales ont été amodiées à des opérateurs de tourisme privés et les populations ont été encouragées à délimiter, dans leurs terroirs, des ZOVIC et à élire des comités chargés de leur gestion. L'avènement de la décentralisation en 2006 a permis une reconnaissance institutionnelle des initiatives communautaires par les communes et une articulation de ces initiatives à une échelle plus large, en tenant compte aussi des attentes des populations en matière de développement. Cependant, les conflits homme/faune persistent et requièrent la recherche de mécanismes à même de contenir les problèmes de destruction des cultures et du bétail par les animaux sauvages. Il importe également d'offrir aux populations des ressources alimentaires et financières alternatives à la mise en culture et l'exploitation classique des espaces dédiés à la conservation. Dans ce contexte, le cas des ZOVIC est original.

Cadre légal et juridique des ZOVIC

La gestion décentralisée des ressources naturelles et des ZOVIC au Burkina Faso repose sur un certain nombre de textes et lois qui sont :

- ▶ la loi 0552004/AN du 21 décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales ;
- ▶ La loi n° 006/206/ADP du 7 janvier 2007, portant code forestier modifié le 5 avril 2011 ;
- ▶ La loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 Décret n° 2007-032/PRES/PM/MATD portant sur l'organisation, la composition et le fonctionnement des Conseils Villageois de Développement (CVD) ;
- ▶ Le Décret n° 2008-312/PRES/MECV/MATD/MEF du 9 juin 2008 portant conditions de création et de gestion des ZOVIC au Burkina Faso ;
- ▶ La loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant réorganisation agraire et foncière.

Selon le Code Forestier du Burkina (Loi N° 003-2011/AN du 05 avril 2011), une ZOVIC est :

«Une zone villageoise d'intérêt cynégétique (ZOVIC) est une partie du terroir d'une communauté de base, affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques. Sa création est proposée par un procès-verbal de réunion de l'organe villageois compétent et confirmée par arrêté de l'autorité locale compétente.» (Article 103). «La gestion des zones villageoises d'intérêt cynégétique peut être assurée par des associations ou groupements villageois ou toute autre structure juridique dotée de la personnalité morale.» (Article 104). «Les activités autorisées dans les zones villageoises d'intérêt cynégétique sont déterminées par la communauté de base avec l'assistance des services techniques locaux chargés de la faune» (Article 105). «Les redevances et les taxes collectées dans le cadre de la gestion des refuges locaux et des zones villageoises d'intérêt cynégétique sont réparties entre les budgets locaux et les organisations villageoises de gestion de la faune» (Article 106).

On peut retenir de ces textes que trois principes guident la création d'une ZOVIC :

1. la participation des communautés de base à la protection et à la valorisation des ressources fauniques nationales ainsi qu'aux prises de décisions en matière de mise en défens d'espaces naturels sur territoires villageois,
2. la gestion des aires de protection fauniques dans l'intérêt des communautés de base et des collectivités territoriales,
3. la valorisation des ressources fauniques pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

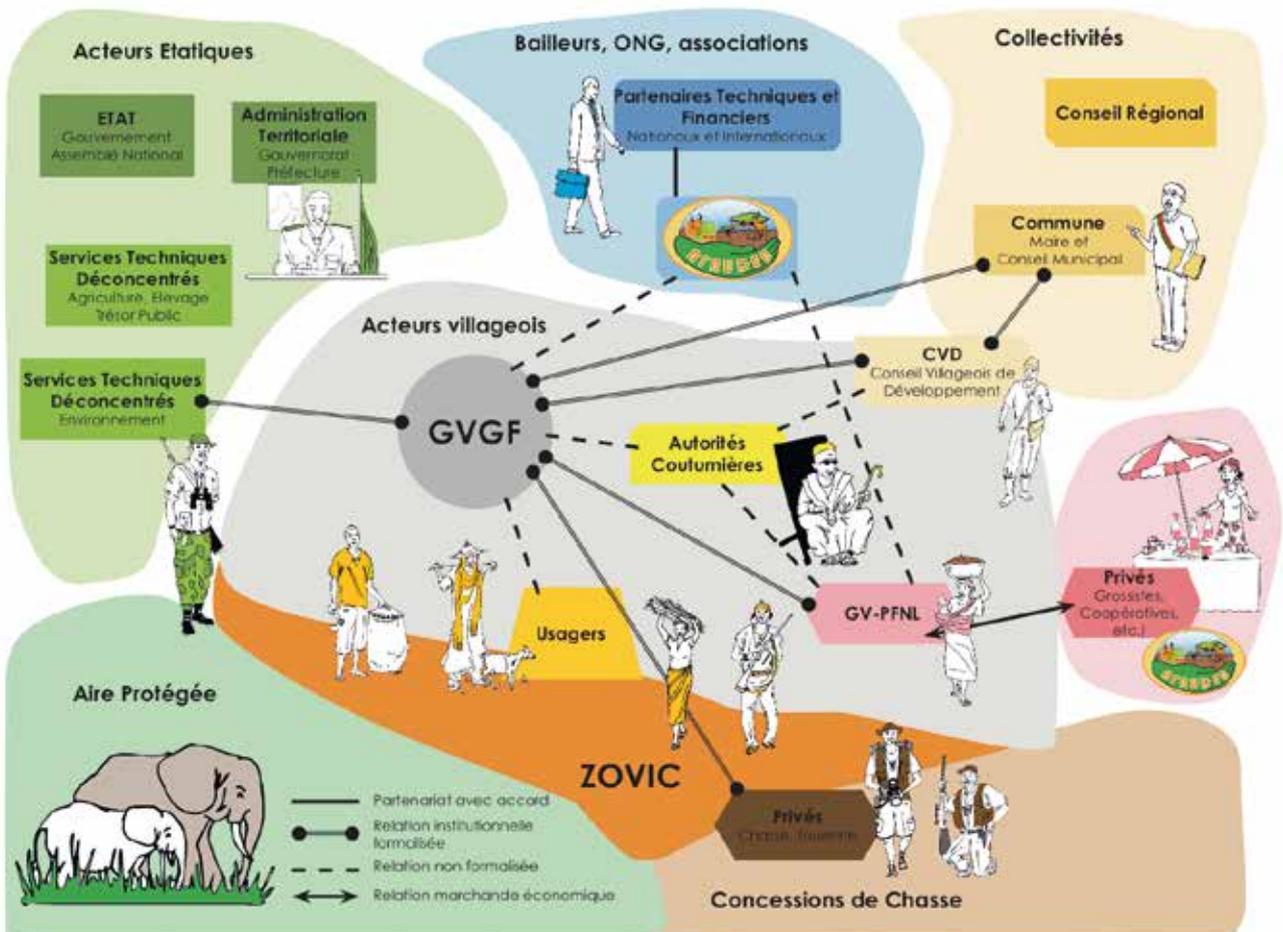
Dès leur avènement en 2006, les communes sont parties prenantes à part entière de la création et de la gestion des ZOVIC. Ce sont elles qui assurent aux ZOVIC leur légalité par l'adoption d'arrêtés municipaux. Ce rôle est appelé à se renforcer à la faveur du transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales en matière de gestion des ressources naturelles.



Le GVGF – l'acteur central de la gouvernance à base communautaire des AP et des ZOVIC

Le GVGF – Groupement Villageois de Gestion de Faune est une organisation villageoise dont la mission est de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement de la faune du terroir villageois. En tant que structures impliquées dans la gestion de la faune, les GVGF sont créés uniquement par les villages riverains des aires de faune protégées nationales. Un GVGF est dirigé par un bureau de cinq à six membres et représente l'ensemble du village pour lequel il est constitué. Tout habitant du village est, de fait, membre du GVGF. Il est à relever que la mise en place d'un GVGF n'est pas forcément liée à l'existence ou la création d'une ZOVIC, si bien

que s'il n'y a pas de ZOVIC sans GVGF, il y a des GVGF sans ZOVIC. En effet, le rôle des GVGF va au-delà de la gestion des ZOVIC et recouvre toute question relative à la faune. Il n'est pas créé pour la gestion spécifique d'une ZOVIC, mais de la faune du terroir villageois et des réserves de faune, plus spécifiquement la représentation de la communauté auprès des acteurs intéressés par la faune tels que les concessionnaires privés et l'administration forestière. Cependant, faire du GVGF l'acteur central de la gouvernance à base communautaire des aires protégées (AP) et des ZOVIC constitue en soi un défi, car le statut et les compétences que cela requiert ne leur sont pas toujours reconnus.





CGF, CVGF ou GVGF ? Un contexte de flou juridique

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de 2004 tend à affirmer la primauté de la commune sur le village dans la gestion des ZOVIC tandis que le Code forestier (2011) accorde la primauté aux communautés.

En effet, dans le CGCT, la structure villageoise chargée de la gestion d'une ZOVIC doit être un « comité villageois de gestion de la faune » (CVGF) mis en place et agissant sous l'autorité de la commune par l'entremise du Conseil Villageois de Développement (CVD). Selon le Code forestier, « la gestion d'une ZOVIC peut être assurée par un groupement », donc une organisation autonome. Certains acteurs, notamment de l'administration forestière, préfèrent les termes « CVGF » ou « CGF » (Comité de Gestion de la Faune). Quant aux populations elles-mêmes, elles emploient le plus souvent et par habitude le vocable « comité » mais préfèrent nettement les possibilités que leur offre le statut de groupement.

Face à une telle situation, il a fallu opter pour l'application, parmi les textes en vigueur, de ceux qui paraissent les plus favorables à l'atteinte de l'objectif principal, c'est à dire l'avènement d'une gouvernance à base communautaire des AP. L'option de confier la gestion des ZOVIC à des groupements a donc été prise pour être en phase avec les aspirations des communautés à la base.

En tant que groupements, les GVGF disposent de la personnalité juridique et morale. C'est un atout majeur qui leur permet d'agir auprès de l'administration, de contrôler la ZOVIC, de signer des accords avec d'autres acteurs (avec les guides ou concessionnaires de chasse ou la commune par exemple) d'avoir un compte bancaire pour la gestion des retombées de la faune et aussi de se fédérer avec d'autres structures (unions de groupements, etc.).

Processus de création d'une ZOVIC

Identifier une possibilité de ZOVIC : le rôle des leaders villageois

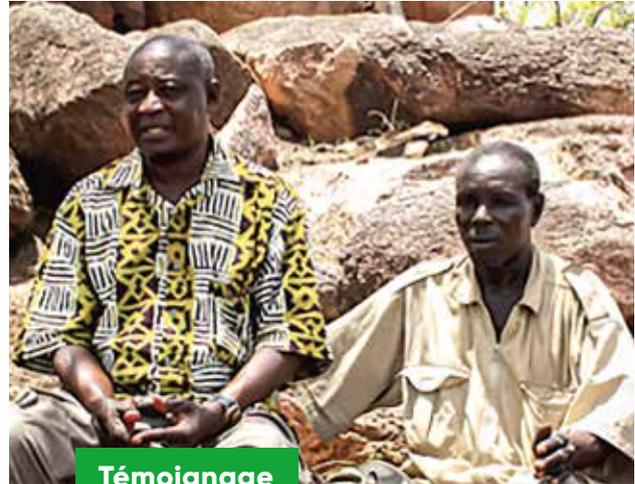
L'identification d'une potentielle zone villageoise d'intérêt cynégétique est faite lorsqu'un leader d'une communauté villageoise interpelle les autorités communales, les services de l'environnement ou les ONG de développement local. L'idée d'une ZOVIC émane ainsi toujours du village. Elle est souvent le fait d'un ou de plusieurs leaders ayant eu écho d'expériences intéressantes de ZOVIC. Les leaders sont généralement les autochtones et les autorités coutumières, ainsi que les élus locaux (CVD, conseillers municipaux, GVGF, etc.). Aux yeux des leaders villageois, la ZOVIC est souvent vue comme une opportunité de constituer des réserves foncières face à la demande croissante de terres agricoles et pastorales. C'est également une possibilité pour eux de renforcer leur assise sociale dans le village et la commune, avec les avantages matériels que cela peut comporter pour le leader lui-même et sa communauté.

Valider la faisabilité technique de la ZOVIC

La validation technique du projet de ZOVIC consiste à vérifier le potentiel forestier et faunique de la zone proposée. Cette évaluation vise à recenser les ressources en présence qui justifient la conservation du site et est réalisée par un agent du service forestier (généralement un forestier stagiaire ou un agent forestier en fonction). Le projet de création de ZOVIC peut être abandonné si l'espace identifié est trop petit, dégradé ou exploité à des fins agricoles ou pastorales. Une ZOVIC doit compter quelques centaines d'hectares au minimum et recevoir de ressources naturelles qui permettent d'envisager une bonne dynamique écologique : habitats préservés et de taille suffisante pour supporter le développement de la faune.

Valider la faisabilité sociale de la ZOVIC

Porté par des leaders motivés et attesté comme étant techniquement pertinent et faisable par les services techniques de l'Etat, le projet de ZOVIC est alors soumis à un test crucial, celui de l'adhésion du reste de la population intéressée. Cette validation sociale consiste à vérifier l'acceptation du projet auprès de toutes les composantes de la société. C'est un préalable à la création d'une ZOVIC et une condition sine qua non de son succès.



Témoignage

Madja Koadima | *Président UC-GVGF*

Madja Onadja | *Responsable des comités villageois de surveillance de la commune de Pama*

Le processus d'identification de la ZOVIC intervillageoise de Pama-Oumpouguedeni Diapenga

// En tant que membres du GVGF de Pama, nous avons constaté que, si on ne fait rien, notre forêt va disparaître dans peu de temps. Il n'y aura plus d'arbres ni de plantes médicinales ou d'animaux sauvages sur notre territoire. Donc nous avons commencé à sensibiliser les autorités coutumières et la population des 3 villages. Nous avons mis du temps à leur expliquer que protéger une partie du territoire c'est pour eux. Ce n'est pas pour le gouvernement local ni national. C'est nous qui profiterons de la protection. Cette phase a pris plus d'une année. Et ce n'était pas facile de convaincre les uns et les autres et de leur montrer les avantages. Un des grands problèmes résidait dans l'occupation de la zone par les Peulhs.

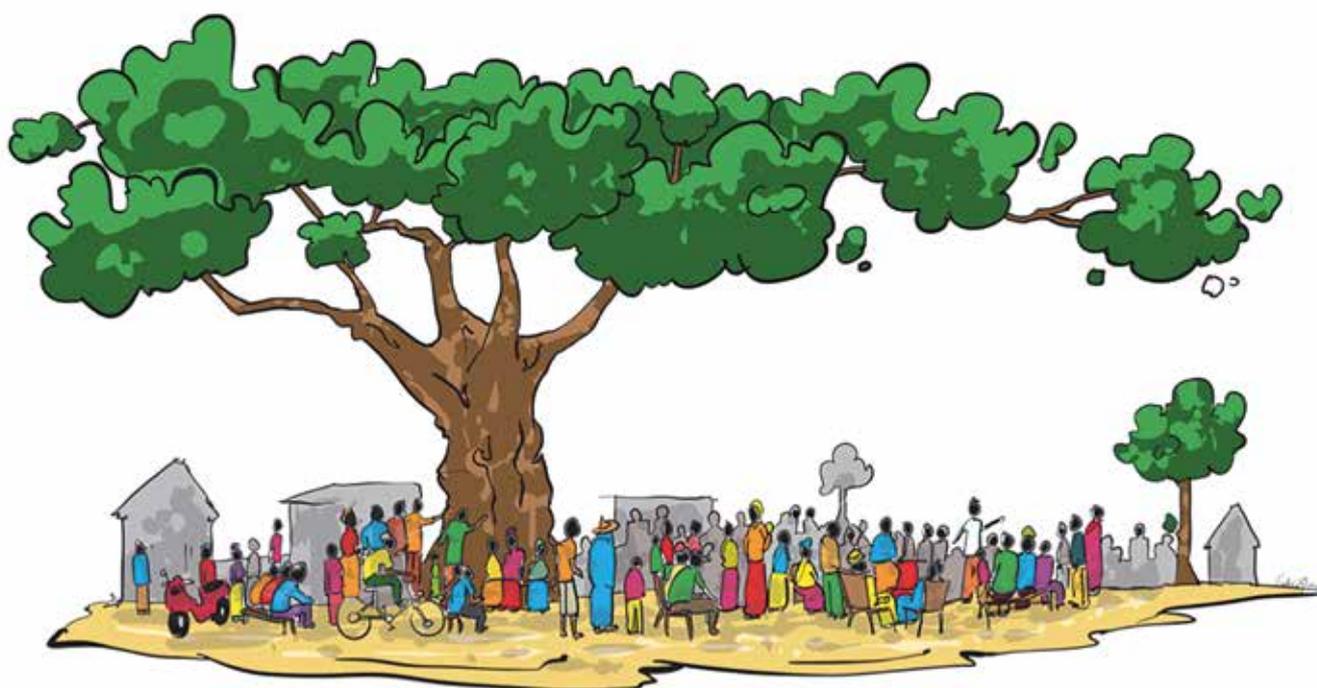


En général, les initiateurs de la démarche (leaders locaux) présentent d'abord l'idée de ZOVIC aux autres villageois, en commençant par les autorités foncières et coutumières qui sont les détenteurs du pouvoir décisionnel dans le village. Cette validation se fait au travers de concertations internes au village afin de recueillir les avis et craintes de chacun. Au sein des villages, les personnes influentes incontournables sont les notables des lignages autochtones (chefs de village, chefs de terre, aînés de famille, etc.) qui gèrent toutes les questions relatives au foncier, au respect des règles traditionnelles et à la place de chacun dans la société. Leur aval est nécessaire

pour la mise en place de tout projet, surtout lorsqu'il s'agit d'une action engageant l'ensemble du village ou plusieurs villages. Les groupes socio-professionnels tels que les éleveurs, les agriculteurs, ainsi que les «propriétaires» terriens, sont également consultés en tant qu'acteurs clés du village. Cela permet d'identifier les oppositions et contraintes éventuelles auxquelles il faudra être attentif dans la suite du processus.

Construire un consensus villageois sur les limites et règles de la ZOVIC

Des rencontres de concertation sont organisées dans le ou les villages impliqués par la création de la ZOVIC. Ces rencontres, qui regroupent toutes les composantes de la population, tiennent lieu d'assemblées générales. Dans le cas de ZOVIC engageant plusieurs villages (la majorité des cas), la série d'assemblées générales villageoises est couronnée par une assemblée générale où tous les villages concernés sont représentés. En plus de la population, différents acteurs institutionnels assistent à l'assemblée générale : les trois services étatiques d'encadrement du monde rural, à savoir, les services de l'environnement, de l'élevage et de l'agriculture, ainsi que la préfecture, le concessionnaire de la réserve de faune la plus proche de la ZOVIC, la ou les mairie(s), les projets et ONG partenaires potentiels de la ZOVIC. C'est l'occasion de





Contenu du PV de l'Assemblée villageoise

- ▶ Limites de la ZOVIC
- ▶ Modalités de Gestion de la ZOVIC
- ▶ Activités autorisées et interdites
- ▶ Montant des taxes d'usage et des amendes en cas d'infraction
- ▶ Clé de répartition des revenus issus de la valorisation de la ZOVIC

faire la synthèse des préoccupations et propositions des différents groupes sociaux et d'adopter les règles de gestion de la ZOVIC. L'Assemblée générale de création de la ZOVIC décide ainsi les limites de la ZOVIC, les activités autorisées et interdites, et la clé de répartition des revenus générés par la ZOVIC. Un Procès-Verbal (PV) de palabre rend compte des consensus dégagés et est signé par tous les participants. Ce PV est l'acte fondateur de la ZOVIC.

Les limites des ZOVIC sont, dans un premier temps, indiquées par les populations en utilisant des repères naturels tels que les rivières, les vieux baobabs, des pistes, etc. Une sortie sur le terrain est ensuite organisée après l'assemblée villageoise. Les représentants du ou des villages concernés, de la mairie, des services techniques déconcentrés de l'Etat et de l'AFAUDEB marquent alors les limites définitives avec la peinture sur des arbres et les coordonnées GPS sont relevées.

Obtenir la reconnaissance officielle de la ZOVIC

Les limites et les règles de gestion ainsi convenues par la population doivent ensuite être entérinées par la mairie. À l'occasion d'une session du conseil municipal et sur la base du PV de palabre et du compte-rendu du ou des représentants de la mairie à l'assemblée générale de village, un projet d'arrêté municipal est soumis à l'ensemble du conseil. La délégation du ou des villages venue pour la circonstance ainsi que les conseillers municipaux siégeant au conseil municipal au nom du ou des villages porteurs du projet de ZOVIC défendent le projet et répondent aux questions de l'assistance.

Une fois des éventuels amendements découlant des débats au conseil municipal pris en compte, un PV de session du conseil municipal et un arrêté municipal consacrent la création de la ZOVIC et fixent ses modalités de gestion. L'arrêté municipal formalise et officialise le contenu du PV de palabre dressé à l'issue des assemblées villageoises.

Suite à cela, des ampliations sont transmises aux institutions administratives de la région et une traduction des arrêtés en langues locales des arrêtés (écrits en français) est faite pour les populations.

Pour terminer, la dernière étape du processus de création d'une ZOVIC est l'obtention du visa de l'arrêté municipal par le service du Contrôle Financier du Trésor Public.

La gestion d'une ZOVIC

Comme toute aire protégée, la gestion d'une ZOVIC s'articule autour de trois ensembles d'activités: l'aménagement, la protection, et la valorisation.



L'aménagement

Une fois la ZOVIC administrativement reconnue, la première étape de sa gestion est son aménagement. L'aménagement consiste en trois actions complémentaires :

1. la signalisation des limites (ouverture de pistes, fixations de bornes et de panneaux),
2. la création de points d'eau,
3. la conduite de feux précoces.

Un point essentiel est l'ouverture des pistes autour de la ZOVIC et dans la ZOVIC. La piste périmétrale, en plus d'indiquer la limite de la zone, fait office de protection contre les feux de brousse fréquents dans la savane. Les pistes intérieures sont des chemins empruntés par les surveillants locaux lors des patrouilles et par les touristes-chasseurs. Les pistes sont ouvertes à l'aide de machines mais leur entretien annuel est assuré manuellement par les villages dans le cadre de travaux collectifs. Dans un second temps, la mise en place de panneaux d'indication et de sensibilisation ainsi que de bornes parachève le travail de délimitation. Afin de fixer certains animaux sauvages, des feux précoces (ou feux d'aménagement)

sont réalisés pour prévenir les feux incontrôlés et favoriser la repousse du pâturage pour la faune. De même, des points d'eau peuvent être aménagés dans la ZOVIC.

La protection

Outre l'activité permanente de sensibilisation menée par le CVGF et l'équipe d'appui du projet Faudeb, la protection a lieu principalement au travers de deux activités: la surveillance et le suivi écologique.

La surveillance de zones communautaires par les populations elles-mêmes représente une expérience innovante en matière de sécurisation des zones de faune. Elle est la concrétisation de la volonté politique de participation des populations locales à la gestion des ressources fauniques. Les villageois sont au centre de l'activité de surveillance de leur ZOVIC, qui est assurée par des équipes de jeunes choisis par la communauté. Le recours au service forestier se fait de manière ponctuelle et principalement dans le cadre de patrouilles conjointes avec les surveillants villageois lorsque des cas d'infractions sont régulièrement constatés par les surveillants. Le service forestier intervient également en cas de saisie de bétail par les surveillants villageois pour appliquer des amendes aux contrevenants. Les comités de surveillance des ZOVIC, en plus de l'appui en équipement, ont constamment bénéficié de formations sur les techniques de surveillance et de suivi écologique par le projet Faudeb.

Le suivi écologique répond à l'objectif de connaître l'état et l'évolution des composantes de l'écosystème pour permettre d'orienter la gestion. Il s'agit plus précisément de connaître l'état et l'évolution de la faune et de son habitat. Il vise à déterminer l'influence des pressions et des menaces sur le potentiel faunique et floristique de la ZOVIC. Il permet également indirectement d'évaluer la qualité de la gestion mise en œuvre.

La surveillance et le suivi écologique sont des activités couplées et se déroulent généralement en même temps. Lors des sorties de surveillance, les surveillants locaux enregistrent des informations sur la faune et la flore de la ZOVIC dans des fiches de suivi, qui sont ensuite transmises au responsable de suivi-évaluation de l'AFAUDEB. Les différentes espèces animales sont relevées et les indices de braconnage (carcasses) sont



l'objet d'une attention particulière. Concernant la flore, le suivi se limite au signalement des pressions (coupes d'arbres, présence de bétail, etc.).

La valorisation

Une ZOVIC n'est pas un territoire «perdu» pour la communauté: les populations qui consentent à l'effort de conservation attendent en retour certains bénéfices économiques mais également sociaux, culturels et environnementaux. De plus, la gestion d'une ZOVIC implique des coûts (surveillance, aménagement, etc). Pour générer les ressources financières pour la gestion de la ZOVIC et la contribution au développement, trois sources de revenus sont exploitées: la chasse, la cueillette et les contraventions en cas d'infraction, ces dernières étant censées diminuer au fil du temps, contrairement aux premières.

La chasse sportive

La chasse sportive constitue le mode classique d'exploitation commerciale des ZOVIC et concerne exclusivement le petit gibier: perdrix, gangas, pintades, lièvres, etc. Ce sont les Groupements Villageois de Gestion de la Faune qui organisent cette activité dans les villages durant la campagne de chasse, allant du 1^{er} décembre au 31 mai. Ils sont chargés de faire la promotion de leur ZOVIC auprès des concessions de chasses voisines, de recevoir les clients, et d'assurer le suivi du nombre de chasseurs par saison et du nombre de jours de passage de chacun d'entre eux dans la ZOVIC. Chaque chasseur paie un droit de chasse (appelé «frais de location de la ZOVIC») dont le montant est fixé par l'Etat et qui s'élève à 3 750 FCFA par

demi-journée. Des guides villageois accompagnent les chasseurs et sont payés à raison d'environ 1 000 FCFA par personne pour une sortie.

La cueillette

L'accès aux parcs et réserves de faune nationaux est interdit aux populations pour la cueillette. Pourtant, aux alentours, les ressources telles que la paille pour les constructions, le fourrage pour le bétail, les plantes pour la pharmacopée ou les fruits sauvages ne cessent de diminuer du fait des pressions humaines (agriculture, construction) et du changement climatique. En tant que zones à usage contrôlé, les ZOVIC tendent à ainsi devenir les derniers lieux où il est possible de trouver ces ressources. Par ailleurs, les ZOVIC sont aussi un moyen pour préserver les sites sacrés et contrôler leur accès.

Amendes des infractions constatées dans les ZOVIC

En définissant les activités autorisées et celles interdites dans les ZOVIC, les arrêtés municipaux détaillant les modalités de gestion des ZOVIC fixent également les montants des contraventions en cas d'infraction pour chacune des activités interdites. Les recettes issues du paiement de ces amendes sont incluses dans les recettes directes de la ZOVIC, les autres recettes directes étant les frais de location de la ZOVIC et les frais d'accès pour la cueillette (de la paille par exemple). Le fonds ainsi constitué est réparti selon la clé de partage indiquée dans l'arrêté municipal entre le village, la commune et le service forestier. Les amendes d'infractions ne peuvent toutefois pas être considérées comme une source de revenus durables et sont censées diminuer au fil du temps dans le cas d'une gestion efficace.

Témoignage

L'avènement du quittancier trésor local, un tournant important dans la gestion des ZOVIC



Omar Kabore
Chargé de Suivi-Evaluation

“ L'utilisation d'une quittance du Trésor dans les transactions liées aux infractions dans les ZOVIC date de 2013. C'est suite aux difficultés observées dans la facturation des amendes liées aux infractions dans les ZOVIC qu'est apparue la nécessité d'un support légal pour la mobilisation des amendes qui sont des ressources publiques.

Avant l'acquisition du quittancier du Trésor pour les ZOVIC, les transactions étaient réglées en remettant aux contrevenants de simples factures. Ensuite une décharge attestait le paiement. Cette pratique a été jugée non conforme à la réglementation nationale en matière de mobilisation de ressources publiques. Les ZOVIC étant des ressources naturelles et publiques, toute somme d'argent mobilisée au titre des infractions doit être notifiée par un document du Trésor Public. Le service forestier disposait déjà d'un quittancier pour la perception des amendes dans les aires protégées nationales et dans d'autres sites mais ce quittancier d'envergure nationale n'était pas approprié pour la mobilisation des ressources des ZOVIC qui doivent être réparties entre les acteurs locaux.

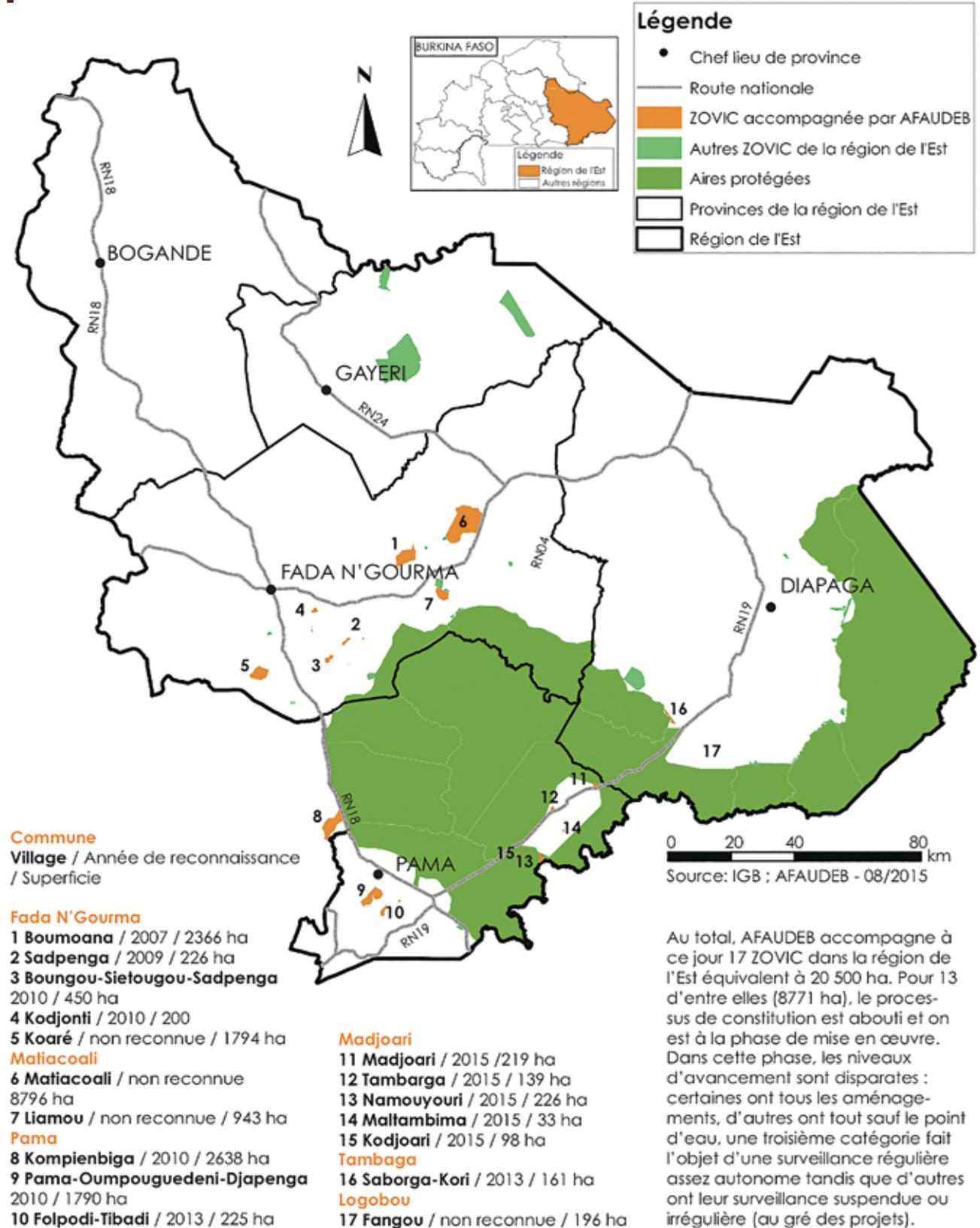
La réflexion a alors été engagée au sein de l'AFAUDEB et mise en débat dans le cadre du protocole de collaboration entre la Direction provinciale de l'Environnement du Gourma et l'AFAUDEB. C'est dans ce cadre qu'un quittancier spécifique aux ZOVIC a été institué. Cette décision a été prise de concert entre le Maire de Matiacoali, un représentant du Maire de Fada N'Gourma, le Directeur Provincial de l'Environnement

du Gourma, le Président de l'Union Communale des GVGF de Fada N'Gourma et le Secrétaire Exécutif de l'AFAUDEB. Il est ressorti qu'il est possible que le Trésor émette un quittancier local pour la perception des amendes dans les ZOVIC. Cette proposition a été contestée par certains participants estimant qu'il n'est pas possible de concevoir des quittanciers spéciaux pour les amendes des ZOVIC tant que le transfert des compétences dans la gestion des ressources naturelles n'est pas effectif pour les collectivités locales.

Pour tirer cela au clair, il a été convenu qu'une équipe soit constituée pour discuter de cela avec le Trésorier régional. La rencontre avec le Trésorier régional a été concluante : ce dernier a affirmé qu'il est possible d'émettre un quittancier du Trésor servant uniquement à la perception des amendes des ZOVIC. Pour concrétiser cela, il a été nécessaire que les arrêtés portant création et modalités de gestion des ZOVIC soient désormais visés par le contrôle financier. Ce visa était indispensable du fait du non transfert de la gestion des ressources naturelles par l'Etat aux communes, celles-ci n'ayant pas le droit de percevoir directement des recettes dans ce secteur.



Les ZOVIC accompagnées par AFAUDEB

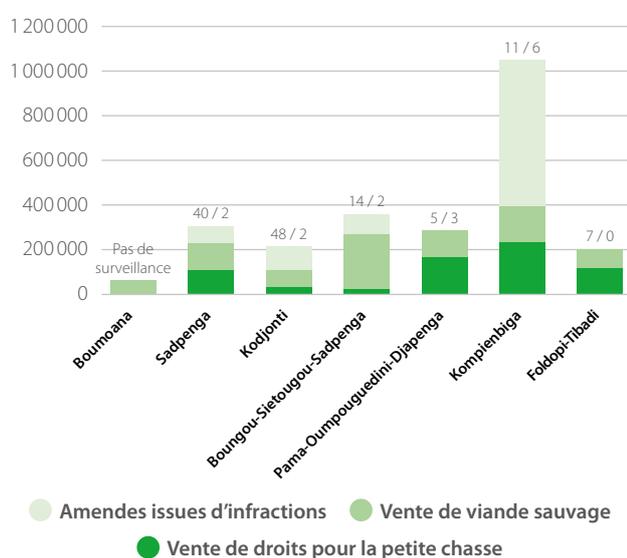


Les acquis des ZOVIC créés

Revenus générés grâce à la valorisation des ZOVIC

Montant et type de revenus (en FCFA) tirés de la gestion des ZOVIC en 2014

Chiffres : Nombre de sorties de surveillance / Nombre d'infractions enregistrées



A ces recettes collectives s'ajoutent les frais de rabattage versés aux jeunes villageois par les clients-chasseurs de la ZOVIC (1 000 FCFA par passage).

Le montant des amendes peut également représenter des sommes relativement importantes. A titre d'exemple, plus de 650 000 FCFA d'amendes ont été collectées par la ZOVIC de Kompienbiga en 2014 pour des infractions liées au pâturage illégal. En raison du non transfert des compétences aux communes, les GVGF ne peuvent pas transiger en police forestière sans la couverture du service forestière étatique, lequel transfère au Trésor Public les montants des amendes collectées. Ce dernier doit ensuite virer aux comptes des destinataires (GVGF, mairie et service forestier) ce qui leur revient, et l'effectivité de ces transferts est attendue de tous.

Témoignage

La paille dans les ZOVIC, une ressource importante pour les populations



Emmanuel Thiombiano
Président GVGF
de Sadpenga

La ZOVIC de Sadpenga regorge d'une importante réserve de paille et de foin. Cette ressource était très convoitée par la population du village et des villages voisins également. La pression des autres villages était si forte que le GVGF a fait un communiqué radio-phonique pour organiser l'exploitation de cette paille en fixant les conditions pour y accéder. Toute personne désirant récolter de la paille dans la ZOVIC prend contact avec le GVGF et achète un ticket pour une quantité de paille fixée. Le GVGF planifie les prélèvements. Le président du GVGF explique qu'ainsi les habitants peuvent accéder sans problème à la paille pour la couverture des toits de leurs maisons. Il est possible également de faucher le foin pour le bétail.



Partage et utilisation des ressources financières issues des ZOVIC

Dans le cadre des modalités de gestion de la ZOVIC, l'assemblée générale de village fixe une clé de répartition exclusivement pour les revenus dégagés par la gestion de la ZOVIC. Cette clé de répartition, qui varie selon la commune et selon les ZOVIC, est négociée entre trois bénéficiaires :

1. Le village ou les villages impliqués dans la gestion de la ZOVIC ;
2. La commune ou les communes auxquelles appartient la ZOVIC ;
3. Le service forestier.

La part perçue par le village est, à son tour, subdivisée en trois parties inégales : l'une pour la gestion de la ZOVIC, l'autre pour les actions de développement du village (contribution à des infrastructures communautaires) et la troisième pour le fonctionnement du GVGF (déplacements, menues dépenses). Ainsi, par exemple, dans le cas de la ZOVIC de Kodjonti, la part du village (70 %) est répartie comme suit : 30 % pour l'aménagement de la ZOVIC, 25 % pour les activités de développement local, 15 % pour le fonctionnement du GVGF.

Témoignage

Les retombées des ZOVIC, un vrai appui pour la commune



Richard Ajagba

ex 1^{er} adjoint
au maire de Pama

“ Pour la commune de Pama, s'il n'y avait pas de ZOVIC il faudrait en créer parce que nous constatons que ces ZOVIC sont un grand apport pour notre commune. Je donne un exemple : Pour la rentrée scolaire 2014/2015 l'Union communale des GVGF a fait un grand apport financier pour la construction de salles de classe. On ne parlera pas des différents points d'eau dans les villages qui ont été réparés à partir des retombées financières de ces ZOVIC, même dans les villages qui n'ont pas de ZOVIC.

Exemples de clefs de répartition

Nom de la ZOVIC	Commune	Part Village	Part commune	Part service forestier
Boumoana	Fada N'Gourma et Matiacoali	50%	40%	10%
Boungou-Sietougou-Sadpenga	Fada N'Gourma	70%	20%	10%
Kodjonti	Fada N'Gourma	70%	20%	10%
Liamou	Matiacoali	70%	20%	10%
Pama-Oumpouguedeni -Djapenga	Pama	35%	45%	20%
Kompienbiga	Pama	35%	45%	20%
Namouyouri	Madjoari	35%	45%	20%

Facteurs déterminants dans la réussite d'une ZOVIC

Plusieurs paramètres sont déterminants dans la réussite de la mise en place et de la gestion d'une ZOVIC.

L'importance des potentialités naturelles

Pour ériger une partie de leur terroir en zone villageoise d'intérêt cynégétique, les populations ne tiennent pas d'emblée compte de sa richesse en faune, c'est-à-dire de son intérêt cynégétique. Le premier critère pour les autochtones, c'est le caractère non indispensable du site pour leurs propres activités agropastorales et pour celles des migrants qui leur font allégeance. C'est à la structure d'appui de faire comprendre l'importance de cette condition. Aussi, les ZOVIC limitrophes (ou situées à proximité) des concessions de chasse et des parcs nationaux sont à privilégier, car ce sont en général les plus giboyeuses. Les autres sont moins fournies, à l'exception de celles qui abritent des points d'eau permanents telles que les ZOVIC de Matiacoali et de Pama.

La superficie

Le deuxième critère d'importance mais pas toujours considéré par les villageois concerne la superficie. Une ZOVIC de seulement 14 ha existe dans la commune de Logobou, alors que la ZOVIC de KOMPIENBIGA est quant à elle de 2 800 ha et celle de MATIACOALI est de 8 796 ha. Certes, les ZOVIC les plus vastes ne sont pas toujours les plus denses en faune et en flore, mais leur potentiel est plus grand. La moyenne faune a besoin d'espaces non morcelés pour prospérer, si bien qu'il est souhaitable de constituer un continuum de ZOVIC reliées aux autres aires protégées afin de maintenir les populations animales. De plus, les pratiques illégales (feux, pâturage, coupe du bois, etc.) ont des impacts plus importants sur des espaces réduits. Ainsi, les populations et les autorités sont encouragées à établir des ZOVIC de grande emprise spatiale. Les ZOVIC intervillageoises sont les plus nombreuses, suivies des ZOVIC villageoises, tandis que les ZOVIC intercommunales sont plus rares, du fait du nombre accru de parties prenantes qui compliquent leur mise en place.



L'engagement des autochtones

Les succès et les échecs des processus de création et de conservation des ZOVIC sont généralement à attribuer à l'engagement ou non des lignages autochtones du village. Les expériences qui avancent semblent être celles où les autorités coutumières, par ailleurs responsables des GVGF, perçoivent leur intérêt dans le succès de la ZOVIC ainsi que dans les ressources financières des projets attirés par la ZOVIC. En effet, une ZOVIC est, avant tout, une partie du territoire d'un lignage autochtone qui accepte de l'extraire des droits d'usage habituels.

Bien qu'une ZOVIC est, pour l'essentiel, entre les mains des autochtones, en tant que tels comme en tant que responsables de groupements villageois de gestion de la faune, une ZOVIC est aussi une aire protégée communautaire si bien que les autochtones sont amenés à prendre en compte les préoccupations du reste de la population dont ils ont besoin de l'adhésion.

L'intégration conservation et développement local

La démarche de constitution d'une ZOVIC doit être la plus inclusive possible de la diversité des intérêts et logiques en jeu. Conservation et développement durable doivent être posés comme indissociables, l'une n'allant pas sans l'autre. Ainsi, le développement ne consiste pas uniquement en recettes générées par la ZOVIC mais aussi aux besoins d'usages directs auxquels elle doit répondre: accès aux plantes médicinales, aux produits de la cueillette, aux lieux sacrés, au bois, à la chaume, etc., dans un contexte de raréfaction des ressources forestières. La valorisation des produits forestiers non ligneux entreprise par ce projet participe aussi à concilier développement économique et conservation.



Minimiser les effets pervers des perdiems

Les perdiem et autres avantages matériels apportés par les projets tendent à cultiver chez certains leaders villageois (dont des responsables de GVGF) l'idée que l'accès à ces privilèges constitue un objectif en soi. Il en est ainsi dans tous les domaines de la coopération au développement, lorsque la finalité des partenaires des projets devient l'argent froid des bailleurs au lieu d'être l'argent chaud issu des initiatives locales soutenues par le projet. Ainsi, l'activité principale de certains leaders devient la recherche de projets et l'exécution d'actions ponctuelles subventionnées, et il arrive parfois que des activités d'AFAUDEB soient bloquées dans un village parce que le leader incontournable estime que ses attentes personnelles en termes financiers et matériels (salaire, perdiem, engins, etc.) ne sont pas satisfaites. Eviter, autant que possible, d'accoutumer les responsables locaux (et les autres acteurs) à l'argent des projets est une condition de durabilité et de gestion participative.

Principales difficultés

Dans la perspective d'une diffusion des zones villageoises de conservation, il est important de prendre en considération les différents écueils énoncés ci-dessous, lesquels peuvent

compromettre la réussite d'initiatives d'établissement de ZOVIC s'ils ne sont pas traités correctement.

Obstacles à lever	Axes de solution
Pression pastorale	Inclure les pasteurs dans tout le processus
Manque de transparence dans la gestion et les activités des GVGF	Renforcement des capacités, en mettant l'accent sur la communication et la redevabilité, dans un esprit d'autonomisation progressive.
Faible capacité des populations en matière de gestion et plaidoyer	Mise en place d'instances faïtières à tous les niveaux (communal, provincial, régional)
Obligation de faire appel à un forestier pour les activités de surveillance	Rendre effectif le transfert des compétences aux collectivités
Approche projet souvent inadaptée au besoin d'un accompagnement sur le long terme	Plaidoyer pour des financements de longue durée ; Rejoindre des réseaux d'ONG partageant ce souci.
Mécanismes de financement inexistant au niveau national pour les aires protégées communautaires	Faire reconnaître la contribution des aires communautaires dans la réalisation des objectifs nationaux de conservation



Conclusion

Les ZOVIC sont des aires protégées communautaires. Elles sont créées et gérées par le ou les villages auxquels elles appartiennent au premier chef. Elles sont d'une grande importance dans la protection des aires protégées nationales et pour l'accès des populations locales aux ressources naturelles nécessaires aussi bien à leurs traditions qu'à leur développement. Elles leur offrent des ressources alternatives et réduisent de ce fait leur dépendance vis-à-vis des parcs et réserves nationaux. Elles forment une zone tampon contre le front agricole qui menace les zones de conservation. Elles contribuent du même coup à l'augmentation de la superficie d'aires protégées du pays (objectifs d'Aichi) et, par leurs retombées financières, aux budgets des villages et des communes.

La région de l'Est compte plus d'une soixantaine de ZOVIC situées essentiellement autour du complexe des aires fauniques du «WAP» côté Burkina. Bien que morcelées, elles représentent environ 40 000 ha, soit l'équivalent d'une réserve de faune nationale. Il importe néanmoins à l'avenir de continuer à développer des ZOVIC et surtout de les relier entre elles, afin qu'elles aient réellement une utilité écologique pour la faune et la flore sauvages.

Le projet Faudeb a soutenu à ce jour 17 ZOVIC à travers l'appui des communautés dans les activités constitutives de la réalisation d'une ZOVIC : création, aménagement, protection, valorisation. L'AFAUDEB est ainsi devenue un partenaire privilégié de l'Etat burkinabè dans la mise en œuvre de ses politiques nationales et ses engagements internationaux dans les secteurs de l'environnement, de la décentralisation et du développement durable. Elle appelle à l'application effective du principe de subsidiarité au sens de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées sur les ressources naturelles et à la responsabilisation des communautés villageoises à ce qui peut relever de leurs capacités et de leurs prérogatives. Cela suppose que celles-ci, à leur tour, observent les meilleures pratiques de gouvernance partagée des aires protégées et de leurs retombées.

Le processus de création d'une ZOVIC requiert plusieurs années et est bien souvent difficile. Dans la région de l'Est, le projet Faudeb a accumulé une expérience riche d'une décennie de travail intense de proximité avec les acteurs à base, au premier rang desquels les populations des villageois riverains des aires protégées. Ces dernières ont non seulement bénéficié d'appui dans l'établissement de ZOVIC, mais aussi dans d'autres actions de développement communautaire comme l'alphabetisation des populations non scolarisées ou le développement de filières de produits forestiers non ligneux. La complémentarité de ces activités d'appui aux communautés a permis d'établir des liens de confiance sur la durée entre l'équipe de projet Faudeb et les populations locales, ce qui a fortement contribué à la réussite des initiatives de création de ZOVIC. Forte de cette expérience, l'AFAUDEB a entrepris de valoriser dans d'autres régions du Burkina Faso (complexe PONASI dans la partie sud du pays) et au-delà des frontières nationales (Parc de la Pendjari au Bénin) cette expérience d'intégration des objectifs de conservation et de développement local, promouvant la gouvernance partagée et la gestion à base communautaire des aires protégées.



CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES
DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

PROGRAMME D'ALPHABÉTISATION

Description d'expérience et leçons apprises

TEXTES :

- ▶ EZRA RICCI
- ▶ ABEL YONLI
- ▶ OMAR KABORÉ
- ▶ RENÉ EMMENEGGER

PHOTOS :

- ▶ ADAP
- ▶ AFAUDEB

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



CONTEXTE 04

Parmi les facteurs de développement, l'éducation est probablement celui qui affecte le plus profondément le paysage économique et social à moyen-long terme, et constitue un préalable fondamental pour le développement des tous les secteurs de la société. En cela, elle constitue un baromètre pour jauger de la crédibilité de toute la stratégie de développement d'un pays. En effet, l'analphabétisme explicite et ses formes déguisées sont des obstacles majeurs à l'amélioration de la santé des populations, à l'accroissement de la productivité dans l'agriculture, l'industrie et les services à forte valeur ajoutée. Il constitue aussi un frein majeur à la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Au Burkina Faso, le taux d'alphabétisation constaté lors du recensement national de 2006 s'élevait à 28,7%, et la région de l'Est figurait sous la moyenne nationale avec 15% de sa population se déclarant alphabétisée. L'analphabétisme est particulièrement marqué dans les villages reculés situés en bordure d'aires protégées, où il existe rarement des écoles. Ainsi, dans le cadre de la collaboration avec les communautés riveraines des aires protégées de la région Est entreprise par le projet Faudeb, l'analphabétisme constitue un obstacle majeur pour l'atteinte des objectifs du projet.

C'est pourquoi, l'alphabétisation se révèle être un instrument incontournable pour l'atteinte des objectifs du programme de renforcement des capacités mis en œuvre dans le cadre du projet Faudeb. Alphabétiser les bénéficiaires est non seulement un objectif en soi, permettant d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires, mais constitue aussi un moyen indispensable pour atteindre les objectifs du projet. Les villageois qui suivent le cursus d'alphabétisation peuvent en effet réinvestir leurs acquis dans des domaines soutenus par le projet, que ce soit dans l'aménagement et le suivi écologique des ZOVIC, les techniques de plantation et d'entretien des plants, l'agriculture biologique, le maraîchage, le micro crédit, ou encore dans la valorisation des produits forestiers non ligneux. En parallèle au programme d'alphabétisation, le projet a en outre entrepris de traduire en langues locales les principaux documents intéressants les populations vivant autour d'aires protégées, notamment les textes législatifs en matière de chasse, pêche, pastoralisme et d'agriculture, afin de leur permettre de revendiquer leurs droits et de respecter leurs devoirs.

Origine et historique du programme d'alphabétisation

La zone d'intervention du projet «Faune et Développement de Boumoana», initié en 2004, est l'une des moins alphabétisée du Pays. Selon le recensement de 2006, le taux de scolarisation de cette région se situe à 35,5 % contre 56,8 % dans l'ensemble du pays, et la quasi-totalité des paysans vivant dans cette région ne savent ni lire ni écrire. L'alphabétisation initiée dans les trois langues locales que sont le gourmantché (parlée par les autochtones de la région Est), le fulfuldé (langue des éleveurs Peuls) et le mooré (langue de l'ethnie majoritaire au Burkina, les Mossis) a donc visé à atténuer ce déficit, à la

demande des bénéficiaires. L'apprentissage de l'écriture et des bases de calculs arithmétiques constitue en effet un grand avantage dans la gestion des activités commerciales des populations rurales ainsi que pour la conduite de leurs affaires collectives (rédaction de compte-rendus de réunions, listes de présence, inventaires des équipements, gestion des recettes collectives...), si bien que de nombreux villageois ont sollicité un appui du projet Faudeb dans ce domaine.

L'engagement du projet dans l'alphabétisation a donc visé à répondre à ces fortes attentes des populations locales. L'alphabétisation a en outre été vue comme un outil majeur pour permettre au projet d'atteindre les objectifs de son programme de restauration-protection-valorisation des ressources forestières et fauniques. La connaissance de la législation forestière en matière de chasse, pêche, pastoralisme, agriculture est en effet essentielle pour les populations vivant autour des Parcs Nationaux et des réserves de faune classées. L'alphabétisation est également importante pour le succès des actions de développement soutenues par l'ADAP, en particulier pour faciliter l'apprentissage des itinéraires techniques des filières de valorisation et les fondamentaux de la gestion financière.

Le projet a ainsi démarré en 2004 son volet dédié à l'alphabétisation, en un premier temps en collaboration avec l'ONG APRG (Association pour la Promotion Rurale du Gulmu) qui disposait de compétences dans ce domaine. Progressivement, la mise en œuvre des activités a été prise en main en interne par l'équipe de projet et, avec le recrutement d'un responsable de l'AENF (Alphabétisation et éducation non formelle) en 2008, le partenariat avec l'APRG a été interrompu, non sans un certain mécontentement de leur part.

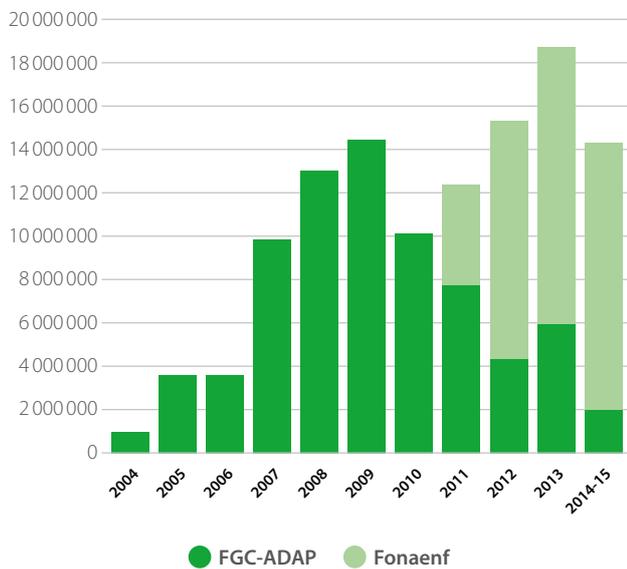
Outre le responsable en AENF, toute l'équipe de projet a été mise à contribution pour mener à bien ce volet d'activités, notamment pour relayer les informations dans les villages et effectuer un suivi rapproché de chaque centre de formation par des passages hebdomadaires. Cela a pu être réalisé en un premier temps grâce au seul financement de la FGC et à la mobilisation de tous les moyens du projet (personnel, véhicules,...), ce qui a stimulé les communautés à s'engager dans

Principales motivations évoquées par les personnes désirant participer au programme d'alphabétisation

- ▶ apprendre à lire, écrire, calculer en langue nationale;
- ▶ pouvoir échanger avec les autres et le monde extérieur au village;
- ▶ connaître beaucoup de choses;
- ▶ se former pour être utile;
- ▶ tenir des documents et les lire aux autres camarades;
- ▶ noter pour ne plus oublier tout ce que je veux faire;
- ▶ m'épanouir dans le village;
- ▶ rattraper un retard : celui de ne pas être scolarisé;
- ▶ ne plus se sentir aveugle;
- ▶ ne plus avoir toujours besoin d'assistance pour lire mes lettres;
- ▶ être recruté dans le comité de surveillance de la ZOVIC;
- ▶ pouvoir m'occuper de ma santé (consultations prénatales, soins des enfants, etc);
- ▶ participer aux rencontres dans le village (on n'invite que les lettrés);
- ▶ participer aux voyages d'échanges;
- ▶ bien gérer mes biens.



Financements du programme d'alphabétisation



le programme d'alphabétisation, sentant que l'initiative était sérieuse et que leurs besoins étaient pris en considération.

Avec l'accession, en 2011, au financement du FONAENF (Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle), le programme a ultérieurement évolué pour se conformer au cadre établi par ce fonds coordonnant l'enseignement non formel à l'échelle nationale. Cela a notamment permis à l'ADAP de renforcer le nombre de centres de formation et d'accroître la qualité de sa prestation.

Insertion dans le cadre légal et politique national

L'éducation est un des secteurs sociaux définis par le Gouvernement burkinabé comme prioritaire. Ainsi, l'axe 2 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2011) du Burkina Faso porte sur la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale. Un certain nombre d'instruments et de référentiels importants encadrent la politique nationale en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il s'agit principalement de la Loi d'orientation de l'Éducation, de la réforme du système éducatif, et de documents de politique sectorielle tels que le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB 2001-2010) et le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB 2011-2015) qui lui a succédé. Cet ancrage politique de l'éducation s'établit en congruence avec les objectifs de la communauté internationale en matière de lutte contre l'analphabétisme, source de pauvreté et de vulnérabilité.

En matière d'alphabétisation non formelle, les grandes lignes de la politique actuelle sont définies dans Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA), adopté en 2011, qui vise notamment à faire passer le taux d'alphabétisation de 28,7 % en 2006 à 60 % en 2015. La réalisation des objectifs du PRONAA exige une synergie partenariale accrue entre l'État, la société civile, et tous les autres partenaires au développement. Cette stratégie du faire-faire, qui met à contribution la société civile dans la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et de formation sur le terrain, vise à surmonter les inefficiences d'une gestion intégrale de l'alphabétisation par l'État. En effet, lors du Forum national sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle qui s'est tenu en 1999, le constat avait été fait des difficultés qu'avait l'État à mettre en œuvre et gérer le programme national d'alphabétisation des adultes, et la recommandation avait été faite de mettre en œuvre, à l'échelle nationale, la stratégie du faire-faire, avec la création d'un fonds national chargé d'encadrer et de superviser l'alphabétisation des adultes mise en œuvre par des organisations de la société civile. Ce fonds, appelé Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) a vu le jour en 2002 sous forme d'association régie par la loi N° 1092ADP du 15 décembre 1992. La particularité du statut du FONAENF est due au fait que l'État soit membre au même titre que les autres

acteurs (opérateurs, partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.). Les raisons du choix de la formule associative relèvent du souci d'avoir une autonomie financière et de gestion, ce qui confère une certaine souplesse et célérité dans les interventions du Fonds. La formule est aussi dictée par le besoin d'avoir un outil commun de financement regroupant les différents acteurs à savoir : l'état, les partenaires techniques et financiers, les associations et le privé. Le statut d'association d'utilité publique confère en outre au Fonds certaines prérogatives ainsi que des avantages fiscaux non négligeables.

Une convention a été signée entre l'État et le FONAENF stipulant que le Fonds est l'instrument principal de mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Le FONAENF est un outil spécifique, autonome et commun à tous les acteurs de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, né d'une volonté consensuelle des partenaires publics et privés pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous au Burkina Faso. D'une manière générale, la création du FONAENF répond au besoin de mobiliser d'importants financements pour satisfaire une demande de plus en plus importante dans le domaine de l'AENF, expliquée par le poids démographique et la faiblesse du système éducatif formel.

Ce Fonds, qui canalise la plupart des financements de la coopération internationale en faveur de l'alphabétisation au Burkina Faso, ne couvre toutefois pas l'ensemble des besoins, si bien que les ONG sont incitées à trouver des financements complémentaires pour mener à bien leurs activités d'alphabétisation.

Acteurs de l'éducation non formelle

Au delà du FONAENF, qui chapeaute l'éducation non formelle au Burkina Faso, la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA) et coordonne la mise en œuvre à l'échelle régionale. La DPENA assure notamment le recrutement et la formation du personnel enseignant, le suivi administratif et pédagogique des centres, élabore les épreuves, organise les évaluations, corrige les copies, organise les ateliers bilan en fin campagne et dote les CBN2 de niveau 3 et 4 en manuels.

L'ADAP, comme nous le verrons au point 4.6, assure au même titre que d'autres ONG opérant dans l'éducation non formelle la coordination et l'organisation des activités, la gestion des achats et la mise en œuvre des activités sur le terrain. Elle coordonne et effectue elle-même le suivi des centres et organise les ateliers bilan au niveau de chaque village en fin d'année.

D'autres acteurs ont aussi un rôle important dans la réalisation du programme régional d'éducation non formelle. En particulier :

- L'association Tin Tua, qui assure l'approvisionnement des centres en documents didactiques et aussi le suivi des Centres Banma Nuara (CBN2) jeunes, en tant que promotrice de la méthode.

- Les superviseurs de centres, lesquels assurent le suivi des activités des centres et contrôlent leur fonctionnement.
- Les comités de gestion des centres : constitués au niveau des villages, ils assurent la mise en place des sites devant abriter les formations et mobilisent les apprenants, hébergent la formatrice ou le formateur du centre, assurent le suivi plus rapproché des activités du centre et veillent à la gestion des vivres mises à la disposition des apprenants. Ils facilitent en outre le dialogue entre les apprenants et le formateur, et informent du déroulement des activités aux agents de suivi de l'ADAP.
- Les formateurs-animateurs de centres : assurent la formation des apprenants dans les centres d'alphabétisation.
- Enfin, le Conseil Villageois de Développement et les leaders locaux, ainsi que les Mairies, qui facilitent l'ensemble des activités.



Approche pédagogique

La principale originalité de la formule pédagogique adoptée dans ce programme d'éducation non formelle est d'associer l'enseignement d'une langue locale à l'enseignement du français fondamental. Les campagnes d'alphabétisation, qui se déroulent pendant la période creuse pour l'agriculture (entre janvier et juin) et durent 90 jours (jusqu'en 2011, le programme d'enseignement était dispensé sur deux ans, par périodes de 60 jours), amènent ainsi progressivement les apprenants à maîtriser l'écriture en leur langue maternelle (l'alphabétisation fonctionnelle, au cours d'une année scolaire), pour ensuite les initier au français.

L'alphabétisation fonctionnelle : maîtrise des connaissances instrumentales de base en écriture, calcul et lecture.

Lors de la première année de ce cursus, le programme **d'Alphabétisation Initiale (AI)** initie les apprenants à la lecture, à l'écriture et au calcul en langue locale (gulmacéma, mooré ou fulfuldé). Quotidiennement, à raison de 5 ou 6 heures par jour pendant 60 jours (300 h d'enseignement), les étudiants débutent par une causerie introductive sur un thème qui sera ensuite approfondi dans la lecture du jour. Une session d'écriture suivie de leçons de calcul arithmétiques complètent enfin la journée scolaire.

La première activité journalière de « **causerie conscientisante** » a une importance capitale dans le processus de l'éducation non formelle. Ces causeries sont axées sur la vie quotidienne des apprenants et abordent des sujets liés à la vie en milieu rural et aux préoccupations des villageois. Les thèmes qui sont habituellement abordés sont par exemple : l'éducation environnementale, l'hygiène alimentaire, l'habillement, l'entretien de l'habitat, le civisme, la décentralisation, les activités génératrices de revenus, les maladies liées à l'insalubrité, les IST/SIDA, etc. Les différentes disciplines discutées au cours de ces sessions (l'hygiène, le civisme, la morale, l'éducation environnementale, l'histoire-géographie, la grammaire, etc.) forment un ensemble dans lequel chaque élément est lié à celui qui le précède. Ainsi, c'est dans la conduite de cette phase que l'animateur ou le formateur guide les apprenants à prendre conscience du thème et à formuler l'énoncé du jour,



une phrase clé qui contient la lettre qui sera étudiée au cours de la **leçon de lecture** qui suivra immédiatement après.

La méthode de lecture en usage au Burkina Faso est la méthode semi globale, qui part de la phrase clé dégagée et formulée par les apprenants à l'issue de la leçon de causerie conscientisante. De telle phrase clé, des mots qui contiennent le son clé (la lettre à étudier) sont extraits suite à un processus d'élimination des sons déjà connus. En association avec les autres sons déjà étudiés, des syllabes, des mots et des phrases simples se forment. Les différentes syllabes sont ainsi lues en classe et chaque apprenant reçoit en outre un syllabaire pour continuer la pratique à domicile.

La leçon de lecture se termine par la **leçon d'écriture**. Il s'agit en fait d'apprendre à écrire le graphème (lettres de l'alphabet) qui représente le son qui vient d'être découvert. Une fois l'écriture des graphèmes maîtrisés, on passe à celle des syllabes et des mots contenant celui-ci. L'importance de l'écriture rejoint celle de la lecture à laquelle elle doit toujours être associée à ce stade de l'apprentissage. Dans la vie de tous les jours et dans le cadre de la vie associative, elle est à la fois la mémoire et le moyen de communication incontestable, discret et efficace.

En clôture de journée, la dernière heure d'enseignement est consacrée à l'étude et la pratique des bases des calculs arithmétiques. L'utilité du calcul écrit dans la gestion d'une unité économique se passe également de commentaires, aucune



évolution positive ni gestion transparente ne peuvent se concevoir sans lui. Au niveau de l'alphabétisation des adultes, l'apprentissage des bases de calcul est relativement aisé car beaucoup d'adultes ont déjà acquis des capacités élevées en énumération et calcul mental. Ils sont plutôt handicapés par l'incapacité de lire et écrire, qui limite la portée de leurs savoirs oraux dans l'espace et surtout dans le temps. La méthode **d'enseignement du calcul** dans la phase initiale de l'alphabétisation tient ainsi compte de ce que les adultes connaissent déjà. Les acquis sont rapidement vérifiés, pour ensuite passer à la lecture et à l'écriture des chiffres et des nombres. Une technique adaptée permet de leur apprendre les quatre opérations en un temps relativement court.

Au terme du programme d'AI, les apprenants sont censés pouvoir lire couramment et comprendre le sens des textes, s'exprimer par écrit et effectuer des calculs à partir des 4 mécanismes d'opérations. L'importance de la lecture dans une société à tradition orale se passe de commentaire. A elle seule, elle fait la différence et coiffe ceux qui la maîtrisent d'une auréole de puissance. Tout comme les détenteurs du pouvoir traditionnel, celui ou celle qui sait lire et écrire est consulté et écouté. Savoir lire confère non seulement des savoirs, savoir faire et savoir être, mais aussi et surtout des pouvoirs. Percer les secrets de la chose écrite, ne plus voir avec appréhension le moindre bout de papier avec des écritures, constitue en soi une libération à laquelle aspire tout analphabète.

Ce programme d'alphabétisation initiale est complété par une **Formation Complémentaire de Base (FCB)** qui vise à consolider les acquis de l'AI. Au cours de la même saison sèche, sur une période de 200 à 240 heures d'enseignement, des nouveaux thèmes de discussion sont abordés et des applications pratiques de l'écriture et du calcul (gestion d'une caisse, d'un registre,...) sont expérimentés par les apprenants. La FCB amène ainsi les apprenants à comprendre et résoudre de manière autonome des problèmes, et renforce en outre leur prise de conscience de leurs droits et devoirs ainsi que de l'importance de leur participation au développement socio-économique de leur communauté.

Cette formule enchaînée, consistant à conduire les deux niveaux du premier cycle au cours de la même campagne, permet de mener de façon continue une session d'Alphabétisation Initiale et une Formation Complémentaire de Base, avec un temps de repos relativement court de une à deux semaines entre les deux. A l'issue de ce cursus, les apprenants ont la capacité de lire correctement et comprendre le sens d'un document rédigé en langue locale, et peuvent aussi tenir les comptes d'une petite structure. Ils peuvent ainsi conduire à bien des activités génératrices de revenus et gérer des unités économiques villageoises telles que les banques de céréales, les moulins à grains et les plates-formes multifonctionnelles, les points d'eau ou les pharmacies villageoises. Ils peuvent en outre assurer la gestion organisationnelle d'un groupement et jouer le rôle de secrétaire ou de trésorier de groupement. C'est ainsi que l'élévation du niveau d'alphabétisation au niveau d'un village contribue significativement au développement local et constitue un soutien crucial pour la réussite de l'ensemble des activités menées dans le cadre du projet transversal Faudeb.

Approfondissements de l'apprentissage

Les formations techniques et spécifiques (FTS)

Les formations techniques et spécifiques (FTS) visent à former les alphabétisés à l'auto-emploi. Ce sont des apprentissages reposant sur les connaissances acquises lors de l'alphabétisation et portent sur des activités choisies par les bénéficiaires. Ces formations appliquées sont le plus souvent réalisées avec des professionnels (des agents techniques des services spécialisés de l'État). Parmi les formations fréquemment demandées par les hommes, on compte notamment l'amélioration de leurs techniques de production et la commercialisation de leurs produits, de même que les principes de gestion des ZOVIC. Les femmes s'intéressent quant à elles davantage aux questions de santé, de nutrition des enfants, et aux activités génératrices de revenus (techniques de production d'huile, de savons,...). D'une manière générale, les FTS dispensées concernent généralement la mise en œuvre des autres activités promues par le projet, comme la fabrication de savons, l'apiculture, l'élevage, ou la gestion des ZOVIC.

Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel (A3F)

A l'issue de l'alphabétisation fonctionnelle (AI et FCB), les meilleurs élèves des différents centres peuvent poursuivre dans un centre A3F ouvert dans le village pour une initiation au français. Le but de ce volet, est de permettre aux populations d'avoir un plus grand accès aux documents écrits qui les concernent mais qui sont, pour l'essentiel, en français. Au cours de cette formation de quatre ans, les apprenants suivent les modules du programme officiel du système formel, ce qui conduit les meilleurs élèves à la participation à l'examen national du certificat d'études primaires (CEP).

Centre Banma Nuara (CBN)

Le programme des CBN a été conçu par l'association Tin Tua pour des jeunes ou adultes alphabétisés désireux d'acquiescer le français comme langue de communication. Il s'agit d'une alternative au programme A3F qui a été conçue pour être accessible par les communautés locales et promouvoir leur développement professionnel. Ce programme s'étale également sur quatre ans, à raison de cinq mois par année

pendant la saison sèche (de janvier à mai). A l'issue de ce programme, les apprenants savent s'exprimer couramment en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et peuvent traduire et transcrire dans leur langue maternelle des textes français. Ils maîtrisent en outre l'arithmétique élémentaire pour résoudre les problèmes liés à la vie courante et aux activités quotidiennes. Ils sont ainsi aptes à contribuer au développement local en occupant des postes de responsabilité.

Contenu du programme de formation

1^{re} année : L'alphabétisation en langue nationale (lecture, écriture, calcul) / Le français purement oral (avec un support audio- visuel) / Les exercices sensoriels en langue nationale / L'éducation morale et civique en langue nationale / Les activités pratiques de production (en langue nationale) / Les mathématiques en langue nationale.

2^e année : Le français oral (avec un support audio visuel). / Le français écrit : lecture et écriture en s'appuyant sur les acquis de l'alphabétisation. / Le renforcement des acquis de l'alphabétisation en langue nationale. / Les mathématiques en langue nationale. / L'enseignement de l'éducation morale et civique en langue nationale / L'enseignement des exercices sensoriels en langue nationale / Les travaux pratiques de production en langue nationale et en français.

3^e année : Toutes les disciplines inscrites au programme des écoles classiques au CE1 et au CE2 en français. / Lecture et exploitation de textes en langue nationale d'alphabétisation. / Les travaux pratiques de production en langue nationale et en français.

4^e année : Programme du CM2 des écoles primaires en français. / Lecture et exploitation de textes en gulfmancema. / Les travaux pratiques de production en langue nationale et en français. / La langue nationale d'alphabétisation en 1^e et en 2^e année est utilisée comme matière et langue d'enseignement. A partir de la 3^e année, intervient le transfert et le français prend le relais de la langue nationale comme matière et langue d'enseignement. La langue nationale est maintenue comme matière d'enseignement. / Lecture et exploitation de textes dans la langue nationale d'alphabétisation. / Les travaux pratiques de production en langue nationale et en français.

Organisation d'une campagne d'alphabétisation

Préparation des campagnes

Recrutement et formation du personnel enseignant

En fonction du nombre de centres sollicités par les villageois, le responsable AENF du projet adresse ses besoins en personnel enseignant à la DPENA, qui se chargera de les former. Généralement, le responsable AENF propose à la DPENA des animateurs qui ont déjà collaboré avec le projet ou qui ont effectué le parcours d'alphabétisation dans le cadre du projet, pour qu'ils soient formés et évalués par la DPENA. En cas de réussite des évaluations de la DPENA, ces enseignants seront affectés aux centres d'alphabétisation gérés par le projet.

Depuis 2012, la formation des enseignants par la DPENA a été considérablement raccourcie, si bien que les novices ne sont pas bien préparés pour affronter leur première campagne d'enseignement dans les villages. Or, la compétence de l'animateur est cruciale pour la réussite d'une campagne d'alphabétisation. Si l'animateur se comporte mal au sein du village ou s'il ne se montre pas à la hauteur de sa tâche, sa crédibilité sera écornée et les apprenants auront tendance à délaissier la formation. Le responsable AENF du projet a ainsi entrepris d'organiser une formation complémentaire pour les formateurs, au siège de l'AFAUDEB. Cela permet aux formateurs de mieux connaître l'ensemble des activités du projet, notamment pour ce qui concerne la gestion de l'environnement. Par ailleurs, un suivi régulier est assuré par l'équipe de projet, et le responsable AENF du projet planifie le programme de cours avec les formateurs et se tient à leur disposition pour les renseigner sur les thèmes qu'ils ne maîtrisent pas bien.

La rémunération des enseignants fixée par le FONAENF s'élève à 50 000 FCFA par mois pendant six mois, ce qui est plutôt modeste. Par ailleurs, les enseignants se plaignent souvent des conditions de séjour qui leur sont offertes dans les villages, notamment de l'alimentation peu variée et de la présence d'insectes dans leur case (termites, scorpions, serpents...). Ainsi, si l'opportunité se présente, les meilleurs enseignants n'hésiteront pas à rejoindre l'enseignement classique, avec de bien meilleures conditions salariales offertes par l'Etat. Dans les premiers temps du programme d'alphabétisation mené par l'ADAP avec le soutien exclusif de la FGC, il était possible

d'offrir une meilleure rémunération mensuelle si bien que les enseignants restaient d'année en année, ce qui garantissait une meilleure qualité d'enseignement. Cela n'étant plus possible à partir du moment que le programme d'alphabétisation a intégré le circuit du FONAENF, le projet a visé à garantir les meilleures conditions de travail possibles aux enseignants. Les Comités de Gestion des centres de formation villageois ont ainsi été incités à prendre bien soin du séjour de l'enseignant dans le village. Le projet a pris quant à lui en charge les frais de transport de enseignants et leur a fait signer des contrats de travail, ce qui les a responsabilisés et valorisés. Comme nous le verrons plus loin, l'apport de cantines scolaires par le projet a garanti en outre une bonne alimentation des participants et des enseignants.

La mobilisation sociale des bénéficiaires

Généralement, des leaders villageois prennent contact avec le personnel du projet pour solliciter l'implantation d'un centre d'alphabétisation. Une visite du village par le responsable de programme a alors lieu pour expliquer aux leaders en quoi consiste l'alphabétisation et déterminer avec eux quel type de programme répondrait le mieux aux besoins du village. Ensuite, une assemblée générale villageoise est organisée pour échanger davantage sur les conditions d'ouverture d'un centre, éveiller l'intérêt de la population pour le programme d'alphabétisation et s'assurer de leur engagement à le suivre.

Cette étape est cruciale pour la réussite de la campagne, car parfois des leaders sollicitent l'ouverture d'un centre d'alphabétisation pour montrer leur capacité de mobilisation des ressources et accroître leur prestige dans la communauté, alors qu'il n'y a pas de réel intérêt pour un tel programme de la part de la population. Sans réelle motivation de la base, et sans réelle compréhension de l'engagement qu'implique, pour les apprenants, de suivre une formation longue de plusieurs mois, une campagne peut aboutir à des résultats décevants, ce qui peut nuire à la réputation du projet et remettre en question les financements du FONAENF.

Le financement du FONAENF ne permet par ailleurs pas de répondre à toutes les demandes qui leur sont présentées, ce qui génère de la déception dans les villages éligibles qui

Témoignage

Karidiatou Thiombiano

Animatrice Alpha

// Je me suis engagée avec l'ADAP depuis l'année scolaire 2007-2008, comme animatrice AI et FCB et ce, durant les campagnes alpha de 2007-2008 et de 2008-2009. C'est à partir de la saison 2009-2010 que j'ai commencé à dispenser les cours dans la formule A3F qui prépare les enfants au CEP. Avec l'Acquisition du Fonds FONAEF par l'ADAP en 2011, la formule CBN est venue remplacer la A3F et j'ai dû poursuivre avec ladite formule.

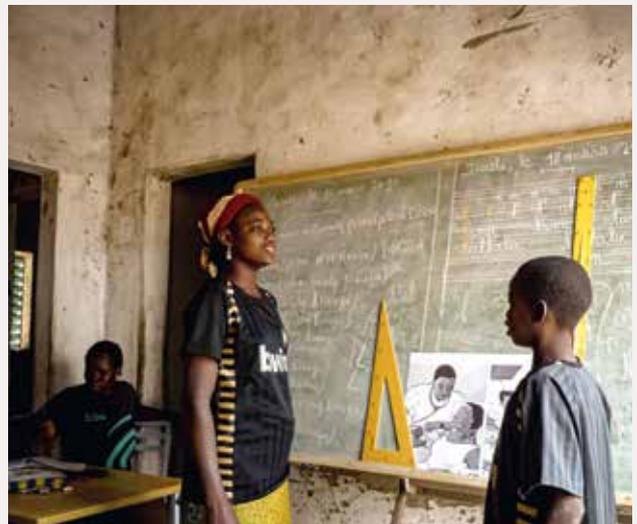
Ma plus grande fierté aujourd'hui c'est de constater que les élèves que j'ai tenus s'illustrent bien dans la vie active comme employés de commerce, d'officine pharmaceutique pendant que d'autres (les plus jeunes) poursuivent leurs études au secondaire. La communication est surtout maintenue avec ces derniers qui ne manquent pas de m'appeler. Cela traduit leur reconnaissance pour le travail et les bons rapports que nous avons su entretenir durant ces différentes campagnes d'Alphabétisation.

Je n'ai pas rencontré de difficultés particulières durant toutes ces années passées avec l'ADAP, les plus grands soucis des animateurs sont relatifs aux conditions de logement dans les familles d'accueil au village, mais à mon niveau je ne pas été confrontée à un problème majeur. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il y a des efforts que nous devons faire en tant qu'animateurs pour intégrer nos familles au village et se faire adopter. Pour cela, il faut être tolérant par rapport à certains faits et gestes des villageois et des apprenants pour gagner leur confiance et leur acceptation.

L'ADAP est l'une des meilleures structures aux termes de l'organisation et la gestion des centres. Il y a un suivi régulier des centres par les Superviseurs, le Responsable alpha et même les agents de l'équipe ADAP/AFAUDEB. Aussi, les centres sont fournis en vivres ce qui accroît la motivation et la fréquentation

des apprenants. Ces bonnes conditions mettent l'animateur à l'aise dans son travail en sachant également que les conditions de rémunération sont aussi relativement plus motivantes au niveau de l'ADAP. C'est ce qui justifie d'ailleurs le long temps que j'ai pu passer avec l'ADAP dans le cadre de l'animation de ses centres.

La seule critique à l'endroit de l'ADAP est qu'il n'y a pas une politique de promotion des carrières pour les animateurs et superviseurs. Moi je totalise pratiquement sept ans de travail avec l'ADAP mais ma rémunération annuelle n'a pas varié, elle est restée constante si bien qu'il n'y a aucune différence entre ceux qui viennent de contracter avec la structure et les anciens.





voient leur demande rejetée faute de moyens. Les Formations Techniques et Spécifiques coûtent sensiblement plus cher si bien que peu de demandes sont acceptées par le FONANENF dans ce domaine

Mise en place des comités de gestion

Le comité de gestion a pour rôle de suivre et contrôler le fonctionnement du centre afin de gérer les situations conflictuelles et de jouer un rôle d'interface entre la communauté et le projet Afaudeb. Composé de quatre leaders villageois alphabétisés, le comité de gestion s'occupe du transport et de l'entretien du matériel du centre, organise l'hébergement et l'accueil du formateur, mobilise des apprenants, organise la cantine (achat de produits, stockage, gestion des contributions,...), effectue un suivi régulier du centre et relaye les informations à leurs superviseurs. Il contribue en outre à la résolution des problèmes qui peuvent surgir entre l'enseignant et les apprenants. Un superviseur local assure le suivi de plusieurs cinq centres d'une région donnée, et sert de relais pour le coordinateur du programme. Les comités de gestions de centres sont mis en place par vote au cours des séances de sensibilisation par les habitants et en tenant compte de l'influence de la personne. Les comités assurent le suivi quotidien des activités du centre et parfois arrivent à prendre en charge les frais de soin des animatrices.

La formation des comités de gestion sur leurs rôles

Dans l'approche initiale de l'ADAP, les Comités de Gestion ainsi que les animateurs et les superviseurs des centres, suivaient tous ensemble une formation sur leurs rôles dispensée par l'équipe ADAP en partenariat avec l'association Tin Tua. Par la suite, le responsable du programme s'est chargé de former chaque comité et les autres acteurs susmentionnés au niveau du village. Les principaux sujets abordés sont généralement les suivants: l'importance d'un comité de gestion de centre, les rôles et responsabilités de chaque membre du comité, la manière de s'impliquer dans la gestion d'un centre, les conditions de remplacement d'un membre inactif, et les stratégies d'approche pour développer l'éducation non formelle dans le village.

Le recrutement des auditeurs ou apprenants

Les membres des Comités de Gestion des centres assurent le recrutement des apprenants après avoir passé l'information dans le village avec l'appui du superviseur. L'inscription est libre et dans certains villages le nombre d'apprenants désirant s'inscrire dépasse la capacité du centre qui est fixée à trente personnes. De plus en plus de femmes participent, d'une part car la politique du FONANENF l'encourage, d'autre part car il est difficile de retenir des hommes adultes en formation pendant plusieurs mois et encore plus pendant plusieurs années. Lors

des animations initiales dans les villages, l'animateur encourage les femmes à participer, notamment celles qui produisent des PFNL, sans toutefois exclure les hommes, et met en garde sur les conséquences en cas d'absentéisme : non seulement il est difficile de rattraper le retard, mais le centre dans son ensemble pourrait être remis en question en cas de fort taux d'abandons.

La mise en place des sites de formation

Les sites accueillant les formations sont généralement construits en paillotte par les comités et les apprenants. L'emplacement du centre est décidé par consensus, sous le contrôle des superviseurs. Ils sont généralement construits dans une position centrale du village, à proximité d'un point d'eau. Cependant, les constructions en paillotte sont exposées aux intempéries, surtout au vent, et peuvent être abîmées par le bétail.

Des centres en dur ont été construits les premières années du projet à Boumoana, Lalimanga, Sadpenga, et se sont révélés pratiques non seulement pour les formations mais aussi pour des activités communautaires hors périodes d'enseignement. Certains villages ont pris l'initiative de fabriquer des briques et de construire des salles que le projet a ensuite équipées de toitures en tôle. Hors périodes d'enseignement, les communautés profitent des ces salles pour les utiliser à d'autres effets (tamisage des récoltes, accueil d'hôtes,...). Le coût des constructions en dur est cependant prohibitif et de telles sommes pourraient être investies plutôt dans l'ouverture de centres temporaires supplémentaires.



Elaboration des répartitions mensuelles des cours

Chaque formateur élabore ses répartitions de cours mensuelles avec l'appui du coordonnateur AENF du projet. Les formateurs ont ainsi un guide de travail efficace leur permettant d'atteindre leurs objectifs. Des séances de préparation intensives aux examens sont en outre conduites à l'approche de l'évaluation finale. Cela constitue une particularité du programme de ce projet qui propose aux apprenants d'effectuer une révision générale intense de toutes les disciplines. Une semaine durant les apprenants restent dans les centres de 8h à 20h, et des dispositions sont prises au niveau de la cantine à cet effet.

En cours de campagne

Dotation des centres

en fournitures scolaires et matériels collectifs

L'équipe de projet, sous la conduite du responsable de l'AENF, assure l'achat des fournitures scolaires (cahiers, stylos et manuels) et matériels collectifs (bancs, tableau, craies) suivant les procédures du bailleur, le FONAENF, qui impose un respect strict du budget, sans aucune possibilité de s'en écarter. Cela provoque certaines aberrations, puisque même le tarif des stylos est fixé et, de plus, à un prix inférieur à ceux du marché. Cela oblige à des négociations avec les fournisseurs pour obtenir les marchandises nécessaires sans s'écarter des montants prévus dans le budget.

Lors des précédentes campagnes réalisées sur financement de la FGC, il était possible de fournir du matériel de bonne qualité. Avec le financement du FONAENF, non seulement les budgets sont réduits et rigides, mais de plus il n'est pas possible de compléter ces budgets par d'autres financements, car les procédures du FONAENF l'interdisent. Les bancs fournis par le projet pouvaient servir plusieurs années, et ont même servi à équiper une école primaire dans un village. Dans cette école, 6 enfants qui avaient d'abord suivi le programme d'alphabétisation pour ensuite rejoindre la nouvelle école se sont révélés être les six meilleurs élèves de leur classe.

Le suivi pédagogique

des activités alpha dans les centres

Le suivi pédagogique des centres s'effectue selon la planification des activités mensuelles et hebdomadaires. Ce suivi est effectué en premier lieu par l'équipe de projet : non seulement le responsable de l'AENF mais aussi les autres membres de l'équipe de projet passent dans les centres au moins une fois par semaine, ce qui stimule les apprenants et les comités

de gestion. Outre l'équipe de projet, la DEPENA effectue aussi un suivi pour vérifier que tout est bien fonctionnel et que la méthode pédagogique est bien respectée. Un cahier de suivi au niveau du centre permet d'enregistrer les passages de toute personne extérieure.

Mise en place des cantines endogènes

Les cantines sont une particularité de programme d'alphabétisation de ce projet : les apprenants bénéficient d'un repas à la fin de chaque jour d'enseignement, pour encourager leur assiduité et permettre aux femmes avec enfants de participer à la formation, leurs domiciles étant souvent à plusieurs kilomètres de distance du centre d'enseignement. Les fonds du FONAENF ne prévoyant pas ce volet, il a été possible de solliciter la FGC pour réaliser ces cantines.

Les achats des vivres au marché local, notamment les ingrédients les plus rares comme l'huile (de karité ou de balanitès) ou les haricots, sont organisés par les comités de gestion avec l'appui de l'équipe en AENF de l'ADAP. Les comités de gestion se chargent du transport des vivres jusqu'au centre de formation, et les apprenants complètent l'approvisionnement, généralement avec le maïs que tous produisent dans la région, ainsi qu'en apportant le charbon pour la cuisson et en affectant des cuisinières chargées de préparer les repas. Le coordonnateur et les superviseurs de centre sont responsables de la bonne gestion des vivres. Au delà des apprenants bénéficiaires des cantines endogènes, des enfants de moins de 5 ans profitent des repas de centre, ce qui permet aux femmes allaitantes d'être assidues lors des cours.

Fin de campagne

Elaboration des données statistiques

A la fin de chaque campagne, les apprenants passent l'examen final préparé par la DPENA pour l'obtention de leur certificat. Une permutation des formateurs entre les différents centres de formation a lieu afin d'éviter des tricheries à l'examen, certains formateurs pouvant être tentés d'aider ses apprenants à passer l'examen afin d'être bien évalués eux-mêmes. Les corrections sont conduites par la DEPENA, avec la participation des ONG partenaires du programme.

Sur la base des résultats obtenus par les apprenants, des statistiques de fin de campagne sont élaborées par le responsable de l'AENF du projet pour chaque centre de formation sous sa responsabilité. Ces statistiques sont soumises pour validation

par la DPENA et CEB qui les agrègent ensuite pour effectuer les ateliers bilans aux niveaux provincial et régional avec tous les partenaires du programme d'alphabétisation.

Ces statistiques sont déterminantes pour l'évaluation de l'efficacité de chaque partenaire et pour leurs financements futurs par la FONAENF. Il y a une saine concurrence entre organisations pour prétendre à leurs fonds, si bien que toutes font des efforts pour assurer une bonne réussite des campagnes. L'ADAP a de très bons résultats, grâce à l'application de son coordonnateur AENF et aussi grâce aux cantines, qui sont très appréciées des apprenants et les encouragent à fréquenter avec assiduité les cours.

Organisation des ateliers bilans par village

Le coordinateur de l'AENF du projet organise un bilan de campagne au niveau de chaque village ayant accueilli des centres de formation, avec la participation des bénéficiaires directs de l'alphabétisation (apprenants), des membres des comités de gestions des centres, des leaders des villages et quartiers et des chefs coutumiers. Ces ateliers bilans permettent de faire le point sur les résultats obtenus par centre et d'inciter l'implication effective des acteurs à tous les niveaux pour les campagnes futures. Ils sont aussi l'occasion de traiter les problèmes rencontrés au niveau de chaque centre de formation et d'élaborer des solutions pour les prochaines campagnes.

Suivi du système de gestion

du matériel mobilier au niveau des centres

Le dispositif de stockage du matériel fourni à chaque centre est organisé par le responsable AENF du projet avec le Comité de Gestion du centre. La bonne conservation du matériel collectif permet d'économiser sur les financements futurs, mais il est parfois difficile de trouver des locaux de stockage pouvant résister aux intempéries de la saison des pluies dans les villages. Le suivi était bien mené par le passé, mais cela n'est plus prévu dans le cadre du financement du FONAENF, si bien qu'il est désormais réalisé par l'équipe de projet en marge des autres activités qu'ils sont amenés à réaliser dans les villages accueillant des centres de formation. Il est à relever que le choix du lieu de stockage du matériel des centres peut parfois donner lieu à des disputes au sein du comité de gestion du centre, chaque membre voulant récupérer du matériel à son domicile.

Principaux résultats

Depuis son lancement en 2004-2005, le programme d'alphabétisation de l'ADAP a permis de former avec succès plus de 2 000 personnes, dont une quinzaine a poursuivi des études secondaires à suite à l'obtention du certificat d'études primaires. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'apprenants par année (y compris ceux qui ont suivi des cursus pluriannuels pour l'apprentissage du français).

L'alphabétisation permet aux individus de gagner confiance en leurs propres capacités et contribue sensiblement à leur émancipation et à leur capacité d'organisation collective. Grâce aux thèmes abordés à travers le programme d'alphabétisation, notamment lors des séances de causeries (expression orale) et aux lectures qui s'ensuivent, les apprenants partagent et acquièrent des connaissances sur de nombreux thèmes liés à leur vie quotidienne: l'hygiène, les problèmes de santé, les pratique agricole ou encore la vie civique, la planification familiale, sensibilisation sexuelle, scolarisation des filles, excision, techniques agricoles et maraîchage, sens civique (actes de naissances), vie associative,... . De plus, ils prennent conscience de leurs droits ainsi que de leur rôle au sein de la société et de leur foyer. Cela se remarque plus particulièrement chez les femmes qui, suite à leur formation, se

distinguent par une apparence plus soignée que la norme et par leur plus grande témérité à prendre parole en public, à participer à la vie sociale et politique locale. La sensibilisation effectuée à travers le programme d'alphabétisation sur des thèmes comme l'hygiène ou la santé fait qu'elles prennent davantage soin de leurs enfants et qu'elles n'hésitent pas à fréquenter les centres de santé.

Elles encouragent par ailleurs leurs propres enfants à fréquenter l'école et militent auprès de leurs maris pour que les fillettes aussi puissent aller à l'école. Au bout du compte, un foyer alphabétisé se distingue souvent des autres par une plus grande propreté, par le soin accru apporté aux champs, par la manière de s'exprimer plus claire de ses membres, par leur une manière de cohabiter plus respectueuse.

Les formations techniques spécifiques (PFNL, élevage, savons, jus...) dispensées à la suite du programme d'alphabétisation ordinaire permet en outre aux apprenants d'apprendre de nouvelles techniques et de développer leurs compétences. Pour les hommes, le fait d'avoir obtenu un certificat d'alphabétisation leur garantit une plus grande considération au sein du village, et c'est généralement parmi eux que l'on sélectionne

Inscriptions et taux de succès dans les centres d'alphabétisation ADAP

Année	Nombre de centres	Nombre d'inscrits			Nombre d'admis pour le niveau supérieur			Taux de succès		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
2004-05	8	147	96	243	74	58	132	50,34%	60,40%	54,32%
2005-06	12	155	133	288	92	92	184	59,35%	69,17%	63,89%
2006-07	8	136	91	227	100	67	167	73,53%	73,63%	73,57%
2007-08	16	176	282	458	127	221	348	72,16%	78,37%	75,98%
2008-09	17	247	134	381	214	116	330	86,64%	86,57%	86,61%
2009-10	18	252	217	469	214	194	408	84,92%	89,40%	86,99%
2010-11	14	150	126	276	133	114	247	88,67%	90,48%	89,49%
2011-12	14	125	241	366	117	236	353	93,60%	97,93%	96,45%
2012-13	15	281	196	477	224	141	365	79,72%	71,94%	76,52%
2013-14	17	336	190	526	309	170	479	91,96%	89,47%	91,06%
2014-15	15	306	156	462	286	144	430	93,46%	92,31%	93,07%
Total	154	2311	1862	4173	1890	1553	3443	81,78%	83,40%	82,51%



les représentants invités à participer à des projets ou à des cérémonies officielles. Par ailleurs, la sensibilisation qu'ils ont reçu les incite à améliorer leurs pratiques agricoles et à changer leur comportement tant au sein de la communauté que de leur propre foyer.

L'alphabétisation est aussi une opportunité pour évoluer vers de nouvelles activités et diversifier les sources de revenus. Ainsi, la plupart des surveillants recrutés par les Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF) pour effectuer le suivi écologique sont issus du programme d'alphabétisation ou sont invités à y prendre part. Les membres mêmes des CVGF sont pour la plupart passés par des centres d'alphabétisation, où ils ont non seulement appris à compter, lire, écrire et s'exprimer, mais où ils ont aussi appris les bases du fonctionnement d'une organisation. De même pour les femmes qui rejoignent des groupements de productrices de produits forestiers non ligneux (PFNL): le programme d'alphabétisation leur permet d'apprendre à gérer une petite unité de production de PFNL et les initie au fonctionnement d'un groupement.

En somme, les alphabétisés ont plus confiance en eux-mêmes, s'organisent mieux et prennent des initiatives diverses pour leur propre épanouissement et celui de leur communauté. Ils deviennent des agents du développement de leur village.

Toutefois, sans pratique régulière de l'écriture et de la lecture, le risque de retomber rapidement dans l'analphabétisme est élevé. Or, il existe peu de documents écrits en langues locales, si ce n'est ceux traduits dans le cadre de ce projet ou ceux produits par l'ONG Tin Tua, et il est difficile de les faire parvenir dans tous les foyers alphabétisés pour que ceux-ci entretiennent leurs acquis. Il serait par ailleurs utile d'utiliser les réseaux de personnes alphabétisées pour diffuser des informations urgentes, comme lors d'une épidémie telle qu'ébola.

Témoignage

Yenipoundi Tandamba

Ancien élève alpha

“ J'ai débuté l'apprentissage alpha en 2007 avec l'Association Tin Tua. C'est en 2008 que j'ai intégré le centre alpha de l'ADAP dans mon village (Sadpenga), alors que j'avais 14 ans. Nous étions 45 apprenants en 2008 à ouvrir le centre et pour finir en 2011 au nombre de 11 personnes.

Il faut dire que l'ouverture de ce centre a été une véritable opportunité pour nous qui n'avions pas eu la chance comme les autres enfants de notre âge d'aller à l'école classique. J'ai réussi avec d'autres camarades de ladite promotion à l'Examen du certificat d'étude primaire en 2011.

Nous qui étions encore jeunes à cette date, avons décidé de poursuivre le cycle scolaire en ville, à Fada N'Gourma. Les plus âgés qui étaient déjà des chefs de familles sont restés au village. Certains sont aujourd'hui des animateurs de centres alpha ou des superviseurs et d'autres sont des employés de commerce. L'ADAP a soutenu notre décision de poursuivre le cycle scolaire, en nous accompagnant chaque année avec les frais de scolarités et avec les fournitures quelques fois.

Je viens de décrocher cette année (2015) mon deuxième diplôme scolaire qui me donne droit à accéder au lycée. C'était impensable en 2007 quand j'accédais pour la première fois dans un centre d'alphabétisation, de croire que je pouvais arriver à ce niveau. Ma vie et celle de mes camarades a changé et le programme alpha a été la clé de cette évolution positive.

Nous comptons aujourd'hui parmi les lettrés du pays et pour le village, nous sommes devenus des références pour les parents et surtout pour nos jeunes frères. Aujourd'hui en ville nous n'avons pas de problème d'accès aux services urbains et nous appuyons nos parents dans l'obtention de certains actes administratifs.

Enseignements tirés du programme d'alphabétisation

La mobilisation de toute la communauté villageoise dans l'établissement d'un centre d'alphabétisation est le principal facteur de réussite d'une campagne d'éducation non formelle. Lorsqu'un centre de formation - voulu et soutenu par les leaders villageois, désiré par les apprenants, soutenu par le personnel d'appui, et reconnu par les institutions étatiques - prend forme, un climat stimulant se crée qui va entraîner les apprenants vers la réussite de leurs études.

Pour que cette dynamique vertueuse s'enclenche, le personnel d'appui doit apporter le soutien nécessaire aux initiateurs de la démarche, afin qu'ils parviennent à rassembler leur communauté autour du projet de création d'un centre de formation. L'engagement du personnel du projet Faudeb et notamment de son responsable en alphabétisation, lui-même issu d'un village de la région de l'Est et désireux de contribuer au développement de son peuple, a fortement contribué à établir ces dynamiques vertueuses. Le suivi rapproché et l'accompagnement bienveillant des communautés par l'ensemble de l'équipe de projet Faudeb, qui a mis tous ses moyens à contribution (véhicules, obtention de cofinancements, ...) pour favoriser la réussite des campagnes d'alphabétisation, ont stimulé et responsabilisé les communautés, qui se sont senties considérées et respectées. Ce fort engagement du projet Faudeb a clairement été une des clefs de la réussite des activités d'alphabétisation.

Outre à cela, l'établissement de cantines scolaires a permis à de nombreux apprenants de prendre part de manière assidue aux cours sans avoir à se soucier de leur alimentation ni, pour ce qui concerne les jeunes femmes, de celle de leurs petits enfants. Sans la cantine scolaire, de nombreux participants, en particulier des jeunes femmes, auraient certainement dû renoncer à prendre part aux formations car obligées de travailler pour subvenir à leurs besoins. Ainsi, la cantine scolaire est aussi clairement un facteur de réussite, qui mériterait d'être systématisé dans tout le pays.

Enfin, un autre atout de l'approche transversale du projet Faudeb a été celui d'offrir des opportunités variées de pratiquer les connaissances acquises dans le cadre du programme d'alphabétisation. En effet, de nombreux apprenants ont par la suite pris part aux autres activités promues par le projet telles que la gestion des ZOVIC ou la production de PFNL, ce qui leur a permis de continuer à pratiquer l'écriture, la lecture et le calcul. Offrir ce genre de débouchés contribue à maintenir les connaissances acquises par les apprenants et réduit ainsi le risque de retour à l'analphabétisme.



CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES
DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

RETOUR D'EXPÉRIENCES DANS LA VALORISATION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Processus de développement et acquis

TEXTES :

- ▶ EZRA RICCI
- ▶ PAULINE KABORÉ
- ▶ RENÉ EMMENEGGER
- ▶ OMAR KABORÉ

PHOTOS :

- ▶ ADAP
- ▶ AFAUDEB

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



05 CONTEXTE

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont tous les biens d'origine biologique, autres que le bois, qui peuvent être récoltés dans la nature, produits dans des plantations forestières, des systèmes agroforestiers ou des arbres hors forêt¹. Environ 80% de la population des pays en voie de développement utilisent les PFNL pour se soigner et se nourrir, en particulier les ménages à faibles revenus qui comptent fortement sur ces produits pour leur subsistance. Au Burkina Faso, les PFNL ont pratiquement la même importance que l'élevage dans la composition des revenus des ménages ruraux (23% pour les premiers, 24% pour ce dernier, selon l'agence nationale des PFNL - 2009). Largement échangée dans l'économie informelle, leur valeur commerciale est constamment réévaluée à la hausse depuis une vingtaine d'années, à mesure que ces produits intègrent les marchés conventionnels. De nos jours, une attention croissante est portée aux PFNL, notamment pour leur contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés rurales. La cueillette de PFNL étant de plus souvent l'apanage des femmes, l'appui à ces filières est aussi vu comme un moyen d'améliorer la condition de ces dernières et contribuer à leur émancipation.

Au Burkina Faso, où le secteur rural emploie et procure des revenus à plus de 85% de la population, les pouvoirs publics ont multiplié les initiatives visant à réduire l'insécurité alimentaire et à améliorer le niveau des revenus, particulièrement en milieu rural. C'est dans ce contexte qu'intervient le projet Faudeb, initié en 2004 et dont l'approche concilie la conservation des ressources naturelles et les besoins de développement économique local. L'option prise par le projet de valoriser les PFNL s'explique par le fait que les produits forestiers assurent aux communautés rurales une bonne partie de leurs rations alimentaires, notamment en période de soudure (entre mai et septembre), et peuvent constituer d'importantes sources de revenus complémentaires aux activités agricoles. De plus, l'appui aux productions de PFNL est une activité parfaitement complémentaire à l'établissement de zones de gestion communautaires de la faune (les ZOVIC). Ces deux volets d'activités concernent généralement les mêmes bénéficiaires, les mêmes territoires, et les mêmes acteurs (services forestiers, municipalités...), et sont tous deux tributaires d'un environnement naturel en bonne santé. L'exploitation concomitante de la faune et des PFNL dans les mêmes aires a ainsi pour but de contribuer à la conservation d'espaces naturels, d'améliorer les conditions de vie des communautés et d'inciter ces dernières à préserver l'environnement.

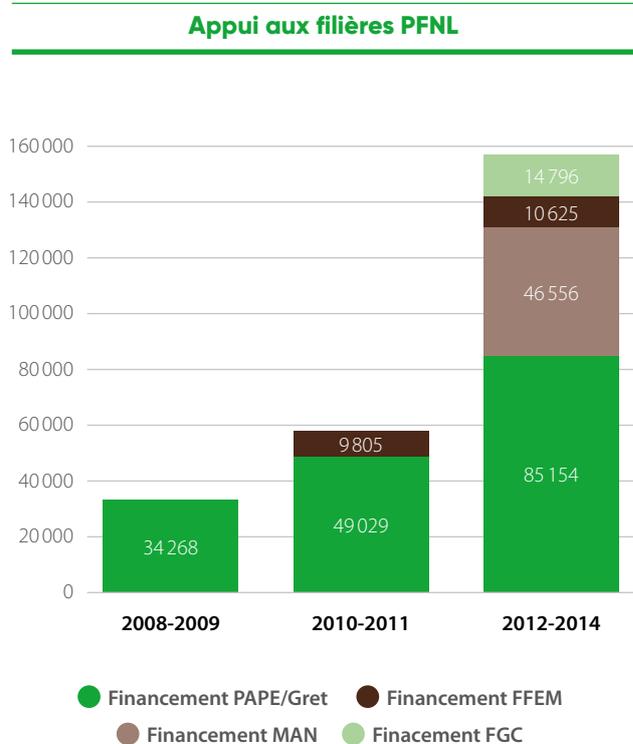
¹ Définition de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Origine et historique du volet PFNL

Le soutien du projet aux productions de PFNL a pris place progressivement et s'est considérablement développé au fil du temps. Après un premier soutien en équipement pour la production de beurre de karité au cours de la deuxième phase du projet Faudeb financé par la FGC (en 2006-07), le soutien aux filières PFNL, en particulier celles du karité et du miel, a été renforcé au cours de la troisième phase de ce projet (2008-09). C'est néanmoins essentiellement à partir de 2010 que l'appui aux filières de PFNL a été étendu à une variété de productions (huiles, savons, jus...) et a pris son essor pour devenir un des principaux axes du projet Faudeb et de l'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB).

Le potentiel des produits forestiers pour le développement local a été identifié presque accidentellement à travers l'organisation d'un petit festival sur les traditions et produits locaux, le « Festival Boukpaanli à Boumoana ».

Le soutien à ces productions a été notamment apporté sous forme d'équipements, de formations techniques, de formations organisationnelles, de voyages d'échanges d'expériences, de micro-crédits, et d'appui à la distribution commerciale.



Le festival Boukpaanli Boumoana 2010

L'idée de raviver les traditions locales a germé suite au travail d'une étudiante suisse de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Vanessa Pitschi, qui a enquêté sur le potentiel en animations culturelles dans les villages couverts par le projet lors d'un stage. Son travail a révélé l'importance et la nostalgie des pratiques traditionnelles au sein des villages, ce qui a incité l'équipe de projet à organiser une fête traditionnelle autrefois très importante, le « Boukpaanli ». Le « Boukpaanli » consiste à célébrer tous ensemble, une fois par an, les bienfaits de la nature et des esprits qui lui sont associés. Cette instance de rappel de la nécessité de ménager l'environnement pour les générations actuelles et à venir se combine parfaitement avec les objectifs du projet, si bien qu'il a été décidé de la remettre aux goûts du jour. Avec un tout petit budget, financé par la commune de Plan-les-Ouates

et des fonds propres de Vanessa Pitschi, Bénédicte Kippes, et de l'ADAP, il a été possible de rééditer cette fête qui a connu un très fort engouement du public. Pendant sept jours, différents villages ont rivalisé dans des compétitions de danses et de chants traditionnels, des concours de théâtre, et un tournoi de football. Une foire a en outre été organisée, qui a vu affluer plus de deux cent producteurs et productrices qui ont ainsi bénéficié d'une opportunité inédite pour exposer les produits aussi variés qu'originaux de leur terroir. Maraîchers, productrices d'huiles, apiculteurs, praticiens de la pharmacopée, tisseuses de cotonnades, etc. ont rivalisé au regard d'un ensemble de critères administré par un jury. La variété et la qualité des produits exposés a convaincu les responsables du projet à développer ce potentiel de production basé sur le savoir-faire local.

Gamme de produits forestiers développés par l'AFAUDEB

Les PFNL valorisés par AFAUDEB sont essentiellement : le balanites (*Balanites aegyptiaca*), le baobab (*Adansonia digitata*), le henné (*Lawsonia inermis*), le néré (*Parkia biglobosa*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le miel, le moringa (*Moringa oleifera*), le neem (*Azadirachta indica*), le raisin sauvage (*Lannea microcarpa*) et le tamarin (*Tamarindus indica*). D'autres produits locaux, comme le bissap (*Hibiscus sabdariffa*), le gingembre (*Zingiber officinale*), l'argile verte et l'argile rouge sont également transformés. Au final, toute une gamme de produits a pu être mise sur le marché, en particulier :

- ▶ Jus et sirops : baobab, tamarin, balanites, raisin sauvage, bissap et gingembre.
- ▶ Confitures : baobab et tamarin.

Les jus, sirops et confitures (composés de la matière, d'eau, de sucre et parfois d'arôme) sont pasteurisés dans des casseroles et mis dans des emballages soit en plastique, soit en verre.

- ▶ Biscuits et farine : baobab
- ▶ Huiles : neem, baobab et balanites.
- ▶ Beurre de karité : les huiles et le beurre de karité sont produits par les groupements PFNL villageois. L'AFAUDEB rachète une partie de ces produits pour les filtrer à nouveau et les conditionner dans des emballages plastiques de différents volumes pour la vente. Une partie de ces huiles est transformée avec le beurre de karité en savons de toilette. Le miel, les feuilles de moringa et de henné, l'argile verte et l'argile rouge sont aussi valorisés sous forme de savons. Au total, onze types de savons sont commercialisés.
- ▶ Le miel est quant à lui vendu soit brut (avec les rayons de cire) soit conditionné après filtrage à travers des paniers et des tissus fins. La cire retenue après filtration est fondue et vendue sans une autre transformation.



Cadre juridique et politique

Le secteur forestier est considéré à la fois comme un secteur de soutien à la production et un secteur de production. Il a bénéficié, de ce fait, d'une attention particulière par l'Etat qui a adopté des textes juridiques et élaboré des documents de politique et/ou de stratégie en vue de garantir la durabilité de son exploitation.

Les principaux textes juridiques encadrant ce secteur sont principalement : la Constitution du Burkina Faso, la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF), le Code de l'Environnement, le Code Forestier, la loi portant Code Minier au Burkina Faso, et le Code Général des Collectivités Territoriales. Ce cadre réglementaire établit les principes fondamentaux de maintien des équilibres écologiques, de préservation et de valorisation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie des populations. Il vise à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations.

Les principaux documents d'orientation politique et stratégique guidant la mise en œuvre de ce cadre réglementaire sont les suivants :

- ▶ la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), qui vise à mettre en synergie l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale pour induire une mutation qualitative et durable du système productif burkinabè.
- ▶ la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR) qui fédère, harmonise et met en cohérence l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles agricoles afin de renforcer la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus des populations rurales, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et de responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement

- ▶ la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) qui quant-à-elle traduit la volonté politique du Gouvernement de créer un référentiel pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement.

La mise en œuvre de ces politiques est prévue notamment à travers le Programme National du Secteur Rural (PNSR) qui inclut les programmes sectoriels des trois ministères de développement rural (Environnement, Agriculture et Elevage). Parmi les choix stratégiques d'intervention, «l'approche filière» occupe une place prépondérante pour la promotion et la valorisation des PFNL.

La Stratégie nationale de valorisation et de promotion des PFNL, définie en 2010, s'inscrit dans la dynamique d'opérationnaliser la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 et se veut le cadre de référence pour la mise en cohérence de l'ensemble des interventions de tous les acteurs opérant dans le domaine des PFNL sur le terrain. La promotion des filières des PFNL s'opère en particulier dans le respect des orientations retenues dans la Politique Nationale en matière d'Environnement à savoir :

- ▶ Gérer rationnellement les ressources naturelles et mieux contribuer au développement économique ;
- ▶ Rendre les ressources naturelles accessibles à toutes les couches sociales pour lutter contre la pauvreté ;
- ▶ Assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain.

Processus d'organisation et de structuration des acteurs des filières de PFNL

Dans pratiquement tous les villages, les PFNL et le miel sont produits de manière traditionnelle, mais la maîtrise technique, les équipements utilisés et l'organisation des producteurs sont généralement peu développés. Ainsi, des groupes de producteurs ayant eu vent des activités de soutien aux filières de PFNL du projet Afaudeb, soit suite à un programme d'alphabétisation ou lors de démarches d'établissement de ZOVIC, voire tout simplement par bouche-à-oreille se sont adressés à des animateurs du projet pour solliciter leur appui dans ce domaine. Suite à cela, l'équipe de projet entame les démarches de formalisation des groupements de producteurs de PFNL qui comporte les étapes suivantes :

1. **Identification du potentiel et de la motivation sociale :**

plusieurs visites sont menées par des animateurs du projet afin de vérifier si les conditions sont réunies pour le développement de la production locale de PFNL. Il s'agit notamment d'évaluer le potentiel des ressources naturelles disponibles dans le terroir villageois et de vérifier la détermination des producteurs à réellement s'investir dans ce domaine. Si la participation des producteurs est forte et s'il existe un bon potentiel de production, alors les démarches sont entreprises auprès des autorités villageoises pour obtenir leur accord pour l'intervention du projet dans leur village.



2. **Sensibilisation des décideurs :** une rencontre est organisée avec le conseiller municipal et les leaders du village, afin de leur expliquer le but de l'appui du projet et lever les inquiétudes qui pourraient surgir. En particulier, il s'agit d'obtenir le consentement à laisser les femmes être formées pour développer une activité économique, ce qui inquiète souvent les maris, réticents à voir leurs épouses s'é émanciper économiquement : cela pourrait d'une part remettre en question leur autorité domestique et, d'autre part, conduirait les femmes à faire des nouvelles rencontres, ce qui attise leur jalousie. Généralement, ces inquiétudes sont levées en montrant qu'au contraire les nouveaux revenus des femmes vont soulager les maris de certaines charges financières et accroître leur prestige et leur autorité.

3. **Constitution du groupement villageois de PFNL :** avec l'aval du conseiller communal et des chefs de village, une assemblée générale (AG) est alors organisée. Une date est fixée pour sa tenue et l'information circule dans le village pour atteindre la majorité des foyers (l'adhésion aux groupements reste ouverte à tout moment aux personnes intéressées). À l'AG, qui se déroule en présence d'un technicien du service de l'agriculture, il est rappelé quelles seront les activités soutenues, les principes d'organisation d'un groupement, et les fonctions des différents membres du bureau : le Président, point focal du groupement, le représente et le mobilise ; le Vice-Président, lequel aide le président et doit être en mesure de le remplacer à tout moment ; le Trésorier, responsable de la tenue de la comptabilité simplifiée du groupement ; et le Secrétaire, responsable de garder des traces écrites de toute réunion et autres faits marquants (inventaires de matériel, compte-rendus de voyages, ...). L'accent est mis sur l'importance d'une forte mobilisation des bénéficiaires et des différents membres du bureau. Suite à ces informations, l'assemblée doit décider de la composition du bureau et adopter son règlement intérieur. En règle générale, un seul groupement est créé par village, réunissant en son sein les différentes ethnies qui le composent. La composition du bureau représente généralement les différents groupes

sociaux, dans la mesure où leurs représentants ont les compétences pour assumer leur rôle au sein du bureau.

4. **Obtention de la reconnaissance formelle du groupement:** suite à l'AG, les démarches d'obtention de l'agrément du groupement sont entamées. Un dossier comportant le nom du groupement, son domaine d'activités, la liste de ses membres, la composition du bureau, ainsi que le PV de l'AG et le règlement intérieur est présenté au Service de l'agriculture. Ce dernier complète et valide le dossier, contre des frais de dossier de 10 000 FCFA. Cette démarche peut durer plusieurs mois et il est nécessaire de la suivre de près. Les membres du groupement ne pouvant pas se permettre d'effectuer plusieurs déplacements à la ville pour suivre le dossier, ils sollicitent l'appui du personnel du projet dans cette tâche, ce qui évite d'ailleurs aux paysans souvent illettrés de se faire soutirer des sommes indues par les fonctionnaires. Au bout de cette démarche, le dossier est transmis à la Préfecture qui octroie la reconnaissance du groupement selon la Loi 14.
5. **Démarrage des productions:** en attendant l'agrément du groupement, ses membres effectuent des premières productions collectives, selon leurs méthodes traditionnelles de production. Ce travail démontre leur motivation et leur dynamisme aux animateurs du projet, qui leur



rendent des visites régulières pour apporter leurs conseils et identifier les besoins en formation et en équipement. En effet, d'autres projets peuvent avoir déjà soutenu les producteurs de PFNL, si bien que les niveaux de compétences et d'équipement varient de village en village. Il arrive même parfois que des groupements disposent déjà de matériel de qualité, sans toutefois n'avoir jamais été formés à leur utilisation.

6. **Équipement et formation des groupements:** la fourniture d'équipement se limite à l'indispensable, afin d'éviter que des surplus de matériel ne soient laissés à l'abandon, comme cela arrive souvent avec d'autres projets. Généralement, cela consiste en des marmites, seaux, torrificateurs, filtres, ruches, moules et autres récipients et ustensiles nécessaires à la production de PFNL et de miel. Il est très important que la dotation en équipement et la formation se fassent en même temps ou à un bref intervalle d'écart, afin que les producteurs puissent rapidement mettre en pratique les enseignements qui leur sont dispensés.

Équipements fournis à 29 groupements

Bassines	17	Paniers	23
Cuvettes	26	Poussepousses	4
Filtres	13	Matériel apicole	6
Fûts	28	Seaux	47
Gobelets	18	Tables de coupe	2
Marmites	12	Tamis	24
Moules	38	Torrificateurs	76

Les formations sont ouvertes à tous ceux qui veulent y participer, et peuvent durer de deux à cinq jours, en fonction des filières de production. Lors de formations destinées à plusieurs groupements, des délégations sont formées, en veillant à ce que ce ne soient pas toujours les mêmes représentants des groupements qui assistent aux formations. En outre, les personnes formées doivent, à leur retour au village, faire une restitution des enseignements acquis aux autres membres groupement.

Formations techniques dispensées aux groupements		
Formation	Nbre de groupements formés	Nbre de participants
Fabrication beurre de Karite	11	352
Extraction d'huile de Balanites	32	1024
Extraction d'huile de Baobab	2	64
Extraction d'huile de Neem	2	64
Fabrication de savons	22	704

Des repas collectifs sont garantis aux participants, qui ne reçoivent pas de per diem pour être formés. Les formations sont dispensées par le responsable PFNL du projet et mettent l'accent sur la pratique. Les participants sont invités à amener la matière première brute ou déjà transformée, et le formateur se sert de ce matériel pour illustrer ses propos et faire réaliser les travaux pratiques aux participants. Les formations abordent généralement les thèmes suivants: techniques de collecte efficaces et durables, reconnaissance de la qualité de la ressource, méthodes de stockage et de conservation de la ressource, techniques de production, conditionnement et commercialisation.

7. **Voyages d'échange:** outre les formations, plusieurs voyages d'échanges dans d'autres régions du pays ont été réalisés avec des délégations de groupements. Ce genre d'expérience s'avère très stimulante pour les bénéficiaires qui voient d'autres paysans comme eux avoir atteint des niveaux de production considérables. Cela les incite à les imiter et ils reviennent à leurs villages pleins d'enthousiasme.

8. **Appui financier au démarrage des activités:** vingt-neuf groupements composés chacun d'au moins trente membres ont bénéficié d'un fond de roulement situé entre 50 000 et 135 000 FCFA par groupement, pour un montant total alloué de 8 105 000 FCFA.

9. **Appui à l'organisation de structures faitières:** depuis 2010 les groupements se sont petit à petit liés en structures faitières, d'abord au niveau communal, puis provincial et désormais régional. Ces structures faitières sont composées de deux représentants de chaque structure sous-jacente, et ont pour but de défendre les intérêts de la profession ainsi que d'établir les prix de vente des produits ou de rechercher des appuis techniques et financiers auprès de partenaires d'appui. Ces structures faitières sont un moyen efficace de relayer les informations jusqu'à la base, et donnent une bonne visibilité à la profession.

10. **Suivi des activités:** suite à ces différents soutiens, le personnel du projet effectue des visites occasionnelles des groupements pour s'enquérir de l'allure des activités et vérifier si les apprentissages ont été intégrés dans les pratiques, ce qui est généralement le cas. Un cahier de suivi des productions est tenu par le secrétaire du groupement, contenant les dates et quantités de production ainsi que les recettes des ventes, que ce soit à l'AFAUDEB, à d'autres grossistes ou directement au détail dans le village. Le Responsable de suivi de l'AFAUDEB utilise ces informations pour alimenter le système de suivi du projet.



- 11. Commercialisation locale des produits:** la plupart des groupements qui ont reçu l'appui du projet commercialisent leurs produits dans les marchés locaux (savons, beurre de karité, tamarin, miel, etc.) et parfois à des acheteurs venant de l'extérieur (commerçants du Niger principalement). Depuis 2010, l'excédent non écoulé est racheté sur place par l'AFAUDEB, qui assure des transformations supplémentaires des produits, leur conditionnement et l'écoulement dans les marchés urbains.
- 12. Transformation et conditionnement par l'AFAUDEB:** Quatre productrices, prises en charge par les recettes PFNL, assurent la transformation des produits au siège de l'AFAUDEB à Fada N'Gourma. Leur travail consiste à nettoyer et filtrer les produits (miel, huiles, fruits et farines,...) avant de les conditionner dans des emballages de différentes tailles ou de les transformer ultérieurement en confitures, jus de fruits, savons.
- 13. Commercialisation par l'AFAUDEB:** la production de l'AFAUDEB est écoulée lors de la participation à des foires ainsi que par les biais de boutiques de ventes que l'AFAUDEB a établi dans les principaux centre urbains (à Fada N'Gourma, Koupéla, Pama, Léo et Ouagadougou). En outre, des agents commerciaux vendent des marchandises en demi-gros ou les placent en dépôt-vente chez des commerçants. Huit gérants (6 responsables de boutiques et deux agents commerciaux), rétribués grâce aux recettes des ventes, assurent la commercialisation des produits. Cette activité de distribution par l'AFAUDEB garantit un débouché aux producteurs, qui restent d'ailleurs libres de vendre à tout autre acheteur. À travers la commercialisation de PFNL, l'AFAUDEB vise à soutenir les productions le moins lucratives, comme celles d'huiles de balanitès ou de neem, dans le but de maintenir la dynamique des groupements constitués en leur garantissant des revenus pour leurs productions.



Témoignage

Organisation de l'activité PFNL au niveau de l'union communale

Aminatou Wombo/Natama

Présidente de l'Union Communale

PFNL de Diapangou

// L'Union communale des Groupements villageois de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (UC/GVPFNL) de Diapangou a été créée en 2012. C'est le regroupement de 18 Groupements Villageois de valorisation de Produits Forestiers Non Ligneux (GVPFNL).

A vrai dire nous existons depuis 2006 en tant qu'association de développement regroupant les femmes de la Commune de Diapangou. C'est d'ailleurs cette association qui a évolué en 2012 en UC/GVPFNL de Diapangou, avec les mêmes membres. C'est dans le cadre de cette association que la collaboration avec l'AFAUDEB a été initiée. AFAUDEB nous avait assuré en 2008 une première formation sur l'extraction d'huile de balanitès et la fabrication de savon.

Cette formation a été une prestation financée par le programme ADELE (Appui au Développement Local à l'Est, financé par la coopération suisse au Burkina), auquel nous avons soumis notre besoin. Ensuite, avec l'ONG Ile de Paix, nous avons bénéficié d'une autre formation par l'AFAUDEB sur l'extraction d'huile de neem.

Les groupements produisent suffisamment du beurre de karité, une grande partie de cette production est vendue et une autre partie est valorisée dans la production de savon à base d'huile de balanitès et de neem. La vente des produits (savon, beurre et huile) est assurée par l'Union communale à travers les marchés locaux, à Ouagadougou et au Niger. AFAUDEB est devenue en outre notre majeur client pour le beurre et les huiles. Outre les formations qu'elle nous a assurées, AFAUDEB nous a permis de participer aux nombreux voyages d'échanges qu'elle a organisés à l'intérieur du Burkina Faso et à l'étranger (Ghana). Notre union a aussi bénéficié d'une unité de transformation bien équipée par l'AFAUDEB.

Outre les deux premières formations qu'AFAUDEB nous avait assurées en tant que prestataire, elle nous a offert une formation sur l'extraction d'huile de baobab qu'elle a financée elle-même. AFAUDEB est aujourd'hui notre plus grand partenaire pour la commercialisation de nos produits. Elle achète notre production et facilite notre participations aux foires et expositions diverses sur les PFNL.

Nous avons aujourd'hui une union qui fonctionne bien avec des rencontres régulières entre membres, et la production est permanente. Mais nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de notre production et surtout pour réduire sa pénibilité. Il faudrait plus de revenus pour les femmes et cela passe par l'augmentation de la production et des débouchés pour la commercialisation. C'est en cela que l'unité de production offerte par AFAUDEB trouve tout son sens car elle nous permettrait d'accroître la production tout en effectuant des économies d'échelle.

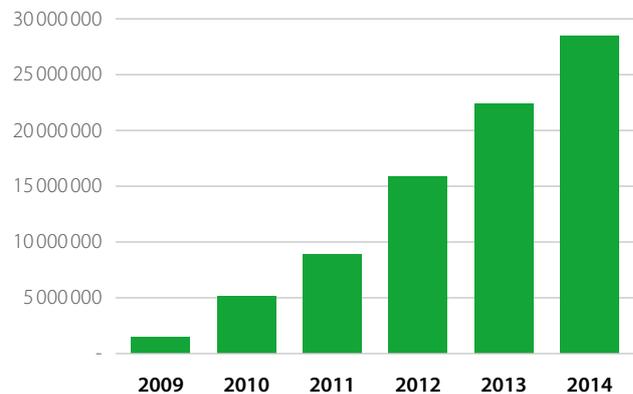


Résultats atteints

Le soutien aux activités de valorisation des PFNL par l'AFAUDEB débuté au cours de l'année 2008 a donné lieu à la création de 128 Groupements Villageois de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (GV-PFNL). Ces groupements sont eux-mêmes fédérés en quatre Union Communales (de Fada N'Gourma, Diapangou, Pama, Tambaga) qui a leur tour se regroupent en une Coopérative Régionale des GV-PFNL, comme illustré dans le diagramme ci dessous.

L'ensemble des revenus générés par les groupements villageois a été en 2014 de plus de vingt huit millions de FCFA, ce qui équivaut à plus de cinquante mille Francs suisses. En achetant les productions des groupements villageois, l'AFAUDEB assure un débouché stable et rémunérateur pour ces produits, ce qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ainsi qu'à une plus grande adhésion des communautés aux démarches de conservation de l'environnement par l'établissement de ZOVIC.

Volume d'achats de PFNL aux groupements par l'AFAUDEB (en FCFA)



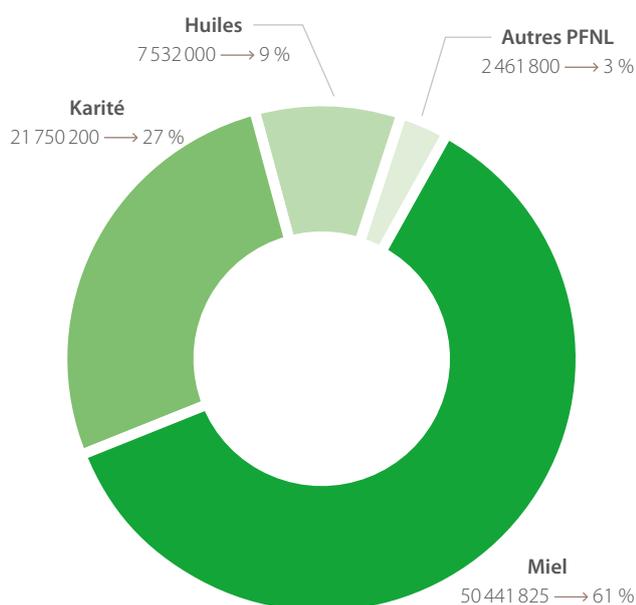
Le chiffre d'affaires de la vente des PFNL a énormément augmenté en très peu de temps, et le produit le plus recherché est le miel. La production de PFNL comble d'une part les pénuries





alimentaires saisonnières et enrichit le régime alimentaire des familles productrices et, d'autre part, génère des revenus qui permettent de couvrir des dépenses de santé, de scolarisation des enfants, et d'autres charges domestiques, ou alors sont réinvestis dans d'autres activités, notamment l'embouche. Au niveau de l'AFAUDEB, les revenus des ventes est utilisé pour assurer le fonctionnement de l'activité: achat de la matière première, des intrants (emballages, sucres, soude...), paiement des salaires, des menues dépenses (transport...), et des taxes.

Produits achetés aux groupements par l'AFAUDEB (2009-2014, en valeur FCFA et %)



Témoignage

Expérience dans l'apiculture et la collaboration avec l'AFAUDEB

Hamado Zoungrana

Apiculteur à Bouboanga

// Il y a maintenant plus de 10 ans que je pratique l'activité apicole. Les premiers équipements m'ont été offerts par une ONG américaine (non déterminée) par l'intermédiaire du service forestier de Fada N'Gourma. J'ai reçu à cette époque-là 25 ruches. Mais cette ONG ne nous avait pas accompagnés dans la commercialisation si bien que c'est avec l'Association Selintaba que nous commercialisons notre production. Cela s'est poursuivi jusqu'en 2010 lorsque nous avons été invités en tant qu'apiculteurs par l'AFAUDEB à une rencontre à Boumoana. Cette rencontre a été animée par Oumarou Kobayagueda, Technicien PFNL de l'AFAUDEB. Elle a réuni des apiculteurs de plusieurs villages pour débattre des conditions d'exercice de l'activité apicole et des conditions d'appui de l'AFAUDEB. Suite à cette rencontre, nous avons mis en place notre groupement et AFAUDEB nous a assuré une formation sur les techniques apicoles modernes et nous avons ensuite été équipés. Depuis, nous vendons notre production à AFAUDEB et l'activité est devenue très rentable pour nous. La production est même devenue très importante ces dernières années avec la réduction des pesticides, consécutive à la baisse de la production du coton dans notre zone. Pour l'année 2014, ma récolte de miel a été de 160 Kg et pour 2015 je suis déjà à 185 kg et j'estime que d'ici la fin de l'année, j'aurai plus de 250 kg de miel. Je dispose de davantage de ruches traditionnelles que de ruches modernes, mais étant donné que je dispose d'équipements modernes, la technique de récolte reste la même pour les différents types de ruches. Je constate que le rendement des ruches modernes est bien supérieur à celui des ruches traditionnelles, et nous souhaitons donc pour cela plus de ruches modernes et des équipements de récolte. Notre souhait aussi c'est de réduire les délais de paiement de nos productions au niveau de l'AFAUDEB qui sont souvent assez longs.

Enseignements tirés de cette expérience

Le projet a gagné une grande adhésion des populations en raison des alternatives économiques offertes. Les populations entrevoient à travers cette activité l'accroissement de leur rôle dans la conservation des ressources naturelles et réalisent désormais que les formations forestières de leurs entités territoriales peuvent être une source durable de revenus et de denrées alimentaires. Le cadre institutionnel national a aussi contribué à cet essor, grâce à la création d'agences nationales et régionales de promotion des produits forestiers non ligneux qui ont contribué à l'organisation de foires commerciales et dont les agents de terrain ont largement participé à la sensibilisation des populations sur les PFNL.

Un des points forts de l'approche du projet Faudeb est le suivi rapproché de l'équipe d'appui, qui se rend régulièrement dans les villages pour s'informer de l'évolution des activités et conseiller les groupements tant sur les aspects techniques qu'organisationnels. Cette présence continue permet de maintenir un haut niveau de mobilisation sociale et contribue à la qualité d'ensemble des productions.

Par ailleurs, depuis que l'AFAUDEB a pris en main la commercialisation de PFNL dans les grands centres urbains, les producteurs n'ont plus eu de grandes difficultés à écouler leurs marchandises. Ce débouché garanti, dans la mesure où la qualité de la production est suffisante, réduit sensiblement les risques commerciaux des producteurs et constitue un très fort encouragement à investir des efforts dans ces filières de production.



Cependant, une diffusion plus importante de cette expérience est limitée principalement par les facteurs suivants :

- **Une qualité variable des produits :** le faible niveau d'hygiène dans les zones rurales et le faible niveau d'instruction des populations constituent des obstacles importants à la commercialisation de PFNL alimentaires dans les marchés urbains. En effet, bien que des nombreuses productrices et producteurs aient été formés à des techniques de production et de transformation, la qualité des productions n'est au final pas toujours d'assez bonne qualité. Les produits de la ruche ne sont par exemple souvent pas séparés convenablement, notamment le miel et la cire d'abeille, alors qu'une séparation correcte de ces deux composants contribuerait à augmenter leur valeur économique et permettrait leur vente sur les marchés urbains. Cela n'empêche toutefois pas l'écoulement de différents PFNL au niveau des villages, ce qui contribue malgré tout à la diversification et l'enrichissement de l'alimentation locale.

Le fait que les outils de transformation soient encore bien souvent rudimentaires ne contribue pas à rehausser la qualité des productions. De meilleurs outillages permettraient de réduire et rendre moins pénible le travail manuel, à la force des bras, et augmenteraient les quantités de matières premières pouvant être transformées ainsi que la qualité de produits finaux.

- **Des lacunes dans la gestion administrative** (tenue des cahiers de production) et financière (gestion des fonds) des groupements : ces aspects ne sont pas toujours bien maîtrisés par les membres, ce qui complique le suivi et empêche la restitution transparente des résultats des activités. Il est nécessaire d'améliorer ces aspects qui peuvent masquer la réelle rentabilité des activités et minent la confiance et la mobilisation interne des groupements.

- **Des faibles dynamiques associatives :** souvent les productrices et producteurs accomplissent un travail remarquable de manière autonome, mais méconnaissent le fonctionnement associatif, les rôles de chaque membre et les avantages que peut apporter l'action collective. La gouvernance des groupements et de leurs structures faitières doit ainsi être améliorée pour asseoir la crédibilité de ces



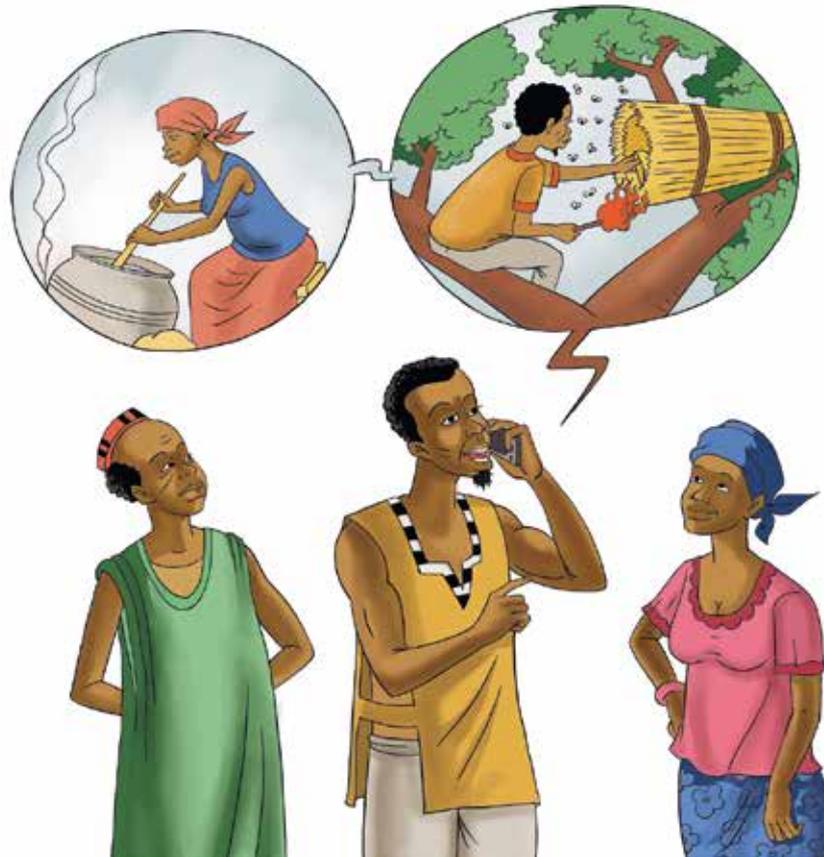
institutions collectives. En particulier, les instances représentatives de ces organisations devraient être renouvelées plus fréquemment pour éviter qu'au final les postes clés dans les différents niveaux des structures reviennent toujours aux mêmes leaders (cumul des fonctions de représentant de groupement, d'union communale, provinciale et régionale).

- **Le risque d'épuisement des ressources naturelles:** l'impact de l'exploitation des ressources naturelles doit être maîtrisé car certaines pratiques traditionnelles sont parfois nuisibles à ces dernières (arrachage des branches, cueillette intégrale des fruits...). Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'apiculture, où l'usage du feu lors des récoltes de miel non seulement affecte les populations d'abeilles mais dénature en plus la qualité du miel. La fabrication traditionnelle de ruches en tronc de rônier menace en outre les peuplements sauvages de ces arbres et, de manière générale, il est à relever que les parcs d'arbres ont tendance à vieillir et à ne pas se renouveler du fait de la forte pression pastorale et agricole qui empêche la régénération des espèces.

Ainsi, le développement des filières de PFNL peut encore prétendre à une belle marge d'expansion, pourvu que des mesures additionnelles soient mises en place pour combler les lacunes énumérées ci-dessus.

En particulier, l'accès des membres des groupements au programme d'alphabétisation pourrait contribuer à simultanément améliorer aussi bien le fonctionnement des groupements que leur gestion administrative et financière, la qualité des productions et la conservation des ressources. En effet, dans tous ces domaines, des compétences en écriture et calcul sont nécessaires et, par ailleurs, au cours du cycle d'enseignement il est possible de sensibiliser les apprenants à l'intérêt de préserver des forêts communautaires, aux avantages d'une gestion collective, au fonctionnement associatif ou encore aux questions d'hygiène et de transformation des produits forestiers. Cela illustre à nouveau combien le développement local est dépendant du niveau d'instruction.

Pour ce qui concerne l'amélioration des productions, davantage d'équipements de transformation (moulins, bascules, filtres, torréfacteurs, barrâtes, séchoirs, presses, etc.) devraient



être rendus accessibles aux producteurs pour alléger leurs travaux d'extraction d'huile et de miel et optimiser les productions. Cela devrait néanmoins être accompagné de formations techniques, qu'il est important de répéter régulièrement pour consolider les acquis et continuellement former des nouveaux producteurs. Ces formations devraient notamment présenter différentes techniques d'extraction d'huiles et de miel, et également approfondir d'autres sujets comme par exemple: les facteurs naturels et humains qui impactent sur la qualité et la quantité des productions des arbres, les pratiques hygiéniques de collecte, transformation, et conservation des produits, conditions de stockage et de conservation des matières premières, reconnaissance et triage de la qualité des matières premières (en particulier pour ce qui concerne la qualité des noix de karité), les normes de qualité des produits,...

L'amélioration des dynamiques associatives est elle aussi cruciale pour la réussite à long-terme de l'ensemble des activités de production de PFNL. Ainsi, des formations des membres des groupements en comptabilité et en gestion administrative et financière doivent être menées régulièrement, et le suivi de la gestion des groupements par les animateurs du projet

doit permettre non seulement de consolider les acquis mais aussi de veiller au bon fonctionnement des ces institutions, qui doivent gagner la confiance et l'adhésion des populations. L'autonomisation des groupements de producteurs passe également par la création et le renforcement de structures faitières à même de défendre les intérêts des membres et de prendre à terme en main la commercialisation des produits.

Enfin, le maintien des ressources naturelles nécessite d'une part de favoriser les bonnes pratiques de gestion et de récolte des différents PFNL, par exemple par des fiches techniques et des panneaux de sensibilisation illustrés et en langues locales (mooré et gulmantchéma) illustrant les bonnes pratiques de cueillette. D'autre part, les groupements devront se charger de la régénération des ressources, en plantant et en veillant à la croissance de nouveaux arbres. Des formations à la gestion de parcs arboricoles (sélection et multiplication des arbres productifs, techniques de gestion des arbres parasités, pratiques culturelles influençant la production, etc.) ainsi qu'un accompagnement technique régulier de la part des agents forestiers de l'Afaudeb et de l'Etat sont ainsi à prévoir pour assurer la viabilité à long terme de l'exploitation des ressources naturelles.



CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES
DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

CONCLUSION

TEXTES :
▶ EZRA RICCI

PHOTOS :
▶ ADAP
▶ AFAUDEB

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



CONCLUSION

Au cours de ses 12 années d'activités, le projet Faudeb a accompli des réalisations significatives dans les trois objectifs spécifiques qu'il s'était fixés :

1. Pour ce qui concerne le développement de mécanismes de gestion communautaire des ressources naturelles, 17 ZOVIC ont été établies;
2. La diversification des activités économiques durables a sensiblement accru les entrées financières au niveau des villages, notamment grâce à la commercialisation de PFNL.
3. Les capacités organisationnelles et techniques des groupements villageois ont été renforcées, notamment par la mise en place d'un programme d'alphabétisation en complément aux activités d'appui à l'organisation des groupements;

Ces accomplissements sont le fruit d'une coopération de longue durée qui a permis de bâtir une confiance mutuelle entre tous les acteurs ayant pris part à l'initiative: des bailleurs de la FGC aux bénéficiaires villageois, en passant par l'ADAP, l'équipe de projet burkinabè et les partenaires publics et privés qui ont participé aux différents volets du projet, tous ont œuvré pour le même objectif général dans un climat de confiance et de respect mutuel. En particulier, la mobilisation des bénéficiaires, l'engagement des agents de terrain, et le soutien désintéressé des bailleurs et des bénévoles de l'ADAP en Suisse ont donné lieu à une forme de coopération volontaire et dynamique, dans laquelle chacun se sentait fier de contribuer à un projet innovant et répondant à l'intérêt général. Tous se sont pleinement investis pour la réussite du projet, avec des motivations particulières à chacun mais avec un objectif général commun: favoriser le développement local tout en préservant la nature.

La continuité du financement de la FGC tout au long de ces douze années de projet a été déterminante pour établir

ce climat de confiance et de fort engagement de tous les acteurs concernés. En particulier, elle a été cruciale dans les premières années du projet, lorsqu'il fallait établir la réputation de l'équipe de terrain et convaincre du bien-fondé de l'approche transversale et participative proposée par le projet. Comme il a été relevé dans les différents cas étudiés dans ce travail de capitalisation, l'étape décisive, préalable au lancement de toute activité, est la validation sociale et la mobilisation des communautés bénéficiaires. Cette étape de consultation, de sensibilisation et de structuration des bénéficiaires nécessite un long travail de communication auprès des différentes composantes des communautés cibles et une présence régulière dans les villages. Bien que peu tangible et dispendieuse en temps, cette étape est fondamentale pour favoriser l'appropriation du projet par les bénéficiaires et établir d'emblée les bases de leur autonomisation. Les financements assurés par la FGC ont permis de mener à bien ce long travail préparatoire, qui n'a porté ses fruits qu'au cours des années successives lorsqu'un volume croissant d'activités a pu être concrétisé et que d'autres bailleurs ont rejoint l'initiative, constatant qu'elle reposait sur des bases solides.

L'approche transversale du projet a également sensiblement contribué à cimenter la confiance et la motivation des bénéficiaires, qui se sont sentis soutenus dans leurs aspirations de développement. La promotion simultanée d'activités de développement économique (e.g. développement de filières de PFNL), social (e.g. programme d'alphabétisation) et environnemental (e.g. gestion écologique des ZOVIC) ont d'une part convaincu les bénéficiaires du sérieux de l'approche et, d'autre part, ont favorisé une présence régulière d'agents du projet dans les villages, ce qui a garanti un suivi rapproché des activités et une constante écoute des préoccupations des villageois. Ainsi, les différents volets de ce projet se sont soutenus et renforcés mutuellement, et ont permis au projet Faudeb et aux groupements villageois qu'il a accompagnés de devenir les référents au niveau national en matière de gestion

communautaire des ressources naturelles. Comme évoqué dans la capitalisation de l'expérience sur la mise en place de ZOVIC, l'AFAUDEB et les représentants des Groupements Villageois de Gestion de la Faune qu'elle soutient sont immanquablement sollicités par les autorités nationales pour toute question relative à la gestion participative des ressources naturelles, et le projet Faudeb est devenu un précieux relais pour les autorités nationales en charge de la gestion des ressources naturelles afin de véhiculer des informations aux populations concernées par ces questions. Cela illustre d'une part que ce projet a réussi à faire de la gestion communautaire des ressources naturelles une composante à part entière de la gestion de l'environnement au Burkina Faso, ce qui n'était pas le cas avant le lancement du projet Faudeb en 2004. On peut ainsi dire que ce projet a contribué à faire évoluer les politiques publiques au Burkina Faso et la manière dont elles sont appliquées. D'autre part, les communautés riveraines d'aires protégées ont démontré leur capacité à prendre en main la gestion des ressources naturelles au niveau local, dans une

optique visant à concilier développement et conservation de l'environnement.

Dans les différents cas étudiés dans cette capitalisation d'expériences, il ressort clairement l'importance cruciale de la mise en place de mécanismes de gestion et de gouvernance participative, tant dans le domaine de l'alphabétisation que dans celui de la valorisation de produits forestiers non ligneux ou de la mise en place de ZOVIC. Ainsi, s'il est une leçon majeure à retenir de ce travail, il s'agit de veiller à ce que des mécanismes de gouvernance communautaire soient établis dès le départ avec le plus grand soin, à partir des pratiques et des structures traditionnelles existantes. Cela implique un accompagnement assidu, des concertations approfondies de différents acteurs et des formations régulièrement répétées pour que les communautés élaborent d'elles-mêmes et s'imprègnent des règles de fonctionnement collectif de leur choix. Sans ce dispendieux travail préparatoire, la viabilité des réalisations ultérieures ne survivrait probablement pas à la fin d'un projet.



**Editeur**

ADAP, Genève, Suisse

Auteurs

Christian Chatelain, René Emmenegger, Alexis Kaboré, Omar Kaboré, Pauline Kaboré, Ezra Ricci, Marion Tréboux, Abel Yonli.

Coordination

Ezra Ricci

Relecture-corrrection

Sandy Mermod, Yves Hausser

Crédits photos

ADAP, AFAUDEB

Dessins

DELPHICOM-Afrique (Gabriel Morin)

Graphisme et mise en page

Huit Onze, Genève

Impression

Chamberlin Prod. - Carouge, Suisse



**Association pour le Développement
des Aires Protégées**

Rue des Savoises 15, CH-1205 Genève

T. +41 (0) 22 320 76 75 | info@adap.ch

www.adap.ch

Reproduction autorisée seulement avec l'accord préalable de l'éditeur
Imprimé en juillet 2020